

Les cahiers de



Débattre publiquement du nucléaire ?

Un premier bilan des deux débats EPR
et déchets organisés par la Commission
nationale du débat public



N° 22 – novembre 2006 – ISSN 1270-377X – 15 euros

Global Chance

Association loi de 1901
à but non lucratif
(statuts sur simple demande)
17 ter rue du Val
92190 Meudon
globalchance@wanadoo.fr

Le Conseil d'Administration
de Global Chance
est composé de :

Samir ALLAL : Économiste,
secrétaire de l'association

Edgar BLAUSTEIN : Économiste,
trésorier de l'association

Pierre CORNUT : Économiste

Benjamin DESSUS : Ingénieur
et économiste, président de
l'association

Yves MARIENAC : Consultant
scientifique

Jean-Claude RAY : Biophysicien

Les cahiers de
Global Chance
N° 22
novembre 2006

Directeur de la publication :
Benjamin DESSUS
Rédaction : Benjamin Dessus
Maquette : Philippe Malisan
Imprimerie : JV Impressions

Sommaire

Éditorial

Global Chance

Introduction aux débats

L'implication de Global Chance.

Rédaction Global chance

Liste des contributions écrites de Global Chance.

Lettre des experts indépendants au Président de la CNDP.

*Pierre Barbey, Benjamin Dessus, Bernard Laponche, Michèle Rivasi,
Monique Sené, Raymond Sené.*

Organisation et histoire des débats.

Rédaction Global chance

Le débat EPR

**Ce qu'en disent les organisateurs : conclusions du rapport
de la CPDP EPR.**

14

Nous avons voulu désenclaver le débat EPR.

17

Entretien avec Jean Luc Matthieu, Président de la CPDP EPR

**Politique industrielle du maître d'ouvrage et maintien
des compétences.**

19

*Extraits de l'intervention de Benjamin Dessus à la séance publique du
29 novembre 2005*

Visions des trajectoires électriques.

21

Groupe de travail Bilan RTE

Le débat public, nouvelle facette de la décision ?

25

Débat entre Annie Sugier, Michel Colombier et Yves Marignac

La sûreté de l'EPR, GSIEN

31

L'accès à l'information.

35

Groupe de travail Accès à l'information

Le débat déchets

Ce qu'en disent les organisateurs :

40

le temps, le périmètre, les territoires, la réversibilité.

*Présentation de Georges Mercadal devant la CNDP, l'OPECST,
le Comité de l'Énergie Atomique et le CES*

Tout mettre sur la table.

43

*Entretien avec Florence Fouquet, Direction de l'énergie
et des matières premières du ministère de l'industrie*

**« L'important, c'est le cadre l'important,
c'est le cadre l'important, crois-moi ! »**

47

Entretien avec Catherine Vourc'h

**L'essence même du débat public, c'est le renversement
des puissances.**

50

Entretien avec Georges Mercadal et François Bertault

Choisir dans trente ans ?

54

Ghislain de Marsily

Nucléaire et débat public

Conclusions de la CNDP.

56

Extraits du rapport annuel de la CNDP

Les débats de la CNDP : Un verre à moitié plein ou à moitié vide ?

60

*Table ronde avec Benjamin Dessus, Hélène Gassin, Frédéric Marillier,
Ruth Stégassy, Yves Marignac*

Nucléaire : Débats bidons ?

66

Stéphane Lhomme, Réseau « Sortir du nucléaire »

Un débat introuvable et tronqué, une information trop tardive...

68

Hervé Nifenecker, « Sauvons le Climat »

Éléments de conclusion provisoire

70

Rédaction Global Chance

Ce numéro des Cahiers de Global Chance est consultable sur le site
<http://www.agora21.org>, rubrique Bibliothèque, Editions sur Agora 21

Editorial

C'est la première fois en France, que la Commission nationale du Débat public, autorité administrative indépendante, organisait plusieurs débats publics touchant au nucléaire : débats sur l'EPR à Flamanville et la ligne à très haute tension d'évacuation de son énergie, débat sur la gestion des déchets nucléaires, débat sur le réacteur ITER de fusion thermonucléaire contrôlée à Cadarache. C'était une nouveauté majeure dans un pays où, traditionnellement, non seulement les décisions ont toujours relevé de l'exécutif et/ou de l'industrie nucléaire bien plus que du législatif, mais aussi où le débat préalable à ces décisions a largement échappé au Parlement et complètement à la société civile.

C'est pourquoi l'association Global Chance, en pleine conscience de l'importance comme des risques de ces initiatives, s'y est fortement investie en participant, en tant que telle ou à travers l'implication individuelle de ses membres, à toutes les étapes de la préparation et du déroulement de deux de ces débats, celui sur l'EPR et celui sur la gestion des déchets. Ce parti pris de démarche constructive (qui n'était pas partagé par une partie d'associations plus directement concernées par le nucléaire) s'appuyait sur notre conviction que, malgré ses limites probables, le débat public sur ces questions était un des moyens de contribuer à sortir de l'impasse où nous conduit la monoculture institutionnelle et l'arrogance du lobby nucléaire. Ces procédures nouvelles étaient en quelque sorte l'occasion de vérifier un principe dont nous sommes porteurs depuis l'origine : l'éclairage des décisions par le pluralisme de l'expertise dans le débat est essentiel.

La question suivante mérite donc a posteriori d'être posée : qu'est-ce que la nouveauté de ces processus de débat public a apporté dans le débat nucléaire, sur le fond et sur la méthode ?

De notre point de vue, ces deux débats ont été riches, aussi bien sur le plan thématique que sur le plan de la démarche, en découvertes, en innovations, en rebondissements, en enseignements, mais aussi en frustrations diverses. Nous avons donc souhaité, après un temps de réflexion et de décantation des idées, tenter en dresser un premier bilan et en tirer quelques leçons pour l'avenir. Non pas seuls, mais dans la pluralité des expériences qu'ils ont représenté pour des acteurs issus de mondes très différents.

Pour dresser ce bilan à plusieurs voix, nous avons proposé à quelques-uns des principaux organisateurs et acteurs des deux débats de s'exprimer librement dans ces colonnes, soit sous forme d'entretiens, soit sous forme de tables rondes, soit enfin sous forme de contributions écrites. Pour compléter et éclairer ces différentes contributions nous y avons inséré des déclarations, compte rendus de groupes de travail, extraits de rapports divers, qui nous ont semblé particulièrement significatifs. Nous avons choisi de garder la plupart des propos tenus sans les élaguer, au risque de doublons ou de longueurs, mais au bénéfice d'un approfondissement des propos de chacun.

Cet exercice ne prétend bien évidemment aucunement faire le tour de la question : bien des acteurs n'ont pas pu être contactés, d'autres n'ont pas souhaité s'exprimer dans nos colonnes : c'est ainsi que ce dossier n'intègre, malgré notre souhait, aucune réflexion d'EDF ou de la DGEMP sur le débat consacré au projet EPR. Mais, plus largement, au vu de l'envie manifeste de certains acteurs de refuser par principe tout apport de ce type de processus, ou de considérer ces deux débats comme une parenthèse à refermer au plus vite, il nous a semblé utile de le livrer sans attendre, dans cet état très imparfait, à la réflexion de nos lecteurs. Il sera toujours temps d'enrichir le débat avec de nouvelles contributions ou des réactions dans un prochain numéro des Cahiers de Global Chance.

Nous vous le livrons donc comme une étape de travail dans un long processus d'apprentissage de la transparence et du débat démocratique auquel notre association consacre ses forces. Bonne lecture. ■

Global Chance

Introduction aux débat

L'implication de Global Chance

Rédaction de Global Chance

Au cours des années 2005 – 2006, l'association Global Chance, en tant que telle, et plusieurs de ses membres, à titre individuel, se sont fortement impliqués dans les deux débats nationaux EPR et déchets nucléaires organisés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

À cette forte implication plusieurs raisons.

Dans la controverse concernant la participation ou non aux deux débats qui a traversé les ONG d'environnement avant même leur tenue, notre association a décidé sans ambiguïté sa participation, tant il lui paraissait nécessaire de mettre à la disposition du public son analyse critique. Global Chance occupe en effet une position un peu particulière dans le paysage des organisations qui portent un regard critique sur la question nucléaire. Tout d'abord parce que notre association ne regroupe qu'un petit nombre de membres, très généralement spécialistes des questions d'énergie, alors que la plupart des autres comportent un grand nombre de militants qui se rassemblent sur la défense de l'environnement. Et ensuite parce que les experts généralistes de l'énergie qu'elle comporte sont souvent reconnus dans les divers milieux de l'administration française ou étrangère, de l'industrie comme des ONG, pour la cohérence de leurs analyses. Il se trouve de surcroît que le nombre d'experts du nucléaire, réellement indépendants de l'administration ou des industriels promoteurs des filières nucléaires, est particulièrement restreint en France où l'université et le CNRS ont depuis longtemps très largement abandonné toute volonté d'expertise autonome, au prétexte de l'omniprésence du Commissariat à l'énergie atomique pour les questions de recherche-développement et du corps des ingénieurs des mines pour les questions industrielles. Il est assez normal, dans ces conditions, que les quelques organisations qui comportent des experts indépendants dans ce domaine et qui se comptent sur les doigts des deux mains (CRII-RAD, GSIEN, Global Chance,

ACRO...) soient sollicités par les organisateurs de débats où la pluralité des expertises apparaît comme une condition même du débat démocratique.

L'association et ses membres se sont donc trouvés impliqués dans la préparation, l'animation ou la participation au débat à divers titres.

C'est ainsi que Michel Colombier (IDDRI) a été nommé membre de la Commission particulière EPR, Bernard Laponche (consultant) conseiller de la Commission particulière Déchets et Yves Marignac (Wise Paris) conseiller de la Commission particulière EPR. Tous sont membres de l'association Global Chance.

D'autre part l'association a participé à la rédaction du « Cahier d'acteurs » du débat EPR en rédigeant, comme une douzaine d'autres acteurs sollicités par la CPDP, une contribution écrite pour chacun des chapitres thématiques proposés par la CPDP. En réponse à une demande spécifique de la CPDP déchets, trois des membres de l'association, Benjamin Dessus, Bernard Laponche et Yves Marignac ont rédigé une « analyse contradictoire » pour le dossier d'initialisation du débat, en contrepoint des contributions des ministères auteurs de la saisine, des industriels et des organismes de recherche impliqués et des organismes de contrôle.

Les membres de l'association ont été également sollicités pour participer aux séminaires préparatoires et à un grand nombre des réunions publiques des deux débats, en y présentant des exposés problématiques et/ou en apportant à la tribune des éléments d'expertise pluraliste, en contrepoint des arguments des maîtres d'ouvrage ou des industriels.

Au cours de la crise qui surgit sur les problèmes de secret défense, trois des membres de l'association, ont rendu publique leur décision de quitter provisoirement les débats EPR et déchets à la suite de la plupart des ONG d'environnement (voir encadré page 7)

Communiqué de presse de Global Chance et du GSIEN - 17 octobre 2005

Dans le cadre des deux débats organisés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) relatifs, l'un à l'implantation d'un réacteur nucléaire EPR à Flamanville et l'autre à la gestion des déchets et matières nucléaires, le Gouvernement a adressé une réponse négative à la demande d'expertise indépendante complémentaire sur la question de la sécurité des installations et activités nucléaires, et de sa protection par le « secret défense », formulée à l'initiative de la CNDP.

Devant cette « fin de non-recevoir », la plupart des associations environnementales porteuses d'interrogations et inquiétudes légitimes de nos concitoyens ont annoncé leur décision de ne plus participer à ces débats.

Le refus d'information des pouvoirs publics comme le départ de ces protagonistes essentiels du débat vident de sens et d'utilité la poursuite des débats.

Nous avons jusqu'ici participé activement en tant qu'experts indépendants à la préparation de ces débats comme à leurs premières manifestations dont nous avons vivement apprécié l'organisation et la qualité.

Nous portons aussi à l'actif de la CNDP une avancée sur la levée du secret industriel. En effet, par une convention signée entre elle, EDF et le GSIEN, il a été possible de consulter des parties du rapport provisoire de sûreté de l'EPR et d'avoir des réunions de travail avec les spécialistes d'EDF, de l'IRSN et de la DGSNR.

C'est pourquoi ce refus d'expertise complémentaire sur les risques nous interpelle, car rien ne le justifie. Nous décidons, donc, devant ce « blocage » du dialogue par décision gouvernementale, d'interrompre toute participation à ces débats.

Signataires :

Benjamin Dessus, Bernard Laponche, experts de Global Chance,
Yves Marignac, directeur de WISE-Paris,
Monique Sené, Raymond Sené, experts du GSIEN
Michèle Rivasi, fondatrice de la CRII-RAD
Pierre Barbey et David Boilley, conseillers scientifiques de l'ACRO

et cosigné, avec quatre autres experts indépendants, une lettre au président de la CNDP et des deux CPDP proposant « *un débat public avec les parties prenantes sur la conciliation des exigences de débat public et de secret* » sous la forme d'une réunion publique des deux Commissions, en présence du Haut fonctionnaire de la défense du ministère de l'industrie (voir page).

Ils ont enfin participé activement aux différents groupes de travail institués au cours des débats des deux commissions : Benjamin Dessus, Bernard Laponche et Yves Marignac pour le groupe de travail « Scénarios » de la CPDP déchets, Yves Marignac pour le groupe de travail RTE, Benjamin Dessus et Yves Marignac pour le groupe de travail « Accès à l'information »

En marge de cette participation directe aux diverses phases du débat, l'association a édité un « Petit mémento des déchets nucléaires » (Cahiers de Global Chance, numéro spécial, septembre 2005 – 10 euros), comportant une vingtaine de fiches pédagogiques sur les différentes questions concernant les déchets nucléaires, et participé à la préparation de l'exposition sur les déchets nucléaires réalisée à l'initiative de la CPDP déchets à la Villette.

Cette longue liste qui montre la volonté d'implication de notre association et de ses membres à ces exercices nouveaux de démocratie participative que constituent les débats de la CNDP révèle aussi, en creux, la difficulté spécifique de la société française à développer et entretenir une force d'expertise indépendante de l'administration et des industriels promoteurs des filières en discussion.

On trouvera ci-dessous la liste des principales contributions écrites de Global Chance ou de ses membres au cours de ces débats (disponibles sur demande à l'association). ■

Liste des contributions écrites de Global Chance

- **Gestion des déchets nucléaires à vie longue, Analyse contradictoire.**
Benjamin Dessus, Bernard Laponche, Yves Marignac, juillet 2005
- **EPR : Il est urgent d'attendre.**
Global chance, cahier d'acteurs EPR, mai 2005
- **L'EPR, un élément de politique énergétique ?**
Global chance, cahier d'acteurs EPR, mai 2005
- **EPR et matières nucléaires dangereuses.**
Global chance, cahier d'acteurs EPR, mai 2005
- **La compétitivité économique de l'EPR.**
Global chance, cahier d'acteurs EPR, mai 2005
- **Quelle urgence pour l'EPR ?**
Global chance, cahier d'acteurs EPR, mai 2005, mai 2005
- **Politique industrielle du maître d'ouvrage et maintien des compétences.**
Benjamin Dessus réunion publique à Paris du 29 novembre 2005 de la CPDP EPR
- **Lettre des experts indépendants au Président de la CNDP.**
- **Quelles avancées pour le débat déchets.**
Benjamin Dessus, réunion de Dunkerque 19 décembre 2005 de la CPDP déchets
- **Démocratie et secret.**
Note de problématique, Benjamin Dessus, réunion publique de Caen, 14 novembre 2005 des deux CPDP
- **Matières nucléaires et déchets : les enseignements de la prospective.**
Benjamin Dessus, La Villette, 8 octobre 2005 CPDP déchets
- **Le « retraitement-recyclage » à l'épreuve des faits.**
Yves Marignac, La villette, 8 octobre 2005 CPDP déchets
- **Petit mémento des déchets nucléaires.**
Global Chance, numéro hors série des Cahiers de Global Chance- septembre 2005

Lettre des experts indépendants au président de la Commission Nationale du Débat Public, Monsieur Yves Mansillon

Paris, le 18 octobre 2005

Monsieur le Président

Comme vous le savez, les récentes prises de position du ministère de l'industrie sur les questions de secret défense ont conduit plusieurs associations impliquées dans les deux débats EPR et gestion des déchets nucléaires à annoncer leur départ de ces débats. Conscients du profond déséquilibre ainsi provoqué nous avons nous-mêmes, experts indépendants, décidé d'interrompre notre participation à ces débats dans lesquels nous sommes très impliqués.

Conscients du blocage actuel qui repose en partie, nous semble-t-il, sur des malentendus, et soucieux d'explorer des voies susceptibles de rencontrer l'adhésion des différents acteurs à un redémarrage rapide de ces deux débats nous vous proposons d'examiner la proposition suivante qui nous paraît de nature à dépasser les contradictions actuelles.

En effet, lorsque, dans un débat public organisé par la CNDP, celui-ci se voit confronté à des questions qui sont couvertes – ou risquent de l'être – par le « secret industriel » ou par le « secret défense », on se trouve dans une situation de « conflit » entre l'exigence de démocratie participative et celle de protection des intérêts des porteurs de projets ou de la collectivité.

Le risque d'une telle situation est que le débat soit, ou bien bloqué, ou bien vidé d'une grande partie de sa substance. C'est la situation dans laquelle sont placés aujourd'hui, malgré les avancées reconnues qu'ils ont déjà permis dans ce domaine, les deux débats organisés sous l'égide de la CNDP sur des questions nucléaires. Pour sortir de l'impasse où sont ainsi tombés les deux débats organisés par la CPDP sur le projet EPR « tête de série » - Flamanville 3 d'une part, et la CPDP sur la gestion des déchets nucléaires, nous proposons que la CNDP et les CPDP préparent, dans les semaines qui viennent :

1 - Un débat avec les parties prenantes sur la conciliation des exigences de débat public et de secret

Au-delà des efforts pour apporter une solution concrète au blocage actuel entre débat public et secret défense, le problème doit être abordé plus largement au niveau politique.

Un accord doit être recherché entre les différentes parties prenantes :

- sur la nécessité de principe de résoudre tout conflit entre les exigences d'accès à l'information structurées par le débat public et le respect du secret industriel et du secret défense,
- sur le lancement d'une réflexion collective sur les moyens politiques de résoudre ces conflits.

Les deux CPDP, sous l'égide de la CNDP, pourraient à cette fin organiser conjointement et rapidement un colloque spécifique incluant les différents protagonistes, y compris les Hauts fonctionnaires de défense concernés, avec la participation de responsables politiques et d'élus nationaux, régionaux et locaux.

2 - La constitution d'une délégation d'experts sur les questions de sécurité nucléaire

Les premières discussions entre les associations de protection de l'environnement, les pouvoirs publics et la CNDP ont buté sur une notion de contre-expertise de l'évaluation de la sécurité nucléaire en France. La question n'est pas en réalité de développer dans le temps du débat une évaluation « indépendante » sur ces questions mais :

- d'apporter au public des éléments de confiance sur la nature des réponses apportées, derrière le secret défense, aux questions de sécurité ;
- de lui permettre ainsi d'apprécier, dans le cadre d'une évaluation globale des options, les risques supplémentaires ou non dont seraient porteurs les projets en débat.

La constitution, sous l'égide de la CNDP, d'un groupe d'experts extérieurs aux instances industrielles ou administratives, choisis par elle et en accord avec les pouvoirs publics, qui serait habilité à examiner les questions relevant de ces « secrets » nous semble de nature à répondre à ces objectifs sans porter atteinte à la sécurité des installations et des activités nucléaires.

Les règles de fonctionnement de cette délégation, en particulier la définition précise des questions qu'elle devra traiter, les conditions de son accès à des informations classées et la délimitation des réponses qu'elle pourra apporter au public devront faire l'objet, sous l'égide de la CNDP, d'une validation étape par étape avec les autorités compétentes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre Barbey, Benjamin Dessus, Bernard Laponche, Michèle Rivasi, Monique Sené, Raymond Sené.

Organisation et histoire des débats

Rédaction de Global Chance

Débat public sur le projet de centrale électronucléaire EPR « tête de série » à Flamanville (Manche)

Saisine et décision

Saisie par EDF dans un courrier du 4 novembre 2004, la CNDP rend sa décision d'organiser le débat public le 1^{er} décembre 2004.

La saisine est, compte tenu de la nature du projet, une obligation légale. Il s'agit toutefois de la première décision favorable de la CNDP à l'organisation, sous son égide, d'un débat public dans le domaine nucléaire. En réponse à un courrier des associations de protection de l'environnement du 25 novembre 2004 insistant sur « le caractère crucial, pour un débat exemplaire, de la crédibilité du processus », la CNDP promet « des modalités particulières de suivi du débat public ».

Une autre particularité du débat est sa corrélation (cependant sans regroupement des deux procédures), avec le débat public concernant la ligne très haute tension (THT) associée au projet EPR.

Composition de la CPDP

Président : *Jean-Luc Mathieu*, conseiller maître à la Cour des comptes, membre de la CNDP.

Membres : *Michel Colombier*, économiste et chercheur, directeur adjoint de l'IDDRI - *Danielle Faysse*, urbaniste, vice-présidente de la Compagnie des commissaires enquêteurs de Bretagne - *Roland Lagarde*, ingénieur-chercheur EDF à la retraite - *Annie Sugier*, physicienne et chimiste, directrice de programme à l'IRSN

Débat public sur les options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue

Saisine et décision

Saisie le 16 février 2005 par le ministre chargé de l'Industrie et le ministre de l'Écologie et du Développement Durable, la CNDP rend sa décision d'organiser le débat public le 2 mars 2005.

Il s'agit du premier débat « générique » organisé par la CNDP sur des « options générales en matière d'environnement ou d'aménagement », en application de la nouvelle possibilité ouverte par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

Une telle saisine ne revêt pas de caractère obligatoire. Il s'agit d'une initiative du gouvernement dans le cadre de la préparation d'une loi sur la gestion des déchets, loi dont l'examen doit avoir lieu en 2006 au terme de la loi relative aux recherches sur la gestion des déchets nucléaires du 30 décembre 1991.

Composition de la CPDP

Président : *Georges Mercadal*, vice-président de la CNDP.

Membres : *Dominique Boullier*, professeur des Universités, spécialiste en sociologie des techniques et de l'innovation - *Paula Ceccaldi*, journaliste spécialisée en santé, sciences de la vie, environnement - *Jean-Claude Darras*, président honoraire du tribunal administratif de Marseille - *Robert Guillaumont*, professeur honoraire des Universités, spécialiste en chimie et radiochimie - *Jean-Paul Schapira*, directeur de recherche honoraire au CNRS, spécialiste en phy-

- *Françoise Zonabend*, ethnologue, membre du laboratoire d'Anthropologie sociale du Collège de France
 - Secrétaire général : *Christophe Karlin*.

Préparation

La concertation sur le contenu et la forme du débat est menée à deux niveaux : en Basse-Normandie sur le volet local du projet, avec notamment une réunion le 30 mai 2005 à Saint-Lô, et au niveau national avec une série d'acteurs identifiés comme représentatifs de l'état initial du débat sur le projet à travers leurs positions constituées.

La CPDP s'adjoint, pour définir les thèmes et enjeux du débat avec ces acteurs, le conseil scientifique et technique d'Yves Maignac (WISE-Paris).

Deux journées d'approfondissement thématiques sont organisées avec une soixantaine d'experts et acteurs, à Paris, les 29 et 30 septembre 2005. Elles ont été restituées par un film dont des extraits ont été projetés dans certaines réunions publiques.

Dossier d'initialisation du débat

La CPDP innove en constituant un dossier initial du débat à deux volets : outre le traditionnel dossier du maître d'ouvrage présenté par EDF, le dossier comprend un « Cahier collectif d'acteurs ». Ce document rassemble les contributions fournies par douze acteurs, présentées au public de façon croisée autour d'un canevas commun.

Ce Cahier collectif est complété par une contribution sur les visions prospectives de la demande d'électricité en France à l'horizon 2050, demandée par la CPDP au bureau d'étude Enerdata.

De nouvelles contributions, présentées par d'autres acteurs identifiés, se sont dans la suite du débat ajoutées à cette première publication, sous forme de cahiers d'acteurs individuels (neuf au total).

Réunions publiques

Le débat public s'est tenu du 19 octobre 2005 au 18 février 2006. Toutefois, du fait d'un report lié au retrait de plusieurs associations suite à une controverse sur le secret défense, la première réunion n'a en fait eu lieu que le 3 novembre 2005.

L'organisation des réunions publiques a obéi à un double développement : un volet local classique autour du lieu d'implantation et un volet national, compte tenu de la qualification de démonstrateur du projet. Sur le plan des contenus, la CPDP a mis en place une alternance de réunions « généralistes » et de réunions « thématiques » approfondissant les principales problématiques identifiées dans la phase préparatoire.

Au total 21 réunions ont été organisées, rassemblant plus de 4000 participants. Deux étaient communes

sique nucléaire - *Catherine Vourc'h*, spécialiste en médiation et en animation de réseaux-experts.

Secrétaire général : *François Bertault*.

Préparation

La CPDP prend appui dès l'origine sur les conseils de trois personnalités : Yves Le Bars, Bertrand Barré et Bernard Laponche.

Une série de réunions font progressivement fait émerger le périmètre et le déroulement du débat. La CPDP organise des réunions d'information et d'échange avec les acteurs institutionnels, industriels ou associatifs au niveau national et dans les régions concernées.

Elle convie d'autre part l'ensemble des acteurs à deux séminaires de réflexion, le 10 mai 2005, autour des questions scientifiques et techniques, puis le 15 juin 2005, sur le thème « démocratie et déchets radioactifs ».

Dossier d'initialisation du débat

Outre le point de vue des ministères, auteurs de la saisine, des industriels et des organismes de recherche, complété par les visions des organismes de contrôle, la CPDP sollicite, pour constituer le dossier soumis au débat, une « analyse contradictoire » qu'elle commande à des « experts des questions énergétiques et nucléaires connus pour leurs analyses critiques sur la question nucléaire » : Benjamin Dessus, Bernard Laponche, Yves Maignac.

Ce dossier est complété, dès le lancement du débat, par des cahiers d'acteurs individuels (onze dès l'origine, et douze autres ultérieurement).

Réunions publiques

Le débat public s'est tenu du 12 septembre 2005 au 13 janvier 2006.

La CPDP a croisé une dimension territoriale à Paris et en régions, particulièrement au sein des territoires concernés par les trois axes de recherche proposés par la « loi Bataille » de 1991, avec une dimension « thématique » autour de deux thèmes : les questions scientifiques, les aspects démocratiques.

La phase publique du débat, comportant 13 réunions rassemblant 3000 participants au total, a été construite en quatre temps :

- quatre auditions du public dans les régions les plus concernées (Meuse/Marne, Gard, Manche),
- trois journées à Paris (Cité des sciences et de l'industrie) consacrées aux questions scientifiques et techniques,

avec le débat THT, et l'une, suite à la crise sur le secret défense, avec le débat déchets.

Dispositifs d'expertise pluraliste

Suite aux demandes formulées au cours de la préparation, la CPDP a participé à l'élaboration d'une convention permettant l'accès du GSIEN, pour une analyse sommaire, aux parties non couvertes par le secret défense du rapport préliminaire de sûreté du projet de réacteur EPR.

La CPDP a de plus mis en place, en réponse à des préoccupations majeures apparues au cours du débat, deux groupes de travail rassemblant experts industriels, institutionnels et indépendants :

- un groupe de travail sur une analyse contradictoire des scénarios de besoins nationaux en électricité à plus ou moins long terme,
- un groupe de travail sur les problèmes d'accès à l'information dans le domaine nucléaire. La CNDP a commandé au CEPN et à WISE-Paris, à l'appui de ce groupe, une expertise complémentaire sur les pratiques dans une série de pays occidentaux.

Résultats et suites

Le compte rendu et le bilan du débat ont été présentés le 11 avril 2006. La procédure s'est poursuivie avec l'enquête publique, qui s'est tenue du 15 juin au 31 juillet 2006 et a abouti à un avis favorable de la Commission d'enquête. ■

- quatre conférences-débat, en régions, sur les aspects de démocratie et de gouvernance, dont la réunion commune avec le débat EPR sur l'accès à l'information,
- deux réunions de synthèse et de clôture du débat, en régions.

Dispositifs d'expertise pluraliste

Dans le cadre de la préparation du débat sur les questions scientifiques et techniques, un groupe de travail a été constitué pour éclairer les choix et les marges de manœuvre à long terme par l'élaboration commune de scénarios. Ce groupe a réuni des représentants de la DGEMP, de l'ANDRA, d'AREVA, du CEA (qui a fourni la modélisation pour «calculer» les scénarios), d'EDF, du CNRS et les experts indépendants auteurs de l'analyse contradictoire commandée par la CPDP.

Résultats et suites

Le compte rendu et le bilan du débat ont été présentés le 27 janvier 2006. Les ministères de l'Économie et des finances et de l'Écologie et du développement durable ont publié conjointement le 22 mars 2006 un bilan sur les «suites du débat public».

Le projet de loi sur la gestion des déchets radioactifs a été présenté le même jour en Conseil des ministres. Après un débat au Parlement au printemps 2006, la loi de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs a été adoptée le 28 juin 2006. ■

Le débat EPR

Ce qu'en disent les organisateurs.

Conclusions du rapport de la CPDP EPR

Le débat public sur le projet d'EPR Flamanville 3 aurait pu ne pas avoir lieu tant il a été contesté tout au long de sa préparation et de son déroulement. La Commission particulière en a décidé autrement en luttant à tout moment pour que la démocratie participative sorte gagnante de ce combat. C'est pourquoi la CPDP assume ce qui a pu apparaître à certains observateurs comme un débat agité. Elle s'est efforcée de conduire un débat utile, tant pour les enseignements du débat proprement dit que pour les avancées qu'il aura permis pour l'avenir.

Au moment de conclure ce compte rendu, la CPDP souhaite revenir sur trois caractéristiques de ce débat : l'objet mis en débat lui-même, les modalités du débat public, les pistes qui se dessinent pour les prochaines années.

L'objet mis en débat

L'une des principales raisons pour lesquelles le débat public a été difficile est liée à la réelle complexité de l'objet mis en débat : l'EPR. Au-delà de ses caractéristiques propres, l'EPR se présente au débat comme l'aboutissement d'un processus de plus de quinze années auquel le public est resté étranger. Les objectifs auxquels il répond comme les options techniques qu'il déploie se sont construits dans une logique interne à l'industrie. Cet héritage rend le projet difficilement accessible et peu « critiquable » ; c'est sans doute une des raisons pour lesquelles le débat a suscité des déceptions et s'est très souvent déplacé sur des problématiques connexes, en amont ou en aval du cœur industriel et technique du projet.

Ainsi les problématiques de la production de l'énergie, mais aussi des économies d'énergie et des énergies renouvelables, ont souvent traversé le débat, renvoyant à des préoccupations beaucoup plus globales de consommation et de mode de vie. Le titre du Cahier collectif d'acteurs publié en introduction au

débat, « EPR et choix de société », témoigne de ces préoccupations.

Cette forte « cohérence interne » de l'objet nucléaire relève de ce qui apparaît encore comme une culture industrielle de certitude, peu compatible avec le doute légitime exprimé par de nombreux acteurs, vis-à-vis duquel le secret de défense a semblé pour beaucoup un faible argument. D'une façon générale, les raisons invoquées par le maître d'ouvrage, de réaliser l'EPR, impérieuses selon lui, ont été faiblement éclaircies et justifiées.

Cette constatation invite à nouveau à s'interroger sur la lisibilité des modalités de la décision dans le domaine du nucléaire (et plus largement en matière énergétique), ainsi que sur le rôle respectif des opérateurs, du gouvernement, des acteurs institutionnels (autorité et organismes d'expertise publics) et du législateur, tant sur les enjeux à très long terme qui nécessitent un travail d'analyse prospective dont les insuffisances ont été à plusieurs reprises pointées, que sur le développement d'un objet industriel répondant à des objectifs fixés par la puissance publique.

Les modalités du débat public

Un débat de quatre mois peut-il avoir du sens par rapport à une décision qui engage l'avenir à tout point de vue sur des dizaines et des dizaines d'années ? Cette question s'est exprimée de manière latente tout au long du débat. De façon plus concrète, les délais de préparation et de débat stricto sensu sont apparus singulièrement trop courts pour mobiliser les Français au niveau national.

Compte rendu du débat public EPR

Malgré toutes les contraintes et les difficultés, la CPDP a réussi, dans le cadre légal du débat public, à imaginer et à mettre en œuvre des outils inédits qui ont contribué à donner vie au débat : le Cahier collectif

d'acteurs, les ateliers préparatoires, la convention entre le maître d'ouvrage et le GSIEN, les groupes de travail thématiques en sont l'illustration.

Cependant, si la Commission revendique tous les choix qu'elle a eu à faire et toutes les décisions qu'elle a été amenée à prendre, elle considère volontiers aujourd'hui que certaines orientations auraient pu être différemment organisées pour donner plus de cohérence et plus d'efficacité au débat. Les ateliers thématiques par exemple, programmés dans la phase préparatoire au débat public, où la parole a bénéficié de la plus grande liberté, auraient pu trouver une meilleure place au sein même du débat ; le système de réponse aux questions, via les différents modes de communication proposés, et son exploitation, ont été également insuffisamment performants ; le nombre des questions reste globalement faible (et donc sans doute l'intérêt suscité par le débat) au regard des enjeux du projet.

L'intermédiation des acteurs dans un débat de ce type, souhaitée dès le départ par la Commission, semble en revanche une nécessité, non pas pour écarter le grand public, mais au contraire pour lui permettre de mieux participer au débat. Un projet d'une telle technicité et d'une telle complexité, porté par un opérateur historique puissant, a précisément besoin du recours à une expertise pluraliste pour pouvoir être soumis à un débat contradictoire. Par habitude, ou par crainte, la parole n'est en effet pas encore totalement libérée sur le sujet sensible du nucléaire, mais ce débat aura justement permis de commencer à modifier cette situation.

Des pistes pour l'avenir

Le débat public sur l'EPR n'a pas épuisé le sujet du rapport de la société française à sa production électronucléaire. Depuis l'époque des premières tranches de réacteurs à eau pressurisée, force est de constater que, malgré de nombreux rapports officiels et autres contributions, le caractère manichéen des opinions des uns et des autres perdure. La réalisation du Cahier collectif d'acteurs avait pourtant permis d'espérer que les ouvertures rendues possibles par cette méthode, s'approfondiraient, ce qui n'a guère été le cas.

La plupart des questions relatives à l'accès à l'information demeurent.

Au-delà des enseignements et des frustrations de ce débat public - et surtout au-delà de la décision qui sera prise par le maître d'ouvrage dans quelques semaines - le débat public sur l'EPR aura cependant permis d'ouvrir des portes sur l'avenir, notamment au travers des deux groupes de travail sur le secret défense et l'accès à l'information et sur la prévision et la prospective des besoins en électricité. L'analyse pluraliste engagée au sein de ces deux groupes doit, d'une manière ou d'une autre, être poursuivie.

Mais ce débat a quand même permis des avancées immédiates et significatives. En effet EDF s'est engagé, si l'entreprise décide de poursuivre son projet, à :

- produire une version publique du rapport préliminaire de sûreté de l'EPR qui devrait prendre la forme d'un document technique expurgé des éléments protégés par le secret industriel ;
- établir une convention EDF/CLI de Flamanville /ANCLI permettant de consulter, sur la base d'un questionnaire précis, l'ensemble du rapport préliminaire de sûreté.

Quelle que soit la décision du maître d'ouvrage, un nouveau débat public devra être envisagé vers 2015 quand se posera la question du renouvellement du parc et lorsqu'il s'agira de décider de la généralisation éventuelle de l'EPR. L'expérience du présent débat invite à envisager cette future concertation différemment :

- en offrant au public la possibilité d'interpeller, outre le maître d'ouvrage, les pouvoirs publics qui fixent les orientations de la politique industrielle ou énergétique dans lesquels s'inscrit son projet industriel ;
- en organisant le débat suffisamment en amont de la définition de la politique énergétique et non pas seulement en préalable à la décision d'investissement des maîtres d'ouvrage ;
- en renforçant la capacité du débat public à mieux instruire les controverses (à l'instar du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement québécois) et à nourrir le débat pour favoriser une expression pluraliste et argumentée sur des sujets complexes ;
- en donnant au débat public le temps nécessaire pour irriguer les différentes composantes du débat.

Ceci nécessiterait un aménagement des règles législatives qui régissent la CNDP et le « débat public ».

La période qui s'ouvre d'ici le prochain débat sur les questions nucléaires doit être mise à profit pour poursuivre ces évolutions. Dans l'immédiat, la CPDP émet trois demandes précises, les deux premières lui paraissant plus particulièrement essentielles pour préparer l'avenir.

D'une part, elle souhaite que l'État donne des suites au rapport annexe du groupe de travail dénommé « bilan RTE » et introduise désormais dans le débat énergétique national une prospective plus large, basée sur une expertise pluraliste offrant la possibilité de choix énergétiques ouverts et diversifiés, prospective à longue échéance en cohérence avec les engagements européens de la France.

Dans son communiqué du 20 septembre 2005 la CNDP écrivait : « La CNDP ne peut ignorer que le secret de défense impose en la matière des règles particulières et n'a pas l'intention de placer le débat public hors des lois et règlements. On se trouve néan-

moins devant un conflit d'exigences nées l'une et l'autre de l'application de la loi. C'est pourquoi la CNDP en appelle aux parties concernées pour qu'une solution soit recherchée ; elle est disposée à y apporter sa contribution le moment venu ». La CPDP estime que l'utilité de l'intervention de la CNDP conserve aujourd'hui toute sa pertinence. La CPDP demande donc, d'autre part, à la CNDP de mettre en œuvre une mission qu'elle tire de l'article L 121.1, 5^e alinéa du Code de l'environnement. Le développement de la concertation avec le public, en matière de nucléaire civil, implique la mise en œuvre de méthodes nouvelles favorisant notamment l'expression d'expertise pluraliste. Il s'agit donc de se saisir du rapport

annexe, fruit essentiel du débat, sur la transparence de l'information, pour demander et suivre la mise en œuvre de ses dispositions qui ne se sont heurtées à aucun refus. La création éventuelle par le projet de loi actuellement en discussion d'un Haut Comité de transparence sur la sécurité nucléaire lui donnera peut-être un interlocuteur privilégié, mais non exclusif, pour ce faire.

Enfin la CPDP souhaite que la CNDP désigne l'un de ses membres pour veiller à ce que les dispositions de l'alinéa 3 de l'article L 121.1 du Code de l'environnement soient mises en œuvre si EDF décide la réalisation de Flamanville 3. ■

Nous avons voulu désenclaver le débat EPR

Entretien avec Jean Luc Mathieu, Président de la commission particulière EPR

Global Chance.

Vous avez présidé la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) qui a organisé et animé le débat sur l'EPR. Quels en sont les progrès, les acquis, les frustrations éventuelles ? Quel bilan en tirez-vous ?

Jean Luc Mathieu.

J'y vois une série de points positifs et négatifs. Sur le plan positif, ce débat participe à une chaîne d'initiatives sur l'utilité des centrales nucléaires et de l'EPR. Quand je regarde l'enquête d'opinion de l'IRSN (Institut de recherche sur la sûreté nucléaire) sur la question, je constate que 30 % des personnes interrogées disent avoir entendu parler du débat EPR, ce qui me semble un résultat non négligeable. C'est donc peut-être quelque chose qui, même de loin, a particulièrement touché les Français. Au moment où tout le monde reparle d'énergie, cela me semble une pierre dans un édifice qui se construit.

GC - Mais pensez-vous qu'au-delà d'une sensibilisation, le débat a rempli son rôle d'information ?

JLM - Sur le plan de l'accès à l'information, on s'est heurté à de très grosses difficultés : on sait bien que dans un tel débat, tout ne peut pas être mis sur la place publique. Tout le problème est de savoir comment on peut donner confiance aux Français sur le fait que ce qui est fait, même s'il est couvert par certains secrets, est bien fait et ne cache pas des impasses, des incertitudes ou des omissions. Et je pense que sur ce point nous n'avons pas, nous CPDP, été déficients. Je n'en dirais pas autant de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Puisque c'est le Premier ministre qui avait interpellé la CNDP à la suite de la décision des associations de quitter le débat, j'ai demandé au président de la CNDP de renvoyer au Premier ministre les conclusions et les propositions du groupe de travail sur l'accès à l'information que nous avons mis en place, à la suite de la réunion commune que nous avons organisée à Caen avec la CPDP déchets. C'était à mes yeux d'autant plus justifié que se posait clairement la question de l'adéquation de nos textes législatifs avec nos engagements internationaux, sujet qui n'est en aucun cas du ressort de la Haute Autorité prévue par la loi sur la transparence sur l'information nucléaire. Je n'ai malheureusement pas été suivi par mes collègues de la Commission nationale.

GC - Au-delà des problèmes de secret dont nous allons reparler, revenons à la spécificité de ce débat. À la différence du débat déchets, on était devant une décision parlementaire de principe déjà prise. Ne pensez-vous pas que cela a pesé très lourdement sur le déroulement du débat ? Autrement dit, quand vous avez démarré ce travail, qu'en espériez-vous réellement ?

JLM - Tout d'abord, même si le cas EPR est un peu particulier, on ne peut pas totalement dire que la décision de construire l'EPR était déjà prise.

GC - Cela dit il y a eu dans ce cas un vote du parlement, avant le débat, ce qui n'est pas si fréquent.

JLM - Eh bien, mon intention en démarrant cette Commission, et j'en ai discuté avec les membres que j'ai choisis, c'était, conformément à la décision de la CNDP, de participer à la sensibilisation des Français sur le sujet de la relance durable d'un programme nucléaire en France. Avec des questions du type : à quels besoins cela répond-il, et que veulent dire « les besoins ». C'était donc intéresser, surtout à travers des associations qui sont des relais d'opinion majeurs, le maximum de gens à la problématique de l'énergie dans notre société. Alerter ou faire surgir l'intérêt de l'opinion publique sur ce problème énergétique alors que je la trouve actuellement trop peu concernée.

GC - *Cela veut-il dire que, pour vous, le débat devait largement dépasser l'EPR et même la production d'électricité ?*

JLM - Oui, au moins jusqu'à la production et la consommation d'électricité, ainsi que l'indique la CNDP dans sa séance de décembre 2004.

GC - *La CNDP partageait-elle cette opinion ?*

JLM - Je n'ai pas eu d'opposition directe à cette conception du débat, mais peut-être parce que je n'avais pas énoncé ce but avec autant de clarté qu'aujourd'hui. Mais au cours du débat, j'ai bien vu que les réactions de mes collègues n'étaient pas très favorables. En fait, dès le début, j'ai dit qu'il s'agissait, au-delà de l'objet EPR, d'un débat sur une politique nationale de grande ampleur, le remplacement du parc actuel, et j'ai été parfaitement compris. Mais ensuite, au cours de l'avancée du débat, j'ai bien senti les réticences à l'élargissement du débat.

GC - *Quid de la tutelle et des parlementaires, un bon accueil ?*

JLM - Aucun problème avec la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP), mais avec les parlementaires cela a été un peu plus compliqué. En particulier avec le sénateur de la Manche, président du Conseil général, qui, dans un débat au Sénat du 3 mai 2005 a prononcé des menaces vis-à-vis des membres de la CNDP, donc du président de la CPDP EPR, en évoquant des sanctions au cas ils sortiraient de la neutralité... Cela exprimait bien évidemment de sa part une vive réticence à voir apparaître un débat qui risquait de contrarier sa volonté de voir le projet d'EPR se réaliser dans la Manche.

GC - *Avec cet objectif principal de sensibilisation élargie aux problèmes de l'énergie électrique, pensez-vous que la façon dont vous vous y êtes pris était la bonne ou, si c'était à refaire, feriez-vous différemment ?*

JLM - Il est vrai qu'on a plutôt assisté à un débat d'experts en public qu'à un débat public. Cela dit, je ne ferai pas d'autocritique car je pense que le pouvoir et les moyens de la CPDP ne pouvaient conduire qu'à cela. Mais je reconnais volontiers que le résultat n'est pas entièrement satisfaisant. Je dois dire que j'avais énormément tablé sur une participation très active des associations dans leur rôle de « tam-tam démocratique » et je suis resté un peu sans voix devant leur désertion, après l'affaire du secret défense, que je comprends mais que je déplore, parce que leur action me semblait une nécessité, si l'on voulait, en 4 mois, intéresser une frange importante de la population française à cette question.

GC - *Pensez-vous que ce débat a fait bouger les choses, au sens de la culture de l'administration et du maître d'ouvrage, de leur reconnaissance de la nécessité de débattre avec le public, etc. ?*

JLM - Je pense que dans l'équipe projet d'EDF, on a des gens qui sont aujourd'hui parfaitement convaincus de l'utilité du débat, voire de sa nécessité, et souhaitent que cette pratique perdure à travers la CLI et l'ANCLI. Par contre, j'ai un grand regret, c'est que la CNDP n'ait pas jugé utile, malgré ma proposition, de transmettre au Directeur de la DGEMP du ministère de l'industrie les conclusions du travail que nous avons fait avec RTE et qui montrait à l'évidence les contradictions entre les prévisions de « besoins d'électricité » à 10 ou 15 ans et les images du long terme à 40 ou 50 ans, avec le risque de se lancer dans des options qui interdiraient de répondre aux exigences du long terme (par ex le facteur 4 sur les émissions de gaz à effet de serre). Je pense que ce groupe de travail a réalisé là une importante percée et cela m'aurait semblé très utile que l'autorité indépendante qu'est la CNDP s'affirme auprès du DGEMP en attirant son attention sur les conclusions de ce rapport.

À ce propos, je rappelle qu'il y a eu deux rapports, celui-là et celui sur l'accès à l'information, de deux groupes de travail créés au cours du débat. Ces deux rapports, qui me semblent pourtant plus importants que notre compte rendu, resteront à peine diffusés. Je pensais pouvoir faire la diffusion à travers la Commission nationale, qui après en avoir délibéré, aurait chargé son président de les transmettre aux différentes autorités compétentes, le ministre de l'industrie et le DGEMP, pour celui du bilan RTE, au Premier ministre pour celui sur l'accès à l'information. Mais la Commission nationale s'est refusée à le faire et a renoncé, par là même, à s'affirmer dans le paysage démocratique du pays.

GC - *Encore un point, avez-vous le sentiment qu'un tel débat a bien réussi mettre à plat l'ensemble des arguments et que le tour de la question est à peu près fait ?*

JLM - Cela dépend de ce qu'on appelle le tour ! Certains par exemple, considèrent qu'on a complètement achoppé sur la stratégie industrielle. Et, en effet, on n'est pas allé très loin dans ce domaine. Certains éléments de la stratégie d'EDF nous sont restés opaques, mais est-ce important pour le public ? Finalement l'entreprise EDF prend ses risques...

GC - *Mais pourtant, du point de vue collectif, dans la mesure où l'État s'engage politiquement et financièrement dans une politique industrielle, n'est-il pas normal de se poser la question de la pertinence de cette politique pour la collectivité nationale ? (voir encadré page 19)*

Politique industrielle du maître d'ouvrage et maintien des compétences

(Extraits de l'intervention de Benjamin Dessus à la séance publique du 29 novembre 2005)

Le dossier du maître d'ouvrage EDF s'appuie sur les affirmations principales suivantes :

- La nécessité de remplacer les premières centrales nucléaires du parc actuel à partir de 2020 et donc de décider la construction de nouvelles centrales dès 2015,
- La nécessité pour EDF de disposer en 2015 d'un réacteur déjà éprouvé par trois ans de retour d'expérience, dont il revendique l'architecture industrielle.
- La capacité, grâce à cette mesure, de disposer en 2015 d'une organisation opérationnelle pour construire des réacteurs EPR en série et assurer le maintien des compétences de l'ingénierie d'EDF d'ici 2015.

La société Areva insiste quant à elle :

- Sur l'avance que la construction d'un EPR donnera à la France dans le domaine nucléaire, avance qui pourrait être remise en cause si l'activité principale d'Areva se cantonnait à la maintenance des centrales existantes.
- Sur des perspectives importantes mais non explicitées d'exportation de centrales.

Les administrations tiennent le même type de propos mais sans non plus donner la moindre indication de prévision chiffrée des exportations potentielles de ce type de réacteur.

Au total donc, une série de propos imprécis mais difficiles à remettre en cause. Oui, très probablement, bien que la méthode employée puisse présenter des effets pervers, la construction d'un EPR en France, en plus du réacteur finlandais, va contribuer à un effet vitrine a priori favorable à l'exportation et à une activité supplémentaire des bureaux d'étude d'ingénierie d'EDF et donc de maintien des compétences du maître d'ouvrage.

Mais la clé de voûte du raisonnement est qu'il y a urgence énergétique pour la France. Or cette affirmation fait l'objet de nombreuses controverses. Cette discussion d'opportunité et d'urgence n'est pas l'objet de notre réunion d'aujourd'hui, mais a une influence directe sur ce débat. En effet, si cette urgence n'est pas avérée sans conteste, alors les autres arguments, en particulier ceux de politique industrielle et de maintien des compétences deviennent essentiels pour défendre l'option de construction urgente d'un EPR tête de série.

Mais, si c'est bien le cas, les questions portant sur ces deux sujets méritent évidemment d'être inversées et repoussées sous la forme suivante :

- Dans le domaine électrique, comment se compare la construction d'un EPR, par rapport à d'autres stratégies de production ou d'économie d'énergie, en termes de perspectives de politique industrielle, d'exportation, de créations d'emplois, de R&D, etc..
- Dans le domaine nucléaire, comment se compare la construction immédiate d'un EPR à d'autres stratégies industrielles (accélération de programmes à plus long terme, du style G4, amélioration des performances des centrales existantes - rendements, taux de combustion, sûreté, durée de vie, maintenance, flexibilité, etc.-).

Les mêmes questions se posent pour le maintien ou la création de compétences nouvelles, surtout quand on sait qu'on va disposer d'une première expérience dès 2009 avec les Finlandais pour Areva. Le cadre géographique et économique des réponses à ces questions inclut l'Europe et le monde, et pas seulement les acteurs industriels EDF et Areva et les institutionnels français. Le cadre temporel doit prendre en compte la dynamique dans laquelle s'inscrit la stratégie industrielle proposée, aussi bien en termes d'évolution des marchés, que d'évolution technologique ou d'évolution des normes internationales et nationales de sûreté et de protection de l'environnement.

En matière de politique industrielle il faut par exemple :

- Chiffrer précisément et comparer les marchés potentiels en Europe et dans le monde des technologies nucléaires (toutes filières confondues) par rapport à d'autres technologies de production ou de maîtrise de l'énergie.
- Faire une analyse précise des perspectives d'exportation de réacteurs de très grande puissance (1 500 MW) dans les différents pays du monde, en fonction de la demande électrique potentielle et de la capacité des réseaux, en tenant compte de la volonté de la plupart des grands pays de s'approprier les technologies nucléaires, des éléments financiers qui sont associés à ces investissements très lourds et de l'état des opinions publiques de ces pays.
- Présenter un état sérieux de la concurrence actuelle et future dans le domaine des réacteurs REP et REB. À ce propos, le raisonnement exposé par le maître d'ouvrage donne fortement l'impression de définir les caractéristiques de ses besoins, non pas à partir d'une discussion raisonnée, mais bien plutôt de la volonté d'être en phase avec celles de l'EPR. En particulier aucune discussion sérieuse ne vient étayer le choix d'un réacteur d'une aussi forte puissance. On voudrait également comprendre pourquoi seul le choix de l'EPR permet d'obtenir l'accord de la DGSNR dans un délai « raisonnable ».
- Étayer sérieusement l'affirmation controversée selon laquelle 35 à 40 ans seraient indispensables pour mettre au point et industrialiser la génération 4. Cette affirmation est en effet très controversée.
- Enfin, chiffrer précisément l'activité créée en France par ce projet et ses conséquences éventuelles en cas de renouvellement du parc : rythme industriel, emplois induits, etc., et le comparer à d'autres stratégies.

Le même type de questions se pose pour le « maintien et l'acquisition des compétences ». Et d'abord des compétences de qui s'agit-il ?

- Des compétences d'architecte industriel d'EDF ? Très certainement, mais la nécessité pour la France de maintenir cette capacité n'est pas démontrée si Areva acquiert le même type de compétence. De plus, cet investissement humain ne risque-t-il pas de produire un effet d'exclusion pour d'autres capacités, en particulier pour les turbines à gaz, les centrales à charbon modernes, l'hydraulique, voire les éoliennes qui font l'essentiel du marché mondial.
- Des compétences de l'autorité de sûreté ? Oui, mais peut-être au détriment de sa compétence sur d'autres types de réacteurs ce qui peut être très ennuyeux dans un contexte d'élargissement du marché et de privatisation d'EDF.
- Des compétences d'Areva ? Sans doute, mais quelle valeur ajoutée par rapport à la centrale finlandaise de faire l'opération en parallèle et non pas en série ?
- Des compétences du CEA ? Oui, peut-être dans ce domaine restreint, mais la mobilisation éventuelle du CEA sur ces questions ne peut qu'avoir un effet d'éviction sur les autres questions essentielles pour le long terme, les déchets et les réacteurs de génération 4.
- Des compétences des experts critiques ? Oui, sûrement, en leur livrant en pâture un projet très contestable et mal ficelé.

Voilà des questions auxquelles il convient de répondre dans un contexte où les autres justifications présentées à l'appui de la construction immédiate d'un réacteur EPR tête de série sont loin de faire l'unanimité au sein même de l'administration et des grandes institutions chargées du nucléaire en France, sans même parler de l'opinion de nombreux responsables et experts au niveau international qui sont favorables au développement du nucléaire, mais considèrent que l'EPR sera une technologie obsolète dans 20 ans.

JLM - Là dessus, je crois que les questions étaient bien posées mais qu'elles sont restées sans réponse. Par contre, je pense que ce qui pouvait intéresser le grand public et qui a été bien mis sur la table, c'est l'idée essentielle qu'il faut faire tout pour économiser l'énergie, électrique en particulier, et on verra bien dans 15 ans si on a besoin de nouveaux réacteurs.

GC - *Reconnaissez pourtant que le débat qu'on vous demandait d'animer était circonscrit à l'EPR, quel que soit l'intérêt de cette priorité d'économie que défend d'ailleurs Global chance depuis des années, et qu'on n'était pas là pour refaire le débat sur l'énergie de Nicole Fontaine ?*

JLM - Non, justement, je me suis bien gardé de refaire le débat sur l'énergie. On est resté sur l'électricité tout au long du débat sauf quand le public élargissait le débat. Par contre, nous avons voulu désenclaver le débat EPR de l'aspect ponctuel et local de sa réalisation, pour nous intéresser aux besoins et à la production d'électricité.

GC - *D'où, pour vous, l'importance du rapport du groupe RTE ? À propos, comment et par qui a t'il été fait ?*

JLM - le groupe RTE est né à une réunion commune à Rennes des Commissions EPR et THT, suite à une question du public sur l'utilité de cette ligne si l'on n'avait pas besoin d'électricité supplémentaire. À partir de là, on a enclenché une étude sur les besoins avec un groupe comportant EDF, RTE, la DGEMP, des experts indépendants et Yves Marignac comme rapporteur (voir pages 21-24).

GC - *Et pour l'autre groupe de travail ?*

JLM - Le groupe « Accès à l'information » est né de la réunion de Caen, commune aux deux commissions EPR et « déchets », réunion à laquelle Global Chance avait présenté la proposition d'un groupe chargé d'avancer sur ces questions. On a intégré dans ce groupe le représentant du Haut fonctionnaire de défense du ministère de l'Industrie, la DGSNR, l'IRSN, des experts indépendants (Global Chance, GSIEN), EDF etc., et ce groupe a travaillé à partir d'une série de questions élaborées par les experts indépendants et a fourni son rapport (voir pages 35-37).

GC - *Et les suites de ce rapport ?*

JLM - Il n'y aura pas de suite à ma demande de voir la Commission nationale saisir le gouvernement pour l'engager à une réflexion juridique sur l'adéquation de nos textes avec nos engagements internationaux. Par contre cette même Commission a émis l'idée de saisir le Haut Conseil défini dans la loi sur la transparence en matière d'information nucléaire, le jour où il existera, des conclusions du groupe « Accès à l'information ».

GC - *À ce propos, est ce que vous pensez que le débat EPR a eu une influence sur la loi sur la transparence ?*

JLM - Oui, cela a manifestement changé les choses. Sans les deux débats, la loi, enterrée depuis des années, ne serait probablement pas sortie ! Ce débat est donc, comme je le disais au début de notre entretien, une pierre dans un ensemble plus vaste de prise de conscience des problèmes de l'énergie par le public en France. ■

Visions des trajectoires électriques

Résumé et principales conclusions du rapport du groupe de travail

« Bilan prévisionnel RTE »

Diverses interventions dans les débats publics sur le projet de réacteur EPR à Flamanville et sur la ligne THT Cotentin-Maine associée ont mis l'accent sur le rôle supposé du Bilan prévisionnel RTE publié en octobre 2005, et de la vision de l'offre et de la demande d'électricité qu'il dessine, dans l'analyse d'opportunité de ces deux projets. La place réelle de cette prévision dans le processus de décision et la cohérence de ses projections avec les différentes stratégies énergétiques soumises à débat ont fait l'objet d'une analyse pluraliste rassemblant notamment les maîtres d'ouvrage, des représentants des pouvoirs publics et des experts indépendants. Les travaux menés dans ce groupe de travail dit « bilan RTE » font apparaître un certain nombre de conclusions tout à fait majeures, bien que les deux maîtres d'ouvrage aient explicitement mentionné que ces sujets n'étaient pas en lien direct avec les objectifs de leurs projets¹.

Les réflexions du Groupe de travail ont été nourries des très riches contributions de ses membres², qui forment l'ossature du présent rapport. Bien qu'étant un des objectifs initiaux, la comparaison poussée des prévisions RTE avec le scénario négaWatt n'a toutefois pu être menée au niveau de détail souhaité par le Groupe, du fait de la disponibilité tardive de données détaillées sur ce scénario. Malgré un certain nombre de différences d'appréciation, une convergence se dessine autour des points suivants :

Le bilan prévisionnel RTE ne doit pas être confondu avec le dispositif plus large d'orientation des politiques énergétiques

1. La réalisation du Bilan prévisionnel RTE n'est qu'un élément, au rôle spécifique, dans l'ensemble du processus de décision sur les orientations de la politique énergétique. Cette prévision vise à définir les moyens de production nécessaires pour garantir, à un horizon de 10 ans environ, la sécurité du réseau de transport d'électricité dont RTE a la responsabilité.

L'insertion de cet éclairage dans les missions plus larges de programmation et de définition des objectifs de politique énergétique, qui reviennent aux pouvoirs publics, est fixée par la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au service public de l'électricité.

2. Cette loi institue notamment une Programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité (PPI). Basé sur un rapport périodique du Ministre de l'industrie au Parlement traduit ensuite par des objectifs quantifiés dans un arrêté, ce dispositif doit assurer un développement du parc de production électrique conforme aux orientations de politique énergétique. La PPI s'appuie principalement sur le Bilan prévisionnel RTE qui, dans ce cadre, est établi sous le contrôle des pouvoirs publics.

La loi du 10 février 2000 prévoyait également que les orientations de la PPI sur le secteur électrique soient subordonnées aux orientations plus générales fixées par une loi sur l'énergie : il s'agit de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005.

3. Bien que le calendrier prévu n'ait pas été respecté à la lettre, l'ordre chronologique de ces différents éléments a globalement été respecté. Le Bilan prévisionnel RTE a tenu son rôle dans ce processus en soutien des exercices des pouvoirs publics, sans se substituer à eux.

La comparaison des prévisions de RTE avec des exercices prospectifs met en débat la possibilité d'évolutions en rupture à court et moyen terme

4. Le Bilan prévisionnel RTE établit des prévisions sur la demande à l'horizon 2020 et des prévisions et hypothèses sur l'offre à l'horizon 2016 qui peuvent être comparées aux situations envisagées aux mêmes échéances dans différents scénarios prospectifs.

5. La comparaison des prévisions haute et moyenne RTE (R1 et R2) avec les points de passage en 2020 des principales « visions » d'évolution de la demande électrique à plus long terme (c'est-à-dire 2050) faites par

1 - EDF rappelle que l'objectif de Flamanville 3 est de préparer le renouvellement du parc de production nucléaire actuel, en disposant d'un réacteur éprouvé et qualifié par les autorités françaises, afin qu'il puisse être construit en série le moment venu si cette décision était prise par les pouvoirs publics.

RTE précise qu'il a participé à ce groupe de travail en tant que rédacteur du Bilan prévisionnel et non en tant que maître d'ouvrage de la ligne THT Cotentin-Maine.

2 - Le Groupe de travail a réuni, sous la coordination des deux Commissions particulières du débat public concernées, des représentants d'EDF, RTE, la Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) du Ministère de l'industrie, le Conseil régional de Bretagne, la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) de Bretagne, la délégation régionale de Bretagne de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ainsi que d'Enerdata, négaWatt, E&E, Futur Facteur 4 et WISE-Paris.

ailleurs, fait ressortir une forte convergence sur l'évaluation de la croissance de la demande au vu des tendances actuelles.

6. Une divergence assez nette apparaît en revanche sur l'évaluation des potentiels de réduction des consommations d'électricité par rapport à cette tendance, c'est-à-dire de l'efficacité d'actions plus volontaristes sur la demande. Le scénario proposé par négaWatt, qui prévoit une quasi-stabilité de la demande électrique à cet horizon, se distingue de la vision basse de RTE (R3) et de la majorité des visions prospectives qui envisagent plutôt une croissance modérée (environ deux fois moindre que la croissance tendancielle). La différence entre le scénario négaWatt et les autres sur l'appréciation de la demande électrique à l'horizon 2020 tient notamment à un volontarisme plus grand sur la diminution des besoins pour les usages thermiques et sur une diffusion plus rapide et plus large des équipements efficaces dans le résidentiel-tertiaire. Plus fondamentalement, le scénario négaWatt ajoute aux gains techniques d'efficacité énergétique des gains de sobriété énergétique liés à des transformations comportementales.
7. Une discussion se développe également sur des potentiels spécifiques de réduction de la demande sur le réseau centralisé, ou « gravitaire » (donc des besoins en moyens de production sur ce réseau), par rapport à la prévision basse de RTE, par intégration de certaines ruptures. Des efforts volontaristes sur des instruments de maîtrise de la demande ou de développement de moyens de production décentralisés peuvent ainsi être envisagés, et leur impact potentiel sur l'équilibre offre-demande évalué.
8. Des divergences apparaissent sur la compréhension que l'on peut avoir d'une politique « volontariste » sur la maîtrise de la demande et le développement de l'offre et sur sa traduction dans un scénario de nature prévisionnelle. Les exigences de rigueur et de réalisme invoquées dans la construction du scénario le plus « volontariste » de RTE, R3, conduisent à des résultats jugés trop modérés par d'autres. Un scénario de nature prospective apparaît donc utile pour mettre en discussion les possibilités de ruptures techniques ou comportementales à court-moyen termes et leur impact potentiel au-delà de ce qui peut être déjà envisagé dans les exercices prévisionnels.
9. Les comparaisons menées portent pour l'essentiel sur des besoins en énergie électrique (consommations annuelles d'électricité), plus faciles à modéliser et donc à comparer que les besoins en puissance (pointes de consommation instantanée) qui sont pourtant déterminants dans la démarche de sécurité du réseau dont RTE a la responsabilité.

Aux vues des éléments réunis par le groupe, une réflexion de même nature sur les potentiels de réduction des besoins en pointe mérite d'être menée.

Le passage des prévisions de RTE à 2020 aux objectifs fixés pour 2050 pose la question de la répartition des actions entre court, moyen et long terme

10. L'exercice prévisionnel de RTE s'arrête clairement à 2020 et l'étude des évolutions possibles au-delà de cet horizon ne relève pas actuellement du Bilan prévisionnel. Les trajectoires 2020-2050 envisageables à partir des prévisions de RTE sont toutefois en partie déterminées par les évolutions antérieures. Les marges de manœuvre de scénarios 2020-2050 établis à partir de ces trajectoires sont différentes des marges de manœuvre de scénarios 2005-2050. La loi de programme sur l'énergie fixe pour 2050 un objectif de réduction par un « facteur 4 » des émissions nationales de gaz à effet de serre, ce qui oriente les stratégies énergétiques à mettre en œuvre. Dans ce cadre, une comparaison des prévisions RTE avec des trajectoires identifiées comme susceptibles – sans être limitatives – d'atteindre cet objectif est importante.
11. Les orientations sur l'électricité analysées par le Groupe de travail doivent être resituées dans des scénarios énergétiques globaux. Si l'ensemble des scénarios étudiés reflète une tendance à l'augmentation de la part de l'électricité dans la demande finale d'énergie, deux types de rupture sont envisagés :
 - l'un porte sur la maîtrise de la demande d'électricité s'inscrivant dans le cadre d'un effort global de réduction de la demande d'énergie ;
 - l'autre porte sur un renforcement de l'usage de l'électricité en remplacement des énergies fossiles pour bénéficier des technologies faiblement émettrices de CO₂ pour la production électrique³.
 Leur articulation est discutée. À ce titre, une réflexion se développe sur les éventuels effets du système d'offre développé à l'horizon 2020 sur les évolutions postérieures. En particulier, une divergence apparaît sur la reconduite éventuelle d'un système de production électrique très centralisé sans émissions de carbone – nucléaire, éolien de grande puissance, ou charbon avec captage et séquestration du CO₂.

3 - Cette approche est notamment développée dans le rapport de la Mission interministérielle sur l'effet de serre (MIES) établi par Pierre Radanne en 2004, ainsi que dans diverses contributions au Groupe « Facteur 4 » présidé par Christian de Boissieu.

Certains la jugent peu compatible avec une action effective de maîtrise de la demande électrique qui resterait nécessaire alors que d'autres, notamment EDF et la DGEMP, n'y voient pas de contradiction.

12. Les écarts des prévisions RTE en 2020 sur la demande n'apparaissent pas très importants vis-à-vis de la trajectoire du scénario «facteur 4» publié en 2005 par la DGEMP. Ce scénario prévoit une croissance modérée, proche de la prévision basse de RTE, d'ici à 2020 puis une inflexion supplémentaire au-delà (dans le cadre d'une réduction d'ensemble des consommations d'énergie) par une intensification des mesures de maîtrise de la demande d'électricité.

Si le scénario à suivre pour l'atteinte du facteur 4 devait être ce scénario DGEMP-OE (2005)⁴, des efforts supplémentaires de maîtrise de la demande devraient être initiés afin de produire leurs effets d'ici à 2020 par rapport à la prévision moyenne de RTE pour se rapprocher de cette trajectoire de croissance modérée. Si certains doutent de leur mise en œuvre compte-tenu notamment des délais importants des actions sur la consommation, d'autres pointent le risque d'un écart à la hausse par rapport à cette trajectoire : il impliquerait en effet pour la suite des efforts accrus dans un délai plus court dont ils mettent en doute la faisabilité.

13. Les écarts sont plus importants avec la trajectoire décrite par le scénario négaWatt, qui repose par rapport au scénario facteur 4 DGEMP-OE (2005), sur la réalisation, dès que possible, d'actions plus fortes sur la demande (mobilisation de potentiels d'efficacité et de sobriété) et sur l'offre (fort développement des renouvelables) jugées dans tous les cas indispensables vis-à-vis du long terme. Il s'agit d'actions supplémentaires par rapport aux scénarios RTE qui comportent les actions déjà engagées ainsi que certaines actions nouvelles.

Pour négaWatt, tout retard rend les efforts nécessaires plus rapides, dont techniquement, politiquement et socialement plus difficiles à réaliser. Pour d'autres, leur mise en œuvre est dans tous les cas limitée à court terme par divers obstacles (structure du réseau, poids des comportements, compétitivité...); elle ne peut, le cas échéant, avoir un fort impact qu'à moyen ou long terme.

Les décisions de court-moyen terme doivent s'inscrire dans un cadre cohérent à long terme basé sur une prospective énergétique pluraliste, détaillée et explicitant les conditions socio-économiques de scénarios diversifiés

14. L'exercice du Bilan prévisionnel RTE répond à une logique spécifique d'analyse des options dans des trajectoires probables, avec une vision de sécurité du réseau. Celle-ci ne doit pas être confondue avec la construction de trajectoires possibles pour mettre en évidence les décisions qui ouvrent ou ferment les options à long terme. Les écarts observés sur la période de recouvrement des trajectoires tiennent essentiellement à ces fonctions différentes et soulignent l'utilité d'autres approches pour appréhender le long terme. Les conclusions du groupe «Facteur 4» présidé par Christian de Boissieu seront à cet égard une première étape.

15. Une distinction nette apparaît donc entre différents niveaux :

- la sécurité à court-moyen terme de l'approvisionnement électrique s'inscrit dans une logique de prévision et d'ajustement rapide de l'offre à la demande par les moyens de production ;
- la définition des orientations de politique énergétique, c'est-à-dire des objectifs à long terme et des stratégies correspondantes, revient aux pouvoirs publics. Elle dépasse le cadre de l'électricité et intègre dans une démarche prospective les évolutions structurelles possibles ;
- une cohérence entre ces deux niveaux doit être assurée, afin notamment que l'impact à long terme des décisions prises pour le court terme, et l'engagement à court terme de décisions nécessaires à long terme, soient pleinement pris en compte.

16. Plusieurs interrogations se font jour sur le maintien de cette cohérence dans la construction de la prévision RTE et son articulation avec les orientations fixées par les pouvoirs publics :

- par leur nature, le Bilan prévisionnel RTE et la PPI portent un regard en priorité sur l'action sur l'offre, plus efficace pour le court-moyen terme, par rapport à celles sur la demande et les comportements, qui s'inscrivent sur le plus long terme. Il importe de veiller à l'existence d'un cadrage de long terme et à ce que les décisions nécessaires à l'atteinte des objectifs de long terme ne soient pas obérées par les actions de court-moyen terme ;
- des critères de faisabilité des objectifs de la loi sur l'énergie induisent leur transcription différenciée, dans les hypothèses du bilan RTE :

4 - La DGEMP souligne que ce scénario est le seul scénario officiel existant à ce stade, d'autres scénarios doivent être étudiés en 2006, il avait simplement pour vocation d'éclairer les réflexions et décisions sans constituer la feuille de route que se seraient fixée les pouvoirs publics.

- d'un côté, la mise en service d'un EPR en 2012 dans le bilan RTE répond à l'objectif de la loi de « *maintenir l'option nucléaire ouverte à l'horizon 2020 en disposant, vers 2015, d'un réacteur nucléaire de nouvelle génération opérationnel permettant d'opter pour le remplacement de l'actuelle génération* » (article 4);
 - mais de l'autre, l'objectif de 21 % de renouvelables en 2010 également inscrit dans la loi ne serait atteint qu'entre 2013 et 2017 dans le bilan RTE;
 - l'utilisation des résultats exprimés en puissance dans le bilan RTE peut conduire à une capacité de production excédentaire vis-à-vis des besoins nationaux. Si certains considèrent que l'existence de débouchés européens croissants apporte une garantie contre le risque de surcapacité, d'autres craignent au contraire des effets non mesurés d'encouragement de la demande et d'éviction des énergies renouvelables.
17. Plus généralement, il importe de veiller à l'élaboration d'un cadre stratégique pour le long terme qui doit permettre de mener un débat ouvert sur les échéances et l'ampleur des actions à mener sur le système énergétique pour les atteindre.
- Pour instruire ce débat avant que les options ne se ferment, un éclairage des choix apparaît nécessaire. Il passe par une réflexion prospective, itérative et ouverte à des visions diversifiées de l'avenir énergétique, explicitant les conditions socio-économiques et la prise en compte des facteurs d'incertitude. À ce titre le futur Centre d'Analyse Stratégique pourrait reprendre les travaux de prospective énergétique (la dernière session s'est conclue en 1998 au Commissariat général du Plan).
- La question reste posée concernant le pluralisme de l'élaboration, l'accès aux données, et les moyens alloués aux différentes parties prenantes des exercices de prospective.

L'impact de projets nationaux comme le réacteur EPR sur une situation énergétique complexe comme celle de la Bretagne demande une meilleure articulation entre régional et national

18. Les pouvoirs publics régionaux ont un rôle potentiel d'animateurs à jouer pour la mise en œuvre de la politique énergétique nationale, d'autant plus important que celle-ci s'oriente vers des options de caractère décentralisé comme les efforts de maîtrise de la demande et le développement des énergies renouvelables.
19. L'exemple de la Bretagne montre, de façon plus aiguë qu'ailleurs du fait de sa situation énergétique, les difficultés d'articulation d'un agenda énergétique régional avec la politique énergétique nationale. Pour une Région, la déclinaison régionale de la politique énergétique doit permettre à la fois :
- d'apporter, dans le cadre d'un équilibre national du système énergétique (en particulier des infrastructures de production et de transport d'électricité), une réponse à une situation spécifique d'insécurité énergétique;
 - et de dégager, par la mobilisation de ressources sur le territoire de la Région, un certain nombre de bénéfices environnementaux ou économiques locaux.
20. Découlant de considérations nationales, des projets comme le réacteur EPR à Flamanville et la ligne THT associée interviennent dans la sécurité énergétique globale, mais ne sont pas conçus pour répondre à la problématique de l'approvisionnement électrique de la « péninsule bretonne ». En particulier, ces solutions ne sont pas adaptées au problème de passage en sécurité de la pointe de consommation électrique auquel doit faire face la Bretagne.
- Une divergence apparaît sur l'effet d'éviction éventuel de tels projets vis-à-vis de solutions locales nécessaires par ailleurs. Pour les acteurs institutionnels nationaux, ces réalisations ne préjugent pas des solutions spécifiques adaptées à la problématique de la sécurité d'approvisionnement en Bretagne et des retombées positives que celles-ci pourraient apporter par la mobilisation de potentiels locaux. Pour la Région Bretagne, non seulement de telles solutions ne sont pas adaptées au passage en sécurité de la pointe, mais elles tendraient au contraire à diminuer les possibilités d'implantation de moyens de production en base, notamment d'origine renouvelable, nécessaires à l'équilibre régional et pouvant contribuer à l'équilibre national.
21. Plus globalement, un mécanisme fait défaut pour organiser, en articulation avec la politique énergétique nationale, la prise en compte d'objectifs de production et de consommation d'électricité dans une Région (en l'occurrence la Bretagne avec les coûts et contraintes qui y sont liés).
- Afin de permettre la définition d'objectifs régionaux, il est indispensable que les régions disposent d'une vision claire de leur bilan énergétique et de capacités d'analyse économique locale sur l'énergie.

Le débat public, une nouvelle facette de la décision ?

Débat entre Annie Sugier (IRSN, membre de la Commission EPR),
Michel Colombier (IDDRI, membre de la Commission EPR),
Yves Marignac (Wise Paris, conseiller auprès de la Commission EPR).

Yves Marignac - Nous sommes réunis pour essayer de dresser un premier bilan, en termes de contenu comme de méthode, des débats publics sur le nucléaire et plus particulièrement de celui consacré au réacteur EPR. Je vous propose de nous concentrer sur les enseignements en termes de méthode, notamment autour de l'accès à l'information.

Mais pour commencer, peut-être une question : sans revenir sur la situation particulière du projet EPR, inscrit dans une loi votée pendant la préparation du débat public, de nombreuses critiques ont pointé, y compris dans le débat sur les déchets, à propos d'une prise en compte insuffisante des avis du public dans les décisions postérieures au débat. L'articulation souhaitable entre le débat et la décision est-elle aujourd'hui suffisamment claire et suffisamment comprise ?

Michel Colombier - Le débat public a comme utilité de mettre le décideur en face d'un regard sur son projet différent de celui de ses propres experts ou d'une administration ou d'un certain nombre d'experts externes. C'est le regard d'une autre façon de construire une expertise sur ces questions-là, tout aussi compétente et légitime.

Cela dit, il est important que cela reste son rôle de décideur de dire, à un moment donné : sur tel point, je reste convaincu parce que m'ont dit mes experts, et je pense que le public n'a pas pris conscience de tel aspect, ou, au contraire, sur tel point mes experts n'avaient pas saisi tel enjeu, le débat public a bien montré la nécessité de l'intégrer. Mais il me semble sain qu'il y ait encore des décideurs qui soient capables de ne pas forcément aller où le public les emmène. D'autant que dans un débat public on ne fait pas voter les gens pour avoir un avis majoritaire !

Annie Sugier - Et d'ailleurs, on ne sait pas où est la majorité, et même on ne cherche pas à savoir où elle est. L'intérêt du débat public, c'est bien de faire émerger les divergences...

M.C. - Oui, ce n'est pas forcément d'entendre l'avis de la majorité, c'est de voir des regards différents. Et

l'innovation dans la société n'est pas nécessairement du côté de la majorité non plus. Donc, concevoir cet exercice comme la traduction dans une décision de l'avis de la majorité, c'est vraiment l'antithèse même du débat public. Avec une telle conception, si le débat public est une façon de substituer au choix des élus un choix direct de la majorité du grand public, on donne raison aux parlementaires qui refusent le débat public. À l'inverse, il est choquant d'entendre des parlementaires remettre en cause le débat public en laissant entendre que l'avis du public n'a pas d'importance.

Y.M. - Il y a quand même un équilibre à trouver entre les deux, en relation avec une autre façon d'aborder cette question, formulée par certaines associations : celles qui ont cru que c'était utile de participer à ces débats se sont-elles faites « avoir » ou non ? La réponse tient justement dans l'articulation qui existe, et son niveau de formalisation, entre les contenus du débat, l'ouverture et la richesse qu'il apporte, et les décisions qui en sont tirées. Je suis entièrement d'accord sur le fait que le débat public n'est pas de la démocratie directe, mais la confiance et l'intérêt du public dans la procédure sont conditionnés par le fait qu'il soit entendu.

M.C. - Tout à fait. Il ne faut ni considérer que le décideur est tenu par l'expression de la majorité dans l'espace de débat public, ni qu'il peut n'en tenir aucun compte, que c'est en quelque sorte juste pour lui un mauvais moment à passer. Autrement dit, le décideur peut prendre une certaine distance vis-à-vis des avis exprimés dans le débat, mais il doit être capable de l'expliquer, de la justifier, et il doit l'assumer, y compris dans les conséquences de ce choix. Ne pas lui laisser cette latitude, c'est tuer l'essence même de l'intérêt du débat public, qui est d'ajouter une nouvelle facette à la prise de décision, et non pas de s'y substituer.

Cela dit, dans le cas du débat EPR, la situation était plus complexe car il y avait une ambiguïté forte sur

la nature même de la décision : était-ce une décision de l'État ou une décision d'EDF ?

A.S. - On tombe là en plein dans la problématique du dossier EPR, où tous les acteurs sont liés. Pour revenir à la question : on peut en effet penser que toute la bataille qu'il y a eue, à l'occasion de ces débats publics, sur l'accès à l'information, a créé la fenêtre pour faire passer, sous sa forme, la loi sur la transparence, qui semblait pourtant enterrée. Ainsi l'autorité de sûreté nucléaire a obtenu in extremis son indépendance du politique, malgré toutes les critiques adressées à cette loi : je ne sais pas si on peut considérer cela comme un résultat du débat public.

Y.M. - C'est une question que se posent incontestablement certains acteurs associatifs, et sous un angle différent, certains experts indépendants : un débat public réussi sur un dossier aussi potentiellement conflictuel ne dessert-il pas finalement les intérêts des acteurs qui contestent le projet ? En effet, en déminant les confrontations, les peurs du public, etc., le débat a un effet démobilisateur pour la suite, et une décision conforme au projet initial passe finalement plus facilement : ainsi les associations contestataires n'ont pas mobilisé l'opinion lors du débat parlementaire de la loi sur la gestion des déchets.

A.S. - C'est vrai pour toutes les expériences qu'on vit à travers la mise en place d'une expertise pluraliste... Soit on est dans la contestation stérile, et c'est vrai que l'opposition à laquelle elle conduit facilite la mobilisation, soit on développe des procédures pour examiner les points conflictuels. Mais ceci peut aussi permettre aux associatifs, en accédant à davantage d'information, de mieux étayer leur critique.

M.C. - La contestation est sans doute nécessaire, elle est importante, comme marqueur à un moment donné. Mais on voit quand même aussi que s'enfermer dans une attitude de contestation pure n'a pas, sauf dans très peu de cas, d'influence sur la décision : au vu de l'histoire du programme nucléaire français, quel que soit l'avis qu'on peut avoir sur ce programme, la contestation apparaît aussi comme une forme d'échec. En fait, son utilité, comme celle d'une participation au débat, ne se mesure pas en termes de « se fait, se fait pas ».

A.S. - Ça, c'est un premier argument, mais il y en a un deuxième : c'est qu'on est dans un système démocratique, et non pas dans une dictature, même s'il existe un lobby très puissant. Et moi, je continue à penser qu'un système démocratique, il faut chercher à le faire fonctionner. C'est beaucoup plus fatigant, ça implique de passer par le contenu des dossiers. Mais soit on s'enferme dans une opposition stérile, soit on est dans une approche plus intelligente, qui consiste à mettre en partage le maximum d'information technique pour mettre en évidence les vrais points faibles en termes de choix.

M.C. - On tombe ici sur une autre question, qui n'est pas « contester ou débattre », mais « comment débattre » : est-ce que le cadre proposé par le débat public est le bon cadre de débat ? Ainsi certaines associations, comme Global Chance, ne s'inscrivent

pas dans une logique de contestation, mais d'organisation du débat dans la société : l'outil que représente le débat public est-il de nature à augmenter l'intelligence du débat, à lui permettre de toucher de nouveaux publics, ou bien au contraire un piège pour ceux qui étaient dans l'idée du débat ?

A.S. - Oui, il faut se poser cette question, et la réponse est, elle aussi, nuancée. Ainsi, les débats publics se sont avérés un levier important pour soulever une question, annexe du point de vue du contenu technique mais centrale dans le dossier nucléaire, qui est la question de la « transparence ». Jamais la question n'avait pu être posée de cette façon-là, jamais on n'avait eu les enquêtes qu'on a eues, au niveau international notamment. Tout à coup, on avait la légitimité pour aller en Finlande, en Angleterre, trouver les bons interlocuteurs et dire « dans le cadre du débat public, on veut comprendre comment ça se passe chez vous ». On a amené les administrations à une table de discussion sur le sujet. On a obtenu un principe d'accessibilité au rapport préliminaire de sûreté. Et EDF est en train de travailler pour revoir sa méthodologie, sur ce qui est public ou non dans un rapport préliminaire de sûreté.

Donc, il y a tout de même un avant et un après débat public sur la question de la transparence. Qui peut aussi bien s'éteindre si on ne continue pas – c'est par exemple le sens de la lettre que nous avons adressée par la suite aux ministres, et du rendez-vous avec le Haut Comité pour la transparence sur lequel elle devrait déboucher. Naturellement, comme toujours, tout peut ne servir à rien si on s'arrête. Mais ça a donné une certaine impulsion à un moment donné, et en ce sens ça a été utile.

Sur le contenu technique, on se rend compte des limites du débat public. C'est peut-être lié à des choix d'organisation du débat sur l'EPR, mais on n'a pas vraiment eu de débat technique, ni sur la sûreté ni sur d'autres problématiques, dans le cadre de ce débat. Et je ne suis pas sûre, par exemple, que faire des journées entières aurait permis d'aller plus loin. Mais ce qu'avait fait Claude Birraux pour l'Office parlementaire, dans ses auditions à l'Assemblée nationale, était beaucoup plus riche en terme de contenu. J'ai donc ressenti de fortes limitations dans le débat public pour aborder les problématiques techniques.

M.C. - C'est vrai. Mais on a aussi vu, dans les deux journées organisées à Paris à la fin de la préparation du débat, qui justement n'étaient pas encore dans la phase de débat public, qu'on pouvait discuter et apprendre énormément de choses sur le fond.

Reste que tout le monde n'est peut-être pas d'avis qu'un des rôles du débat public est de progresser sur le fond. Il me semble que dans un domaine comme le nucléaire, où une partie des controverses provient du fait même que la maîtrise des éléments techniques, donc du fond, n'est pas partagée, ça fait partie du cahier des charges. On n'est pas uniquement dans la confrontation d'intérêts : il y a tout simplement une question de partage initial de la connaissance, accompagnée de doutes sur le fait que cette connaissance soit effectivement « mise sur la table ». Mais, bien

évidemment, le problème n'est pas uniquement de progresser sur ces éléments, il s'agit bien de les mettre en débat avec un public, en sortant d'un petit sacro-saint cercle d'initiés. Et il y a peut-être une sous-estimation de ce volet de la part des associations – je ne dis pas que le débat a fonctionné de ce point de vue-là, mais qu'il devrait être capable de le faire.

Y.M. - Si on reste pour l'instant sur le fond : en quoi, si le débat public n'est pas la forme adaptée pour aborder le fond de problématiques techniques, le débat sur l'EPR a-t-il permis d'avancer sur le fond ?

M.C. - Il y a de ce point de vue deux choses qui m'ont surpris. La première, c'est la mise en perspective opérée par le débat, y compris sur les sujets que je croyais le mieux connaître. Ainsi, j'ai eu l'impression qu'on touchait, à la fin du débat – mais alors à quelques-uns – une compréhension très différente de celle qu'on pouvait avoir au départ de la façon dont la question se posait réellement. Et celle-ci éclairait le dossier présenté par EDF : derrière les éléments un peu simplistes, les artifices, ce dossier développait une stratégie montrant une cohérence intéressante. On a pu sortir des postures du début, entre le discours peu crédible des partisans de l'EPR expliquant en quoi ce projet « tombait bien » sur tous les plans, et le discours anti-nucléaire général des opposants. Pour arriver, par une mécanique difficile à identifier, à une vision plus épurée du dossier où apparaissaient clairement les véritables éléments de discussion. Paradoxalement, on a alors buté sur des éléments de l'ordre des choix d'un acteur privé, qui renvoyaient à des questions de politique publique vis-à-vis de ces choix privés, alors que ce n'était pas cela qui avait été mis en débat.

Et la deuxième chose qui m'a étonné, c'est que, contrairement à l'habitude de débats figés sur le nucléaire, dans cette dynamique, les gens avaient manifestement envie de se convaincre mutuellement. C'était vrai au début au moins, même si ça n'a pas marché longtemps, peut-être que tout le monde s'est fait un peu peur, et on est vite tombé sur un os.

Au-delà de ces constats, peut-on vraiment mettre en débat public une question aussi complexe que celle-là avec les outils dont nous disposons ? On arrive manifestement à la conclusion que non. Mais il reste qu'on a mis des acteurs en situation de débattre devant du public, et que manifestement ils n'avaient pas alors le même comportement que quand ils débattaient devant des experts. Ça, c'était intéressant.

Y.M. - On peut rapprocher cette réflexion d'un enseignement tiré par Benjamin Dessus du débat sur les déchets : celui-ci est passé par toute une série de discussions techniques pour aboutir à une façon d'envisager les choix qui n'est plus du tout de nature technique, mais de nature éthique ou politique, et qui devient du coup tout à fait accessible au public.

Effectivement, le débat EPR n'est sans doute pas parvenu au même point. Est-ce vraiment lié à une limite du dispositif par rapport au sujet soumis au débat ? Je crois qu'il faut aussi tenir compte d'explications liées au contexte, en particulier sur le problème de l'accès

à l'information, qui aurait émergé de toute façon mais qui a émergé d'une façon qui n'était plus gérable dans le dispositif classique du débat public.

Ainsi, lors des deux journées « techniques » clôturant la préparation du débat – journées dont on peut d'ailleurs se demander s'il était pertinent qu'elles ne soient pas publiques –, la question de la politique industrielle, déjà esquissée dans le Cahier collectif d'acteurs, a été clairement posée. Des intervenants ont expliqué que faire l'EPR n'était peut-être pas la seule voie possible pour préserver les compétences nucléaires et pour préparer un éventuel renouvellement du parc. L'un d'eux a même proposé clairement de réunir un groupe d'experts pour comparer les risques industriels liés aux différentes stratégies envisageables. On a bien senti à ce moment-là qu'il y avait un vrai sujet de débat.

A.S. - Ces deux journées ont effectivement été cruciales dans la compréhension des différents enjeux liés au projet dont nous devons organiser la mise en débat.

Y.M. - Oui, mais dans le même temps, la discussion se centrait beaucoup sur des questions énergétiques, qui ont par la suite été récurrentes et qui ont justifié, suite notamment aux questionnements de négaWatt, la mise en place d'un groupe de travail et un effort particulier. Et puis, la question de l'accès à l'information a surgi, justifiant elle aussi un groupe de travail et un effort particulier. Si bien que, probablement aussi par limite de capacité des uns et des autres, la question industrielle est passée au second plan. Alors même, mais cela n'est réapparu clairement qu'à la fin du débat, que c'est bien elle qui structurerait le dossier présenté par EDF.

M.C. - C'est pour moi un peu plus complexe. C'est lié en partie en partie à ce que l'on a évoqué : il y a effectivement derrière la complexité technique un certain nombre de choix accessibles au grand public, de questions dont il peut s'emparer. Mais la question est : comment formule-t-on ces questions ? Or, sur des sujets aussi complexes, cette formulation des questions est un processus relativement long. Et si le débat public s'engage sur des questions mal formulées, soit il est stérile, soit il est dangereux, c'est-à-dire qu'il peut aboutir à n'importe quoi.

La façon dont vont être formulées les questions me semble donc faire partie intrinsèque de la mission de mise en débat public d'un dossier comme celui-là. Mais ce n'est pas quelque chose qu'une commission peut décréter. Cette formulation passe forcément par une phase de débat interne, à la fois dans les cercles du maître d'ouvrage et dans les lieux de contestation qui ont des capacités techniques. En quelque sorte, une forme de maturation par ces corps intermédiaires est nécessaire.

Sans elle, le débat s'engage comme une « bataille » de gens figés sur d'anciennes positions. Il faut non seulement faire émerger ces nouvelles formulations mais permettre à chacun des acteurs de les digérer, de s'interroger sur ce qu'elles modifient ou non de ses positions. Au final, mon constat, c'est juste que ce proces-

sus-là, indispensable, n'est pas possible dans les quatre mois de préparation tels qu'ils sont traditionnellement organisés dans le débat public.

Et c'est vraiment une question de temps : si on reprend le cas des deux journées techniques, dont je pense d'ailleurs qu'elles pouvaient se tenir devant le public, on voit bien que les tenir quinze jours plus tard, dans la phase publique du débat, n'aurait rien résolu.

A.S. - Non seulement ça n'aurait pas réglé le problème que nous discutons, mais même, il était fort possible que les experts soient moins clairs ou moins explicites devant le public. Certains avaient déjà des réticences à s'exprimer dans ce cercle fermé. Du reste, on n'a pas revu dans le débat certains experts qui ont dit des choses très tranchées pendant ces deux jours. Je voudrais compléter cette analyse sur la formulation des choix. Tout d'abord, j'ai appris personnellement énormément de choses au cours de ce débat, concernant en particulier les aspects énergétiques, ce qui prouve le côté un peu myope, centré sur l'objet technique, que l'on peut développer quand on travaille dans le nucléaire.

Mais ce qui est bien apparu dans la préparation du débat, c'est le fait que la vraie décision n'interviendrait que plus tard. On est bien, en effet, sur un problème de politique industrielle. Et un certain nombre de rapports existants, comme celui de Claude Birraux que j'évoquais tout à l'heure, ont bien posé ce problème. On y comprend comment les Allemands et les Français ont enclenché une réflexion commune sur le réacteur du futur, posé le débat entre un modèle en rupture (génération IV) ou évolutionnaire (EPR), comment les industriels des deux pays, face à une perspective d'arrêt des commandes, ont poussé leurs gouvernements à unir leurs efforts, etc. Au total, on arrive à un objet technique, le projet EPR, qui se présente au débat public avec déjà dix ans de débat derrière lui.

Dans le même temps, donc, la vraie décision, de généraliser ou non ce modèle, n'aura lieu que plus tard. On voit bien d'ailleurs que poursuivre le projet EPR n'arrête pas les efforts sur la génération IV. Ainsi, en somme, tout ce qu'on a pu rassembler comme éléments de compréhension des enjeux dans le cadre de ce débat public, et en particulier au cours de ces deux journées non publiques, c'est quelque chose qui devrait servir dans dix ans, quand aura lieu la vraie décision.

M.C. - Il faut rapprocher cette question de celles qui se rattachaient au débat énergétique, sur des décisions déjà prises ou à venir. Ce n'est pas ça qui était théoriquement en débat, par contre on a eu besoin d'y revenir. Ces décisions-là relèvent de l'État. La décision de politique industrielle de faire avec les Allemands une machine qui s'appelle l'EPR, un outil de production, renvoie plutôt à Areva. Or, on avait dans le cadre du débat un interlocuteur différent, EDF, et la question était bien la politique industrielle d'EDF, avec à mon avis deux volets : l'utilité pour EDF, et les conséquences sur le reste, de faire cet investissement-là.

Nous voulions prendre le dossier pour ce qu'il était : c'est donc bien cette question-là que nous devons poser. Ce n'étaient pas des questions de politique énergétique : soit le débat apparaissait comme déjà tranché, soit il était reporté à plus tard, mais dans les deux cas il disparaissait. Ni des questions sur l'objet EPR en soi, et le fait d'être pour ou d'être contre comme objet. Certains pouvaient décider de s'emparer de ces questions, de les discuter, mais ce n'est pas celles-là qui étaient posées.

Dans le même temps, cette question centrale était difficile à discuter. Il s'agit d'une décision très industrielle, interne à un acteur privé, EDF, légitime d'une certaine manière à dire : cette décision ne regarde que moi, et ma stratégie pour rester l'acteur industriel que je suis. Mais c'est une décision qui soulève de nombreuses questions publiques, liées au regard que peut porter la puissance publique sur cette stratégie. Quelles sont les répercussions publiques de cette décision de nature privée, et comment se positionnent les acteurs publics par rapport aux conséquences de cet investissement ? On n'a pas vraiment eu de discussion sur cette question posée, tirés en permanence par les acteurs du débat vers des questions d'une autre nature.

A.S. - Avec le recul, effectivement, c'est comme ceci que se posait la question. C'est-à-dire, au fond – et c'était EDF, d'ailleurs, qui nous posait la question –, est-ce que EDF a raison, sous prétexte qu'il faut conserver l'option nucléaire ouverte, au lieu d'attendre d'y voir plus clair sur la Génération IV, de choisir EPR et de faire un EPR à Flamanville. Et c'est une vraie question.

Y.M. - Mais, du point de vue du débat public, c'était très difficile à aborder comme question, puisque la seule légitimité du public à discuter cette question portait sur les éventuelles conséquences en termes environnementaux, économiques, sociaux de ce choix, mais sans pouvoir discuter la rationalité interne à EDF du choix lui-même. C'est d'ailleurs une rupture avec la culture historique : EDF devenant un opérateur privé, il n'a plus les mêmes comptes à rendre sur sa politique industrielle. Ainsi, paradoxalement, la rationalité industrielle d'EDF se présentait pour la première fois au débat public alors même que pour la première fois elle n'était plus une chose publique.

M.C. - Il a quand même besoin, comme c'était le cas, de confirmer qu'il est en accord avec le cadre gouvernemental qu'on lui donne, c'est tout. Mais de par le dispositif du débat, son périmètre n'incluait pas les responsabilités des pouvoirs publics sur ce plan.

A.S. - Peut-être que de ce point de vue nous aurions pu, en tant que Commission particulière du débat public, aborder le débat différemment en le focalisant davantage sur EDF et Flamanville – ce qui aurait été du reste moins fatigant. Il y a EDF qui a un projet sur Flamanville et on se pose deux questions : est-ce que c'est bien raisonnable pour EDF et quelles sont les conséquences au niveau local et national ?

M.C. - Mais c'est bien ce débat qu'on a posé depuis le début. On l'a bien dit : on ne peut pas discuter du projet EPR à Flamanville simplement comme d'un projet de proximité, dont on regarde les conséquences pour les riverains. Il faut bien comprendre la logique de cet investissement dans la stratégie d'EDF, et pour la comprendre il faut resituer cet investissement dans la situation de la France. Tout en étant clairs, en interne, sur le fait qu'on n'était pas là pour refaire le débat Fontaine. EDF, d'ailleurs, avait bien constitué un dossier de ce type-là, qui ne portait pas uniquement sur des aspects de proximité, mais développait bien une explication de ce projet dans un contexte de stratégie énergétique et de stratégie industrielle. En face de cela, on abordait quand même ce débat dans un contexte de vingt ans de non-débat, d'un débat énergétique qui, pour beaucoup, n'avait pas vraiment eu lieu, les laissant frustrés. Et puis, la nature de la question posée : dans un débat sur une ligne de TGV, les gens ne remettent pas nécessairement en cause le bien fondé du TGV, mais s'agissant d'un projet nucléaire... On peut en tant que commission fixer un périmètre du débat, mais on ne peut pas imposer ce périmètre !

Y.M. - Une des façons d'aborder le volet énergétique qui a émergé dans le débat était la question des mécanismes d'éviction – même si le public n'employait pas ce terme. C'est-à-dire, en quoi faire l'EPR était compatible ou non avec d'autres objectifs affichés de la politique énergétique ? Par rapport à l'objet EPR, c'était une question complètement légitime, sur les conséquences pour le public de la question. Mais le dispositif du débat posait alors un problème, dans la mesure où ça n'était pas à EDF de répondre. EDF présentait un projet EPR, inscrit dans une loi. Cette même loi disait : « faire un EPR, faire de la maîtrise de l'énergie, faire des renouvelables, tout ça c'est compatible », et une bonne partie du public doutait de cette affirmation. Mais ce n'était pas à EDF d'argumenter sur cette compatibilité, et faute du bon interlocuteur, il était difficile de mettre cette question en débat devant le public.

A.S. - Mais ça, EDF l'a senti. Et c'est parce que ça a été un argument fort du public, qu'EDF s'est engagé à dépenser autant en faveur des énergies renouvelables que dans son projet EPR.

M.C. - C'est bien là qu'est la difficulté. Quand EDF répond cela, indépendamment des discussions qu'on a vues sur le fait que cet investissement se fasse en Europe et pas tout en France, c'est bien en tant qu'investisseur. Mais EDF investit comme il veut en tant qu'opérateur. Une fois de plus on n'est pas sur les bonnes questions aux bonnes personnes.

La question est posée en fait aux responsables publics, au gouvernement, aux parlementaires qui ont fixé ces orientations dans la loi. Le public, voyant un électricien dominant qui va construire un outil de production majeur dans le paysage électrique, exprime sa crainte que cela conduise, comme par le passé, à abandonner les efforts sur le reste, dont on lui dit par ailleurs qu'ils sont importants pour préparer

l'avenir. Or ce n'est pas la responsabilité d'EDF, devenu un acteur industriel comme un autre, d'assurer cet équilibre au niveau du pays. Cette question est posée à d'autres.

Dans ce débat toujours en faux-semblant, EDF a finalement tenu son rôle, et dit à peu près les choses qu'il avait à dire. Mais c'est ceux qui auraient dû être questionnés qui n'étaient pas là. Comment résoudre ce problème ? Il aurait été nécessaire, en toute rigueur, d'avoir comme pour la gestion des déchets, un débat public sur les orientations de politique énergétique pour préparer la loi, rôle que le débat Fontaine n'a pas joué sur le fond. Le dossier du débat public sur le projet EPR à Flamanville aurait été totalement différent, beaucoup plus limité, mais aussi beaucoup plus sur les sujets techniques nucléaires, si la loi d'orientation avait fait l'objet d'un débat public au vrai sens du terme.

A.S. - Cela nous ramène à la discussion sur l'articulation de ce débat avec un ensemble de décisions. Il y a de ce point de vue un point très important à discuter, à propos de l'outil débat public lui-même. Le débat public comporte en gros quatre mois de préparation, et quatre mois de débat proprement dit. La commission se trouve alors, dans la fièvre de la fin du débat public, à gérer à la fois les dernières réunions et la rédaction du compte rendu du débat, sans le moindre recul. Et dès le débat terminé, elle disparaît. Or le suivi est important : ainsi, quand on s'est trouvés avec les conclusions de ce groupe de travail sur la transparence et qu'on a jugé important d'en saisir les ministres, on n'existait plus, on ne pouvait même plus signer une lettre en tant que commission du débat public. Il manque donc clairement quatre mois, ou peut-être deux mois au moins, pour assurer le suivi après le débat. Ce manque de suivi se traduit aussi dans la mauvaise diffusion des rapports produits par la commission. A l'IRSN, ils ont reçu un tas de rapports, ils les ont mis dans un coin, ça a été un peu partout pareil. C'est quelque chose qui coûte très cher, mais sans aucune efficacité. Quant à savoir ce que les gens ont retenu, ont compris des différents éléments de ce débat, c'est une autre histoire...

Y.M. - On touche aussi là peut-être une autre question, qu'on a évoquée tout à l'heure, sur l'envie ou non des uns et des autres de débattre au fond. Il y a peut-être un certain confort de multiples acteurs de chaque côté à ne pas s'approprier les résultats, qui combiné à l'absence de suivi, fait qu'effectivement tout ça peut rester lettre morte.

A.S. - Oui. Mais on peut au moins se donner les moyens du suivi. Or c'est tout le contraire : du jour au lendemain les locaux n'existent plus, le secrétaire général et l'assistante quittent leurs fonctions, au moment où justement il y a un énorme coup de collier à donner pour finir le travail. Sans un minimum de stabilité et de confort professionnel, les tensions liées à cette période sont multipliées. On peut dire que tout était construit pour qu'il n'y ait pas un minimum de suivi du travail accompli. Et je suis admirative du fait que nous soyons arrivés à produire les rapports que nous avons faits dans ces conditions.

M.C. - C'est un changement de la vision du débat public. Jusque-là, ces débats n'étaient clairement pas conçus comme des dossiers avec suivi : le processus était centré sur un rôle d'animation et de médiation qui peut effectivement prendre un temps de quatre mois, et dont on rend simplement compte à l'issue de cette période.

C'est bien parce qu'on change un peu de nature de débat, avec ce que ça peut induire dans le rôle d'une commission ou la façon dont les acteurs peuvent être impliqués, que ce type de question se pose différemment. Et on voyait bien que de ce point de vue-là, la relation entre CPDP et CNDP n'était pas mature. Que ce soit dans la façon d'aborder un débat aussi compliqué, où il faut à peu près tout inventer car il n'y a rien, ou lorsque des difficultés inévitables surgissent, on a souvent fait preuve de chaque côté d'amateurisme dans la façon de gérer les choses. Autrement dit, ces institutions ont montré une vraie limite, bien au-delà des questions de personnes, dans leur capacité à traiter des dossiers de cette nature.

Dans ces dossiers, comme je l'ai déjà dit, la question de la continuité se pose de façon nouvelle. En particulier la phase d'instruction, de construction de la mise en débat, et la phase de débat public proprement dit devraient être séparées, avec un temps, au milieu, de maturation par des corps intermédiaires. Et ce n'est pas grave si cela conduit à des débats plus longs, probablement autour d'une bonne année de procédure.

A.S. - Avec la nécessité, derrière, de bien valoriser les documents issus du débat, qui éclairent quand même bien tout ce qui entoure cet objet EPR, auprès de multiples acteurs, à commencer par les CLI. Notamment dans la mesure où le processus se poursuit après le débat public : ainsi l'enquête publique a eu lieu...

M.C. - On peut d'ailleurs se pencher sur la place occupée dans cette enquête publique par les documents du débat, depuis le dossier du maître d'ouvrage et les cahiers d'acteurs jusqu'aux conclusions. J'ai l'impression que, malgré le rôle de relais que peuvent avoir de nombreux acteurs entre les deux procédures, le travail du débat public est rangé dans un coin au lieu de nourrir l'enquête publique. C'est bizarre que cette continuité ne soit pas organisée.

On pourrait par exemple imaginer que la loi donne la responsabilité au maître d'ouvrage, de porter à la connaissance du public de proximité, dans le cadre de l'enquête publique, l'ensemble des éléments issus du débat public. Si on interprète de manière très restrictive le fait que les résultats du débat public ont comme fonction d'éclairer la décision du maître d'ouvrage, alors tout ce qu'il n'en retient pas dans l'explication de sa décision peut disparaître. Mais je préfère penser que ça fait partie d'un historique qui doit rester dans l'avenir de la question qui est posée, qui doit être disponible pour l'ensemble du public. C'est d'ailleurs le sens de la conservation des archives du débat sur le site internet.

Y.M. - Il n'y a effectivement pas, ou très peu, de lien construit entre les deux procédures. On peut ajouter

que, dans ce cas particulier, les acteurs de la contestation n'ont pas plus joué ce rôle que les acteurs institutionnels, puisqu'après avoir quitté le débat public ils ont boycotté l'enquête publique.

Pour se recentrer sur le débat public sur l'EPR, ce point de rupture avec les acteurs associatifs soulève une question majeure : quel a été l'impact de cette sortie des associations sur la phase publique du débat ? En particulier, était-il possible d'imaginer, si elles étaient restées, une forme de débat avec le public plus proche de ce que la commission souhaitait initialement mettre en place ?

A.S. - Il faut d'abord dire qu'il y avait tout de même eu une bonne phase de préparation avec le cahier collectif d'acteurs. Sans ce coup de Trafalgar du départ de certaines associations, on aurait tout de même pu tenir les réunions et les organiser plus tranquillement. C'est peut-être un rêve, mais j'ai tout de même le sentiment qu'on avait les acteurs, on avait les thèmes, pour planifier mieux notre travail. Sans être la seule explication de notre difficulté à organiser la masse de réunions que l'on avait à faire, ce départ a été un élément perturbateur majeur.

M.C. - Ça a joué un rôle essentiel dans la capacité à mobiliser des corps intermédiaires hors du nucléaire. L'objectif qu'on pouvait avoir dans un débat public de ce type n'était pas d'atteindre le grand public comme tel, mais de le toucher à travers un certain nombre de relais locaux, par des corps intermédiaires, des associations, etc., qui ne travaillent pas habituellement sur le nucléaire, mais qui pour une raison ou une autre, pouvaient se sentir concernés quand même par un débat citoyen sur ce thème. Or, pour ces acteurs, la position des ONG nationales investies dans ces domaines du nucléaire et de l'énergie est fondamentale dans le jugement qu'ils se font de l'utilité de s'investir ou non dans le débat. De ce point de vue, leur sortie a constitué une vraie fracture, que ne pouvait compenser le retour d'associations d'expertise, comme Global Chance ou d'autres.

A.S. - La contrepartie, ça a été de pouvoir se raccrocher à un vrai problème, celui de la « transparence ». Ce n'est pas un hasard qu'on ait dérapé et que les opposants soient partis sur cette question de la transparence. Et c'est vrai que, comme c'était un vrai problème, le débat a malgré tout marqué l'opinion, comme on l'a vu à travers les enquêtes qu'on a pu mener.

C'est assez difficile de faire le bilan au total, entre le handicap que cette rupture a effectivement créé par rapport à tous les corps intermédiaires, et en même temps sa traduction dans le traitement fort d'un vrai sujet. C'était d'ailleurs à la fois un vrai et un faux sujet, car indéniablement sur la question de la transparence il y avait deux sujets : la question du secret défense et la question du secret industriel. Or sur le secret industriel, le débat avait déjà émergé et on avait commencé à trouver des outils pour essayer de le traiter (voir encadré page 31).

La sûreté de l'EPR

Le seul document officiel disponible sur ce sujet est la note d'information sur la «Prise de position du gouvernement concernant les options de sûreté du projet de réacteur EPR», en date du 5 octobre 2004, disponible sur le site internet de l'autorité de sûreté nucléaire (www.asn.gouv.fr).

Ce document comprend

- La lettre de prise de position,
- Les directives techniques pour la conception et la construction de la prochaine génération des réacteurs nucléaires à eau sous pression,
- Les règles techniques relatives à la construction des circuits primaires et secondaires principaux des réacteurs nucléaires à eau sous pression.

Les directives techniques s'appuient sur des travaux IPSN (IRSN maintenant) et RSK, le tout examiné par le Groupe Permanent, mais le rapport mis sur le site ne concerne que «la philosophie et l'approche de sûreté». Afin de pouvoir se faire une opinion factuelle sur l'évolution de la sûreté de ce projet par rapport à ses prédécesseurs, il est indispensable de pouvoir consulter le rapport préliminaire de sûreté qui, à cette date, ne nous est toujours pas accessible.

Une lecture attentive de ces textes nous a plongé dans un abîme de perplexité, tant il apparaît que ce ne sont que des recueils de vœux pieux.

Les objectifs fixés par l'ASN dans une lettre du 22 juillet 1993 étaient ambitieux :

- Le nombre des incidents doit diminuer, notamment par l'amélioration de la fiabilité des systèmes et par une meilleure prise en compte des facteurs humains.
- Le risque de fusion du cœur doit être réduit de manière significative.
- Les rejets radioactifs pouvant résulter de tous les accidents concevables doivent être réduits significativement.

Au stade actuel de l'examen du projet de réacteur EPR, l'ASN considère «que les options de sûreté retenues, satisfont globalement à l'objectif fixé d'amélioration générale de la sûreté».

Toutefois, elle souligne qu'il reste des points à confirmer :

- La prévention des erreurs humaines, l'amélioration de la radioprotection des travailleurs, ainsi que la réduction des rejets radioactifs et de la quantité et de l'activité des déchets.
- Les dispositions de conception, de fabrication et d'exploitation des lignes principales du circuit primaire, et le cas échéant des circuits secondaires, devant permettre d'exclure de certaines études d'accident leur rupture complète doublement débattue.
- L'architecture matérielle du contrôle-commande.
- La conception du récupérateur de cœur fondu mis en place pour la gestion des accidents graves.
- La compatibilité des caractéristiques du projet standard de réacteur EPR avec le site de réalisation qui serait proposé.

Elle note également qu'«il est nécessaire d'examiner la protection de l'installation vis-à-vis des actes de malveillance», dont «la protection du réacteur contre les chutes intentionnelles d'avions commerciaux».

Déjà, à ce niveau de lecture, la précision de certains objectifs est confondante :

- «Le risque de fusion du cœur doit être réduit de manière significative».
- «Les rejets radioactifs pouvant résulter de tous les accidents concevables doivent être réduits significativement».

Significatif signifie quoi ? Est-ce une nouvelle unité de mesure ?

Ce qui est «significatif», c'est que la sûreté de ce nouveau réacteur, à la lumière des incidents des REP actuels et si la décision de le construire est prise, doit être améliorée. Mais l'approche retenue ne garantit rien sur les améliorations possibles.

Clamer qu'il sera 10 fois plus sûr, qu'il fera moins de déchets (15 % parce qu'il utilisera lui-même le plutonium qu'il produit) ne repose sur rien de tangible dans les dossiers consultables par les citoyens.

Cette réduction proclamée de la diminution des déchets provient de la volonté d'augmenter le taux de combustion des combustibles. Cette politique a pour élément moteur l'augmentation de l'espacement des arrêts pour recharge de combustible qui conduirait à une augmentation de la disponibilité du réacteur, donc une amélioration du facteur rentabilité. Ceci impose deux exigences techniques.

- La première est l'augmentation du taux d'enrichissement des combustibles soit en U235, soit en Pu239. Cette exigence se heurte à des limites physiques de réactivité au-delà desquelles la sûreté du réacteur n'est plus garantie en phase accidentelle. La seconde est la tenue des gaines à des taux d'irradiation neutronique beaucoup plus élevés. Actuellement les recherches destinées à trouver un matériau permettant d'atteindre des taux élevés de fluence neutronique, donc de dpa (déplacements par atome), se font encore de façon empirique sans que l'on sache si elles pourront aboutir.

Le facteur d'amélioration de la sûreté est calculé sur la base d'analyses probabilistes qui ont quasiment toujours été prises en défaut lorsqu'elles ont été confrontées à un incident ou accident réel.

Force est de constater que « les fameuses avancées de sûreté » sont encore en gestation.

Si on examine les réalisations précédentes et en particulier les tout derniers réacteurs du palier N4 (Chooz et Civaux), on constate qu'il a fallu 4 ans pour réussir à mettre en place un nouveau contrôle-commande qui est toujours imparfait.

Quant aux canalisations, celles du refroidissement de réacteur à l'arrêt (RRA), elles étaient fissurées après 6 mois de fonctionnement parce qu'un problème élémentaire de plomberie avait été « oublié » : le non-mélange instantané des eaux chaudes et froides.

Les nouveaux modèles de grappes de barres de commande destinés au palier N4, avaient été si bien testés avant fabrication définitive que lors de leur première implantation sur une installation industrielle, la centrale de Daya Bay, en Chine, les barres refusèrent obstinément de descendre conformément à leur cahier de charge.

Ces vœux pieux des autorités et les considérations qui en résultent, exposés dans ce document, sont sûrement les mêmes que ceux qui avaient préparé la naissance du palier N4. Vraisemblablement les mêmes avis favorables avec réserves avaient été donnés. La constatation des défaillances donne à penser plusieurs hypothèses :

- Le constructeur ne tient pas compte des réserves, ou même des règles de l'art et il n'y a plus qu'à essayer de trouver ultérieurement des solutions palliatives (par exemple utilisation de mauvais granulats pour la fabrication du béton des doubles enceintes, suivi d'opérations de colmatage de la paroi interne avec des résines dont la tenue dans le temps et en conditions d'accident grave reste à prouver) ;
- Toute la chaîne de contrôle-qualité, depuis le dessin, les tests, la mise en place, chaîne qui devrait commencer aux bureaux d'étude, en passant par les bureaux de contrôle, les analyses par les supports techniques de l'ASN, puis les prises de décision par le constructeur et l'ASN peut être défaillante comme pour les canalisations du RRA des réacteurs du palier N4 ou pour les barres de contrôle.
- Certains phénomènes sont méconnus, voire non compris sur le plan théorique, tels ceux de la fatigue pour lesquels on applique des règles empiriques (au doigt mouillé, comme disent les spécialistes).

Une grande attention est apportée à la problématique des accidents graves conduisant à la fusion du cœur. Il est clair que pour cette famille de réacteurs la perte du modérateur donc du caloporteur induit une très forte probabilité de fusion du cœur. L'accident de THREE MILE ISLAND en 1979 en est l'illustration. Le dénoyage du cœur a conduit à la fusion d'environ 80 % de sa masse. C'est seulement après une dizaine d'années de travaux qu'on a pu se rendre compte que, bien qu'ayant tenu, la cuve était profondément fissurée.

Pour l'EPR, il est prévu de placer un récupérateur de cœur fondu pour la gestion des accidents graves, ce qui n'avait pas été jugé utile pour tous les réacteurs construits en France après 1979.

Toutefois, le dossier indique sous la rubrique « Refroidissement du cœur en dehors de la cuve » (page 56) : *« Jusqu'à maintenant aucun système de codes valides ne peut décrire de manière fiable les phénomènes pour les séquences d'accident grave. Aussi la conception du puits de cuve et de la grande chambre d'étalement, y compris le refroidissement du corium, doit être justifiée par le concepteur sur la base de résultats expérimentaux et de calculs associés pour un large spectre de scénarios possibles. »*

Tout l'inventaire des expérimentations, démonstrations, études demandées par l'ASN dans le cadre de cette problématique (pages 53 à 56), montre à quel point l'occurrence d'une fusion de cœur avec les classes de combustibles envisagées sur ce nouveau réacteur, semble préoccupante.

Il nous paraît indispensable qu'un « status report » soit fait sur ce domaine, et ce par une instance plurielle permettant d'éviter les dérives partisans de certains rapports officiels récents sur un sujet de cette importance. Cette analyse est une nécessité incontournable avant toute prise de décision concernant l'éventualité de la construction d'un tel réacteur.

Quant aux actes de malveillance, on en est encore à croire que les chutes d'avion se limiteront au CESSNA ou au LEAR JET. L'impact d'un gros-porteur bourré de kérosène reste soi-disant « impossible ». D'une part, rien n'est impossible en terrorisme et d'autre part la taille des avions (A380 ou nouveaux Boeing) risque de

fausser toutes les évaluations. Rappelons que même sans impact direct, la boule de feu de kérosène, couplée à l'onde de choc sur le site, risque de tout dévaster.

Le dossier, tel que nous le connaissons à l'heure actuelle, montre que de nombreuses incertitudes doivent être levées en préalable à toute décision. Il est trop fréquent que des impasses soient faites, laissant en suspens des questions pour lesquelles on suppose que les réponses arriveront en temps et heure. Et lorsque les réponses ou les solutions arrivent à un stade de la construction où elles ne peuvent plus être prises en compte, il est coutumier de se contenter de palliatifs plus ou moins efficaces, appuyés par de brillants calculs permettant de «justifier» les manquements techniques. Ces palliatifs ne sont en fait que des brevets de bonne conscience pour les décideurs.

En guise, non de conclusion, mais d'exemple du style de ces documents, voici un court extrait de la page 4 des règles techniques relatives à la construction des CPP et CSP.

«Dès la conception des appareils, toutes les mesures nécessaires sont prises pour faciliter l'accessibilité, l'inspectabilité, la réparabilité, voire le remplacement des différentes parties de ceci. Des cas particuliers peuvent présenter des limitations ou une impossibilité à la remplaçabilité, s'ils résultent d'un choix dûment effectué en amont. Les mesures nécessaires sont prises pour que l'accessibilité et l'inspectabilité puissent être maintenues compte tenu de l'irradiation des matériaux en permettant en particulier la mise en œuvre d'exa-mens à distance et l'utilisation d'outils de maintenance adaptés.»

Ces textes ont dû être rédigés avant la nouvelle mode, sinon il serait question de accessibilité, inspectance, réparation, remplaçance, etc.

Tout ce fatras nous semble être un amphigouri...

Monique et Raymond SENÉ, GSIEN, 2 rue François Villon - 91400 ORSAY

L'émergence du débat sur le secret défense a un peu écrasé cette problématique principale, qui était que des choses qui n'ont aucune raison d'être secrètes le sont. En apportant une sorte de légitimité au secret, ça a créé une confusion entre les deux sujets qui a rendu la suite plus difficile.

Y.M. - Cette crise a donc conduit à ouvrir un travail spécifique sur l'accès à l'information, mais pour quel résultat final ? Qu'est-ce qui reste, sur le fond ou sur des questions de méthode, du travail qui a été fait sur cette question des secrets ?

A.S. - Tout d'abord, l'histoire n'est pas finie. Mais c'est là que je regrette la mauvaise diffusion, le non-service après-vente : le rapport du groupe de travail, pour la première fois un groupe pluraliste sur la transparence, avec un volet international, avec des propositions concrètes, c'est tout de même intéressant ! Et ça n'est pas tellement connu, finalement. Mais, pour moi, il y a des vraies propositions, et il faut qu'on ait la volonté de ne pas s'arrêter là. De plus, il y a une ouverture sur la question du rapport préliminaire de sûreté. On a tout de même pointé le cœur du sujet sûreté, avec le rapport d'EDF qui n'est pas public, et derrière, le travail de l'IRSN qui ne l'est pas non plus.

Au final, on a une loi sur la transparence qu'il faut mettre en application : comment ça se situe par rapport aux vraies questions qu'on a posées ? On a fait un travail qui est vraiment une première, loin d'être nul. Mais qui peut être enterré, ça, c'est clair.

Y.M. - Le débat public est un dispositif qui permet de l'innovation de la part des commissions : c'est ce qui s'est passé en réaction à la crise sur l'accès à l'information. On peut élargir rétrospectivement cette réflexion : y a-t-il des formes de réunions, de débat, d'organisation de la discussion que la commission aurait pu développer et qui auraient permis de contourner ou de lever d'autres obstacles identifiés ?

M.C. - Il est très difficile de répondre à cette question. Un premier constat, c'est que le fait d'amener dans le débat un peu de parole de l'étranger s'est à chaque fois révélé utile. Non pas parce que la parole de l'étranger est plus vraie, mais simplement parce qu'elle n'est pas enfermée dans les mêmes habitudes, dans les mêmes non-dits. C'est quelque chose de peu habituel, y compris dans le débat public, et ça pose en pratique des questions de temps, de moyens, etc. Mais on en a clairement vu l'intérêt, notamment pour introduire une dimension européenne qui restait largement sous-dimensionnée dans l'ensemble des discours, à commencer par le dossier d'EDF et le Cahier collectif d'acteurs, alors qu'on peut difficilement raisonner hexagonal sur un sujet pareil !

Sur la forme des réunions, maintenant, autant je reste très dubitatif sur l'expérience de synthèse filmée, autant la présence dans la salle du même journaliste que dans le film, Paul De Brem, pour interpeller la tribune était ponctuellement efficace. C'est une vraie question de fond : faut-il introduire dans les réunions cette figure, mettre en scène un interlocuteur capable de synthétiser les niveaux d'interrogation par rapport

à un maître d'ouvrage qui présente son projet ? Et de mettre ainsi les autres acteurs dans leur vrai rôle, celui de discutants de ce projet. Nous avons malheureusement, après un débat interne à la commission, décidé de ne pas le faire systématiquement. Avec le recul, je crois que c'est nécessaire de le faire : il est évident que le maître d'ouvrage doit avoir sa parole, mais si ensuite on se contente d'enchaîner à la tribune une brochette de discours pour ou contre, c'est très difficile de démarrer un débat avec le public sur cette seule base.

Y.M. - Ce type de réflexion sur la méthode a été au cœur des travaux de la commission. Au final ce débat sur l'EPR, comme d'ailleurs celui sur les déchets, a donné lieu à un certain nombre d'innovations dans la procédure de débat public, d'autant plus fortes qu'elles s'appliquaient à un domaine, le nucléaire, que le débat public abordait pour la première fois. Que retenir de ces innovations ? Qu'est-ce qui en reste en terme de méthode, qui ait une chance de durer, au-delà des problèmes de suivi que nous avons évoqués ?

M.C. - En premier lieu, l'idée du cahier collectif est incontestablement une bonne idée. Pour mettre en débat des sujets aussi complexes, c'est vraiment très bien d'organiser un document dans lequel s'expriment et se confrontent un certain nombre d'acteurs, ou pour ne pas reprendre ce jargon un peu bizarre du débat public, d'intervenants, qui connaissent le dossier et qui ont une expression publique, une tradition, locale ou plus large, sur le sujet.

Mais pour le coup, on peut sûrement faire beaucoup mieux dans la forme : c'était une première, et il reste pénible à lire pour qui ne connaît pas le sujet. Il faudrait donc retravailler la forme autour de cette idée qu'un certain nombre d'intervenants s'expriment sur les points de controverse à mettre en débat, participent à définir une équation du débat. C'est un outil fondamental.

A.S. - Et puis il y a les deux groupes pluralistes. Celui sur les scénarios dans le domaine électrique, et celui qui a donné naissance au rapport sur l'information. Ce sont aussi deux expériences très intéressantes.

L'idée est, à chaque fois, de dépasser l'échange stérile d'arguments sur la place publique, de se mettre autour de la table pour essayer d'écrire quelque chose ensemble. On peut là encore songer à améliorer le produit, mais ce qui a conduit à élaborer le produit constitue en soi deux innovations très riches.

Reste à mettre en place un bien meilleur suivi. C'est une vraie lacune, quand on est sur des débats qui ne sont pas uniquement ponctuels, mais qui sont destinés à avoir des rebondissements dans l'avenir. La mémoire ne consiste pas uniquement à conserver les documents sur un site internet, il est impératif que ce soit valorisé auprès des acteurs qui ont à en connaître. Le débat a montré une vraie réussite dans le partage des connaissances parmi des acteurs qui connaissent un bout du sujet. Mais sans une stratégie plus réfléchie de diffusion, il n'y a pas de valorisation plus large.

M.C. - L'impact reste effectivement trop restreint lorsqu'on songe que le débat public doit sortir du cercle des experts. La vocation est bien d'aller au-delà de la progression dans la compréhension à quelques-uns, entre l'équipe-projet d'EDF, les membres de la commission particulière, et quelques acteurs associatifs.

On peut juger, au regard de cet impact, que le débat public est un outil très cher. Mais les trois-quarts du budget passent dans la communication, alors que, clairement, dans ses formes traditionnelles, elle n'aide pas à résoudre les problèmes dont nous parlons. On a beau avoir sur ce plan des conseillers compétents et motivés, on constate au final un décalage énorme entre leur savoir-faire, ce qu'ils peuvent proposer, et les besoins réels de cette valorisation. C'est très regrettable qu'il ne semble pas y avoir, du point de vue de la CNDP, d'apprentissage sur ce type de préoccupation, d'effort de retour d'expérience ou d'échange entre les commissions.

A.S. - C'est vrai que ce partage ne se fait pas, alors qu'échanger nos impressions avec les membres de la commission déchets, ou peut-être avec une commission travaillant sur un sujet complètement différent du nôtre, serait sans doute quelque chose d'intéressant. ■

L'accès à l'information

Conclusion et constats partagés du groupe de travail constitué à la suite de la réunion de Caen le 14 novembre 2005. Ce Groupe de travail a réuni, sous la coordination de la Commission particulière du débat public, des représentants du Haut fonctionnaire de défense (HFD) au sein du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, de la Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR), d'EDF, d'Areva, de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), d'un collectif d'experts indépendants regroupant notamment Global Chance, le Groupement de scientifiques pour l'information sur le nucléaire (GSIEN) et l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO), de l'Association nationale des Commissions locales d'information (ANCLI), d'un juriste, Michel Prieur, et de WISE-Paris.

Les difficultés rencontrées sur le thème du secret au cours des deux débats publics sur le nucléaire, concernant le projet de réacteur EPR d'une part et la gestion des déchets nucléaires d'autre part, ont fait de l'accès à l'information un thème majeur du débat, approfondi notamment dans le cadre d'un groupe de travail et de deux réunions publiques, l'une commune aux deux débats le 14 novembre 2005 à Caen et la seconde dans le débat EPR le 30 janvier à Dunkerque.

Les travaux menés au sein du groupe de travail, enrichis des réflexions apportées par d'autres acteurs au cours des débats, font apparaître un certain nombre de conclusions fortes. À travers les constats partagés et les divergences parfois profondes, les points suivants ressortent des échanges :

La confiance des citoyens dans la capacité d'accès à l'information sur le nucléaire civil doit être renforcée

1. Un « conflit d'exigences » existe entre le pluralisme et l'exhaustivité nécessaires au débat public et le respect de secrets liés à la sécurité dans le domaine du nucléaire civil.

Cette question revêt, dans le triple contexte d'un manque de confiance du public, de l'après 11 septembre et de choix à venir sur le renouvellement des équipements nucléaires, une importance majeure. Sa « résolution » passe par une clarification de la délimitation et de la justification de l'ensemble des secrets et par la réflexion sur les mécanismes susceptibles d'apporter l'information au public dans le respect de leurs limites.

2. La confiance des citoyens dans les informations qui leur sont accessibles est un élément essentiel pour leur participation aux débats sur les risques auxquels ils se sentent exposés.

La faiblesse de la confiance placée par les citoyens dans les informations disponibles, en particulier dans celles données par l'État, sur les questions ayant trait aux affaires nucléaires civiles, est un obstacle majeur à la démocratisation des choix dans ce domaine.

3. La démarche de « transparence », comprise comme la mise à disposition du public d'une information choisie par ses détenteurs, apparaît nécessaire mais non suffisante pour résoudre ce problème.

La construction de la « confiance » renvoie à l'existence de dispositifs liant l'accès du public aux informations à sa demande, la capacité d'expertise nécessaire au traitement pluraliste de ces informations et la reconnaissance de ce pluralisme dans les processus de décision – perçue comme un facteur d'amélioration des décisions.

L'existence de secrets protégeant les industriels et les intérêts de la Nation apparaît d'autant plus légitime qu'ils sont bien délimités

4. L'accès à l'information est légitimement borné par la protection d'intérêts privés ou publics. Un consensus existe, dans son principe, sur l'édiction de règles juridiques qui empêchent de livrer au public des informations couvertes :

- les unes, par les secrets industriels et commerciaux nécessaires à la protection de certains intérêts des entreprises,
- les autres, par le secret de défense nationale, élément parmi d'autres, de la protection d'intérêts vitaux de la Nation.

5. Ces secrets doivent toutefois, conformément à une évolution très forte du droit international, constituer des exceptions aussi limitées que possibles à une règle d'accès à l'information.

Bien que ce principe soit inscrit dans le droit français, le sentiment de faible information dans le domaine du nucléaire civil tient pour une part à la méconnaissance des informations disponibles, mais aussi à la difficulté d'obtenir des informations sur des points qui ne sont pas explicitement couverts par les secrets.

L'existence de cette zone grise, ou de secret « par omission », semble un obstacle culturel français rencontré également dans d'autres domaines.

6. Il importe donc, sur les questions de sûreté et de sécurité (et par extension de risques pour les personnes et pour l'environnement) liées aux activités nucléaires civiles, de distinguer trois questions :
- la *frontière*, c'est-à-dire les critères et les procédures délimitant les informations couvertes par un secret des informations en principe publiques ;
 - le « *dehors* », c'est-à-dire les règles et les pratiques rendant réellement disponible l'information théoriquement accessible ;
 - le « *dedans* », c'est-à-dire les dispositifs de restitution susceptibles d'apporter au public de la confiance dans le degré de protection sans rompre la confidentialité nécessaire des informations.
7. Il convient par ailleurs de bien distinguer l'analyse du périmètre des secrets selon les domaines d'application, les intérêts protégés et les autorités qui les traitent :
- dans le domaine de la sûreté, c'est-à-dire de la protection contre les circonstances accidentelles, on rencontre essentiellement :
 - le secret industriel, qui s'applique de façon bien délimitée à la protection de la conception et du savoir-faire sur des éléments précis du système technique,
 - et le secret commercial, qui s'applique de façon plus subjective à des informations sensibles en termes concurrentiels ;
 - dans le domaine de la sécurité, c'est le secret défense qui s'applique aux dispositions de tous ordres prises pour la protection contre le détournement des matières nucléaires et contre les actes de malveillance en fonction des différents types de menaces considérées ;
 - un problème spécifique apparaît là où les préoccupations de sûreté et de sécurité se confondent, au moins dans la perception du public ; c'est le cas notamment de la résistance des installations aux chutes d'avion.

Le respect du secret industriel et commercial ne s'oppose pas à une plus grande ouverture sur les dossiers de sûreté nucléaire

8. Le périmètre du secret industriel et commercial fait moins question qu'une utilisation extensive qui peut en être faite. La pratique suggère en effet un écart entre l'information réellement couverte par ce secret et l'information réellement mise à disposition du public par les opérateurs et les pouvoirs publics.
9. L'accès à l'information pourrait dans ce domaine être fortement amélioré par une évolution des pratiques visant à limiter la confidentialité aux seules informations réellement protégées. Il s'agirait par exemple d'établir le rapport de sûreté comme un document public dont certaines parties seulement demeureraient confidentielles.
- De même, une évolution vers une attitude plus positive en général des détenteurs de ces informations vis-à-vis de demandes spécifiques du public semble souhaitable.
10. La voie de l'expertise pluraliste, expérimentée dans le cadre du débat public à travers une première investigation d'éléments du rapport préliminaire de sûreté par des experts indépendants, devrait être confortée. L'élargissement de l'accès d'experts indépendants mandatés par des organismes reconnus, sous accord de confidentialité, aux dossiers des opérateurs est une étape importante à franchir et il convient de noter à cet égard les avancées que constituent la mise en place de conventions entre EDF et le GSIEN puis entre EDF et la CLI de Flamanville et ses appuis.
- D'autres pistes de réflexion sont proposées concernant la composition des groupes d'experts chargés d'appuyer les autorités sur les dossiers de sûreté ou la mise en débat des avis de ces groupes.
11. Plus largement, de telles évolutions passent probablement par la mise en place de règles elles-mêmes plus transparentes pour l'instruction des demandes d'information, la justification des refus et les procédures de recours. De plus, un rôle renforcé des lieux de dialogues territoriaux que sont les CLI et leur fédération nationale paraît souhaitable.
- La loi sur la transparence nucléaire en préparation devrait permettre d'établir un tel cadre, que des décrets d'application pourraient préciser.

Le secret de défense est un élément indispensable de la sécurité nucléaire mais son rôle et sa limite restent sujets à débat

12. Le périmètre du secret défense reste l'objet de débats, voire d'incompréhension. Si sa délimitation thématique est spécifiquement établie par l'arrêté du 26 janvier 2004, il paraît beaucoup plus facile d'avoir une vision concrète de cette limite de l'intérieur que de l'extérieur – ce qui constitue un obstacle majeur

à la discussion entre personnes « habilitées » ou non. En matière de sécurité nucléaire, le secret est, au même titre que les dispositifs de protection physique, un élément de ce que l'on désigne comme la « défense en profondeur » : de ce fait, caractériser le secret revient pour les autorités à en affaiblir la portée, donc à réduire l'efficacité de la protection qu'il apporte.

Sa fonction même, confère au périmètre du secret défense un caractère fluctuant : ainsi, les secrets à préserver peuvent évoluer dans le temps en fonction de l'évaluation des menaces crédibles. De plus, l'agrégation d'informations non secrètes isolément peut constituer une information secrète.

- 13.** Cette vision du secret défense, appliqué à la sécurité nucléaire, se heurte à la demande de clarification de son rôle dans l'ensemble des dispositifs de protection. Ce problème se pose particulièrement à la frontière entre sûreté et sécurité : la protection d'une installation nucléaire contre la chute d'avion de ligne (parmi différents scénarios d'attaque terroriste de grande ampleur) recouvre plusieurs aspects, dont la résistance propre de l'installation qui est une problématique de sûreté.

Il existe sur ce plan un conflit entre l'usage extensif du secret comme instrument de réduction de l'efficacité d'actes de malveillance et la possibilité de garantir explicitement pour le public un degré de résistance de l'installation à des scénarios déterminés.

- 14.** Face à cette difficulté, il apparaît d'abord souhaitable que le Gouvernement procède dans ce domaine à une explication plus systématique sur la démarche globale de sécurité, qui reste mal connue. Le document annexe à la lettre du Ministre de l'industrie à la CNDP du 12 octobre 2005, en plaçant la question de la sécurité de l'EPR dans un contexte global, en fournit un premier exemple.

La mise à disposition systématique du public du rapport annuel au Parlement du Bureau sécurité et contrôle des matières nucléaires et sensibles (BSCMNS) du service du Haut fonctionnaire de défense du MINEFI, dont le rapport 2004 a été rendu public dans le cadre du débat, est également un élément très important d'information du public.

Dans le même registre, certains suggèrent que l'édition d'un guide, précisant la nature des documents susceptibles d'être classifiés dans le domaine du nucléaire civil et les raisons de cette classification, pourrait améliorer la compréhension du rôle du secret dans la sécurité nucléaire. Les divergences sur ce point illustrent la difficulté du sujet : pour certains membres du groupe, un tel guide risquerait, pour englober dans une approche générale l'ensemble des situations envisageables, d'étendre le périmètre du secret au-delà de ce qui est strictement nécessaire ; pour d'autres il constituerait même dans ce cas un élément susceptible d'améliorer la confiance.

- 15.** Au-delà, une réflexion reste à mener, sous l'égide des pouvoirs publics, sur des formes d'expertise collégiale susceptibles de renforcer la confiance du public dans le domaine de la sécurité nucléaire. Il s'agirait notamment d'apporter un éclairage sur les choix de conception qui déterminent les rôles respectifs du secret et d'autres dispositifs dans la protection globale des installations nucléaires, et la garantie que le secret ne couvre pas des défaillances vis-à-vis d'objectifs affichés.

Cette réflexion se heurte à la limitation de l'accès aux informations couvertes par le secret défense aux personnes remplissant la double condition d'être habilitées et de justifier par leur fonction d'un « besoin d'en connaître ».

- 16.** Les conditions dans lesquelles il peut être fait appel à la Commission consultative du secret de la défense nationale apparaissent très restrictives. L'élargissement des conditions de sa saisine pour renforcer l'accès des citoyens au recours sur l'application du secret de défense dans le domaine du nucléaire pourrait être étudié.

- 17.** Sur un plan plus large, le Gouvernement pourrait s'interroger sur l'évolution des lois et règlements concernant le secret de défense. Une étude menée par un juriste spécialiste du droit de l'environnement suggère que celui-ci devrait être adapté pour mieux prendre en compte les évolutions du droit français et international. Le Groupe, dont certains membres ne partagent pas cette analyse, ne prend pas position à ce sujet sur le fond.

Le débat Déchets

Ce qu'en disent les organisateurs

Le temps, le périmètre, les territoires, la réversibilité.

Présentation par Georges Mercadal, président de la CPDP déchets, devant la CNDP, l'OPECST, le Comité de l'Énergie Atomique et le Conseil Économique et Social

On peut retenir du débat sur les déchets nucléaires quatre points forts :

Le temps

La question de la « hâte à décider » a été la première posée à Bar-le-Duc et celle qui a été renouvelée constamment tout au long du débat. Devant une polémique préexistante sur la « faisabilité » du stockage géologique, elle est en elle-même source de suspicion.

Il se dégage du débat que « pour être sûrs » des essais complémentaires sont nécessaires au laboratoire de Bure. Ceux-ci nécessiteront une durée d'au moins dix ans, voire vingt à trente ans selon certains.

En outre, le débat a éclairé les raisons de ce nouveau délai. Il est apparu en effet que des points étudiés jusqu'ici en quelques mois et sur échantillons en laboratoire, comme par exemple l'effet de la chaleur sur l'argile devaient l'être in situ et pendant plusieurs années. En outre, l'étude de la zone de transposition demande de nouveaux sondages car « en géologie, il faut aller y voir ».

Enfin, « est-on pressé ? » avait demandé la Commission particulière au début du débat. Le débat conclut par la négative « les colis sont aujourd'hui en toute sécurité : nous vous donnons du temps » (Directeur de l'Énergie Nucléaire au CEA).

Au total, l'expression souvent reprise d'un délai de dix à quinze ans s'est imposée. Cela coïncide avec les enseignements des études de scénarios pour faire de 2020 l'échéance d'une prise de décision opérationnelle éventuelle.

Le périmètre

Le public s'est montré plus préoccupé par les risques que font courir « une kyrielle de déchets » ou les transports de matières valorisables que les colis de

verre de déchets ultimes. Il a demandé avec force d'être « assuré et non rassuré ». Il a aussi posé la question « comment peut-on avoir confiance ? ».

L'ouverture de l'administration à ces préoccupations a permis au débat de s'élargir au périmètre constitué par l'ensemble des déchets et matières nucléaires. Cette évolution est certainement pour beaucoup dans le bon déroulement du débat.

Dans cette ambiance, la discussion a fait apparaître des consensus sur trois groupes de propositions.

- Sur les documents administratifs que sont l'Inventaire et le Plan de gestion, il a surtout été demandé de les consolider (légitimité et financement) et d'en combler les lacunes (déchets miniers, déchets historiques, sites pollués, rejets...) grâce à une élaboration concertée selon les méthodes indiquées au troisième tiret ci-dessous.
- Sur l'organisation des acteurs, le public a besoin que les rôles soient bien séparés et qu'ils soient mis en situation de dialogue les uns avec les autres pour que les problèmes remontent au grand jour. La consistance à donner à une autorité indépendante de sûreté a été la proposition représentative de cet état d'esprit. Elle semble très différente de ce qui est prévu par le projet de loi « transparence nucléaire ».
- Sur la participation du public, il a été dit qu'elle était un ressort essentiel de l'amélioration de la sûreté du nucléaire, et à ce titre « consubstantielle au nucléaire ». La réduction de l'étendue de la confidentialité (point sur lequel il n'y a pas eu accord), la pratique sincère de l'expertise plurielle (du temps, du financement, des experts choisis hors du cercle des habitués) en ont été les principales mesures suggérées.

Les territoires

« Nous vivons en Meuse et Haute-Marne, nous y travaillons, nous aimons nos départements... Vous n'avez pas le droit de nous refuser le droit de nous exprimer » (plus de 40 000 signatures recueillies par la pétition exigeant un référendum local).

« Verdun et Bure, deux cimetières, voilà l'identité qu'on prépare au département de la Meuse » dit un jeune habitant.

« Il y a un problème d'acceptabilité territoriale » reconnaît le Président du Conseil Général de la Haute-Marne.

Ces interventions montrent que la création d'un stockage en profondeur, dénommé ici « enfouissement », voire « poubelle », attente à la représentation que les habitants se font de leur identité. Personne n'a contesté la légitimité de cette aspiration à une identité positive de ce territoire. Mais tout le monde a reconnu également le danger que font courir les évolutions économiques et démographiques. Pourrait-on transformer en « chance » comme le souhaitent les responsables, un équipement d'accueil de déchets radioactifs ?

L'accompagnement économique, c'est-à-dire le versement de subventions aux collectivités territoriales concernées, bien qu'ayant eu des résultats sur l'amélioration du cadre de vie, se révèle contesté moralement par les uns et jugé insuffisant par les autres. Par nature il ne peut être une solution au problème posé.

Le débat fait émerger le concept de « projet de développement territorial », agissant sur l'emploi et sur la démographie. Un tel projet n'est « peut-être pas une solution suffisante, mais c'est une solution nécessaire », et des atouts pour son succès ont été enregistrés :

- Des potentialités existent à partir de la biomasse et des compétences en métallurgie.
- Les élus locaux demandent que se manifeste une volonté politique au plus haut niveau de l'état et des opérateurs pour concrétiser rapidement ces dispositions et les inscrire dans la durée.
- Le secteur nucléaire se reconnaît un devoir de solidarité pour leur mise en œuvre, en réponse à la solidarité dont ferait preuve les territoires d'accueil des déchets.
- Des experts évoquent l'élaboration en commun par les partenaires (État, secteur nucléaire, autorité locale) d'un projet territorial de développement pour inscrire cette action dans la durée et le soutien des populations, paramètres sans lesquels jamais rien de solide ne s'est fait en aménagement du territoire. Ils soulignent en outre que cette appropriation par la société locale serait la meilleure garantie de « bon gardiennage » de toute installation recevant des déchets.

La réversibilité

« Alibi imposé par les politiques aux techniciens » aux yeux des habitants, la réversibilité est apparue, dans les réunions locales, comme un critère majeur qui commande l'acceptabilité. À Lyon : « la réversibilité fait partie du principe de précaution ». Elle constitue le seul paramètre qui puisse concilier l'éthique avec la transmission aux générations futures de déchets à vie longue.

« La fermeture du stockage par étapes sur 200 à 300 ans » décrite par l'Andra est-elle une réversibilité réelle ou une réponse « pour faire plaisir aux politiques » ? Les déclarations des scientifiques, l'histoire de la formation du consensus sur le stockage géologique dans la communauté scientifique internationale, peut-être la difficulté à comprendre ce qu'est réellement la « fermeture par étapes », l'impossibilité de mesurer l'évolution des colis stockés, ont certainement laissé un doute sur la réponse à cette question.

Face à ce doute, l'entreposage « a été remis en selle », comme l'étalon de la réversibilité. La surveillance des colis y est possible, comme leur reprise en cas de défautuosité. Cela a conduit certains à proposer de passer de l'entreposage de longue durée à l'entreposage pérennisé.

En faveur de ce dernier : il oblige la société à garder les yeux ouverts sur les déchets et elle lui en donne les moyens ; il évite qu'une génération future soit surprise par les effets d'un phénomène inattendu qui se produirait dans les couches géologiques non surveillées.

Puisqu'on a dix à quinze ans devant soi, l'accord s'est fait pour « avancer sans brûler les étapes, évaluer, savoir et pouvoir s'arrêter ». Mais deux stratégies distinctes sont apparues pour le faire :

- La première basée sur une éthique de l'action ne retient que la solution du stockage géologique, dite solution de référence. En faveur de cette stratégie : elle ne peut être confondue avec la seule poursuite des recherches, qui risquerait de nourrir la critique d'une absence de solution possible ; elle met les déchets à l'abri des vicissitudes de la société qui n'a plus à s'en occuper au-delà de la fermeture, et dans une certaine mesure, pendant la période d'exploitation. Elle est celle de ceux qui ne peuvent concevoir que la société soit capable de s'occuper avec constance durant des siècles d'un entreposage.
- La seconde basée sur le principe de précaution fait avancer en parallèle les essais complémentaires sur le laboratoire de stockage géologique et l'expérimentation d'un prototype d'entreposage pérennisé sur un site à définir. Elle place la décision à l'horizon 2020. Elle est celle de ceux qui pensent que l'approfondissement des deux solutions pendant quinze ans doit permettre de décanter l'analyse éthique de cette question et de faire progresser l'ingénierie de la réversibilité, y compris dans le stockage.

Les positions à l'issue du débat

À la réunion de Lyon les positions s'avèrent très tranchées :

- Il y a ceux qui ne sont pas dans la salle mais dont il faut rappeler qu'ils souhaitent qu'on «arrête de faire des déchets et on en parlera après»,
- Il y a ceux dans la salle et par les textes qu'ils ont envoyés qui considèrent que les travaux faits à Bure sont probants et qu'il faut immédiatement décider de passer à la réalisation d'un stockage géologique profond,
- Il y a tous les autres et parmi ceux-là aucun ne critique la stratégie de précaution. Il est dit à nouveau qu'on a du temps (CEA); qu'il faut dix ans (Andra); que dix à quinze ans c'est bien (M. de Marsily); qu'on a «deux solutions tranchées faisables et acceptables par tous» (CEA); qu'il faut de la flexibilité c'est-à-dire ne pas se trouver piégé dans une décision sans alternative (Directeur Général de l'Énergie et des Matières Premières).

Post-scriptum

En montrant qu'un dialogue est possible, ce débat a provoqué des attentes chez ceux qui y ont participé. Les suites y répondront-elles? Elles risquent de ne pas être facilement lisibles : elles passent par deux textes de loi différents (loi déchets et loi transparence), et tout ce qui a été évoqué dans le débat n'est pas du domaine de la loi. La Commission nationale du débat public a recommandé l'élaboration d'un document plus complet sur les conclusions que l'administration entend tirer.

Il nous paraîtrait important que ce document prenne la forme d'orientations de travail pour les années à venir et que le texte de loi prévoie, comme cela a été proposé par l'administration elle-même à Caen, un rendez-vous périodique avec le public pour prolonger et amplifier l'esprit de dialogue qui a été inauguré. Ne serait-ce pas la meilleure manière de préparer l'échéance 2020? ■

Tout mettre sur la table

Entretien avec Florence Fouquet
Direction de l'énergie et des matières premières du ministère de l'industrie

Global Chance - *Le débat public sur la gestion des déchets comportait plusieurs aspects : la volonté d'information et d'appropriation de la question des déchets par le grand public, et, pour l'administration et les représentants politiques, l'approfondissement des questions, l'évolution des opinions, l'amélioration de la cohérence du raisonnement et des décisions, le raffinement des justifications, etc. Sur le fond du débat quelle évolution pour la DGEMP entre l'avant et l'après ?*

Florence Fouquet - Je pense tout d'abord à un point dont nous avons sous-estimé l'importance et qu'on pourrait appeler « je mets tout sur la table ». L'information nous semblait au départ comme assez bien partagée (ce n'est pas toujours le cas), puisque les rapports du CEA, de la CNE et de l'Andra, étaient accessibles au public. Mais l'exercice nous a forcés à rassembler ces données sous une forme logique et intelligible dans le dossier d'initialisation. Cela a été pour nous un gros travail et cela nous a forcés à la fois à définir précisément les messages importants que nous souhaitions communiquer pendant le débat et puis, avec les autres acteurs, à nous mettre d'accord sur la présentation d'un certain nombre d'éléments de type factuel. Cela a amené des acteurs d'opinions souvent très divergentes à une concertation indispensable pour aboutir à un exposé simple et intelligible des questions en débat. Ce gros travail d'initialisation du dossier, le nôtre, celui que vous avez fait, celui de la CNE, etc., a montré son utilité, puisqu'au cours du débat, il a été constamment utilisé par les participants comme base de travail. Même chose pour le Conseil Économique et Social, le gouvernement et les deux assemblées qui ont tous insisté sur la qualité du dossier d'initialisation. Globalement, avec ce dossier d'initialisation, je considère qu'on dispose d'un bon document synthétique de base sur l'ensemble des questions relevant de la problématique déchets.

GC - *Pensez-vous que, dans la sphère décisionnelle, ce dossier a été lu ?*

FF - Ah oui, j'en suis sûr. Pour la partie rédigée par nos soins en tout cas. Le conseiller technique du ministre était très présent et le document est remonté jusqu'à Matignon. Nous nous en sommes servis pour expliquer le dossier au ministre, etc..

Deuxième point important. Nous n'avons pas l'occasion ni l'habitude dans l'administration centrale de confronter notre propre analyse à celle d'un certain nombre d'acteurs d'opinions divergentes, dès l'initialisation du dossier, avant même le débat public. A ce propos, je considère comme très positif l'institution de groupes de travail thématiques avec les acteurs. Ils se sont révélés très productifs, chose que je n'imaginai pas au départ. Je pensais en effet que ces groupes allaient s'enliser dans des discussions sans issue. Mais peut-être que le sujet des déchets s'y prêtait mieux que celui sur l'EPR par exemple.

GC - *Et pourquoi cela ? On s'est vite aperçu que le débat déchets débouchait sur un débat plus large, de politique énergétique, de politique nucléaire comme pour l'EPR.*

FF - Oui, c'est vrai, mais je pense quand même que c'était plus facile car il y avait tout un socle de connaissances concernant les déchets existants qui permettait une approche initiale plus consensuelle. Après, effectivement, il y avait les problèmes liés à l'avenir de la production nucléaire. Mais, là encore, l'institution d'un groupe de travail sur la prospective par la Commission a permis de rationaliser le débat. J'étais au départ tout à fait réticente sur cette idée de scénarisation, en pensant à la difficulté de se mettre d'accord sur les scénarios et sur la propension des calculs à démontrer n'importe quoi, surtout quand on raisonne sur 150 ans. Mais je pense que le président a très bien mené le groupe et que, finalement, on s'est assez vite mis d'accord sur les scénarios. Cela a permis pour moi de désacraliser cette méthode dont j'avais entendu parler à propos du rapport « Charpin, Dessus, Pellat » et

dont on m'avait dit à l'époque que cela avait été un travail très lourd, très compliqué, très long. J'avais plutôt tendance à raisonner en séparant la question des déchets existants, dont il faut de toute façon s'occuper quelle que soit la politique nucléaire future, et en considérant la méthode des scénarios comme trop complexe pour être utile dans ce débat. J'ai donc vraiment évolué sur cette question.

Dernier point, la structure même du projet de loi. En effet, quand on a commencé à parler du sujet, et cela se voit dans le texte de saisine que nous avons proposé à la CNDP, nous étions très axés sur les déchets à haute activité et moyenne activité et à vie longue et les 3 axes. Mais Georges Mercadal nous a très vite expliqué qu'il souhaitait intégrer cette préoccupation dans un périmètre plus large en parlant de l'aval du cycle nucléaire de façon plus générale, des risques sanitaires et des risques de prolifération, des aspects financiers, etc.. Au début on n'y était pas favorable parce qu'on ne l'avait pas envisagé comme cela, et puis, on a pris conscience que ce débat n'était pas le nôtre mais celui d'une Commission particulière de la CNDP et que c'était sa responsabilité. Assez rapidement, après une tentative initiale de résistance à ces propositions, nous avons décidé de jouer le jeu, ce qui a eu des conséquences, non seulement sur notre attitude pendant le débat où nous avons accepté de parler de ces sujets, mais aussi sur la structure et le contenu de la loi : le périmètre a été élargi, il y a des sujets plus généraux que ceux liés à la problématique déchets de haute activité, et il y a toute une partie sur les aspects financiers. Au départ, nous souhaitions limiter la discussion financière aux aspects recherche pour sécuriser ce point. Par contre, on n'avait pas très envie d'aborder la thématique type « Cour des comptes », les charges de long terme etc., en nous disant qu'on ferait un autre texte regroupant ces problèmes avec ceux du démantèlement. Mais comme les discussions ont bien avancé au cours du débat, nous avons décidé de raccrocher ce point au texte de loi pour éviter de repousser le traitement législatif de cet aspect de deux ou trois ans.

GC - Vous dites que le périmètre s'est élargi. Est-ce que vous pouvez préciser ? Vocabulaire, sémantique, périmètre, opinion ?

FF - Du point de vue sémantique le projet de loi inclut dans son titre les matières nucléaires, ce qui n'était pas prévu au départ. Sans le débat, on se serait contenté de la gestion des déchets à vie longue. Et puis on a essayé de faire un article de la loi pour définir ce qu'on appelait matières nucléaires et ce qu'on appelait déchets. Au niveau du Conseil d'État, cela a donné lieu à un travail important pour expliquer au rapporteur les définitions proposées et améliorer la rédaction pour tenir compte de l'environnement international. Initialement, conscients de la difficulté, nous avons décidé de ne pas entrer dans cette discussion, trop compliquée à nos yeux.

Cela s'est traduit aussi par du contenu : par exemple, au sein du premier article (maintenant scindé en deux articles), on a listé des objectifs de recherche pour des déchets autres que les HAVL ou les MAVL. Cela non plus n'a pas été une mince affaire que d'écrire dans un texte de loi les conclusions d'un rapport de deux cent pages (celui du Plan national de gestion des déchets radioactifs). Après pas mal d'allers retours, cela a fini par la rédaction de deux articles séparés, le premier sur les déchets HAVL et MAVL, et le second, sur les autres types de déchets et matières. Et le Plan national devra vérifier l'avancement des travaux sur ces deux axes. C'est donc un résultat très concret du débat. On s'est aperçu que le Plan national était quelque chose d'important, qu'il montrait qu'on avait une politique d'ensemble et la nouveauté de la loi est qu'il sera fait tous les trois ans et que ses conclusions contraignantes vont donner lieu à un décret qui s'imposera aux acteurs.

GC - Si on revient à la sémantique, est-ce que par exemple l'idée qui s'est beaucoup développée au cours du débat selon laquelle il était très difficile de séparer matières nucléaires dangereuses et déchets est passée dans la loi que vous avez proposée ?

FF - Ce que nous avons essayé de faire, c'est de travailler les définitions, d'expliquer que si il y a une utilisation prévue c'est une matière et que, sinon, c'est un déchet. D'autre part on affirme qu'il faut assurer une gestion respectueuse de l'environnement et de la santé dans les deux cas. La différence entre déchets et matières se situe donc au niveau technique et économique mais pas au niveau des impératifs de gestion. Pour le faire, on a utilisé le premier article de la loi de 91 et on l'a élargi aux matières en faisant des distinctions sur ces bases techniques et économiques. On a aussi pris dans les objectifs de recherche un objectif vis-à-vis des matières valorisables pour pouvoir réagir à un changement éventuel de politique qui conduirait à ne plus valoriser ces matières, et un bilan en 2010. C'est une façon de donner un statut aux travaux de l'Andra sur les combustibles usés.

GC - Que reste t'il de ces points dans la loi telle qu'elle a été votée ? Les ONG considèrent que cette préoccupation n'existe plus parce qu'il n'y a pas de notion de temps accrochée à l'hypothèse de valorisation.

FF - Au niveau des amendements, il y a eu beaucoup d'interventions avec beaucoup d'insistance sur la nécessité d'une gestion sûre des déchets et des matières. Les définitions ont également été retravaillées par les parlementaires, la distinction entre matières et déchets est plus claire, il faut avoir une utilisation prévue ou envisagée (et non plus envisageable) d'une matière pour ne pas la considérer comme un déchet, par contre il n'y a pas la notion de temps.

Le progrès sur ce point c'est que la prise de conscience de ces problèmes, déjà amorcée par le Plan national et l'inventaire des déchets et matières, est maintenant formalisée par la loi. Le débat a permis de réaliser l'importance de ces questions qui avaient été envisagées jusque-là plutôt au titre du principe de précaution (il faut tout regarder) et donc de l'intérêt de mettre ce point dans la loi. Au départ nous ne pensions faire une loi que sur les déchets, en considérant comme suffisant ce qui avait été fait au niveau des recherches sur les matières. C'est donc une évolution importante.

GC- *Venons en maintenant au fond des solutions qui sont proposées. Ce qui a surpris les observateurs, c'est l'émergence de l'idée d'entreposage à vocation pérenne au cours du débat, alors qu'on n'en trouve pas trace dans le dossier d'initialisation. Comment a été prise en compte cette idée nouvelle dans le projet de loi ?*

FF- Un des apports du débat est d'avoir posé les questions de façon claire. Deux attitudes possibles :

- soit on décide à partir de ce qu'on sait, on prend une décision de principe et ensuite on continue les recherches mais on aura défini la stratégie en 2006,
- soit on ne tranche pas et on continue les recherches en parallèle sur les diverses solutions.

Le choix que nous avons fait a été plutôt de nous inscrire dans la première catégorie avec la volonté de fixer en 2006 la stratégie. Pas forcément des décisions de construction, mais des options de principe. Cela, c'est le premier choix que nous avons proposé au niveau du ministère de l'industrie.

GC - *On avait pourtant senti à la fin du débat qu'il semblait politiquement plus acceptable de prendre l'autre option.*

FF- Au début du débat ces deux branches étaient déjà présentes et correspondaient à deux scénarios que la DGEMP n'avait pas cachés aux politiques. Le choix du ministre et plus largement du gouvernement s'est fixé sur la première stratégie, sur le mode complémentarité des axes, intérêt du stockage comme solution de gestion pour le long terme, et chemin pour y parvenir.

Mais, dans la façon de le dire, on a été marqué par l'émergence de l'entreposage. On aurait eu un projet beaucoup plus « stockage über alles » sans le débat. On aurait dit : l'entreposage de la Hague marche pour les 100 années qui viennent, cela nous laisse donc le temps de mettre en place le stockage et donc on ne fait plus rien sur l'entreposage. Post-débat on s'est dit, même si notre choix se porte plus sur le stockage géologique comme solution à long terme, en revanche, ce n'est pas le stockage et rien que le stockage, il doit s'accompagner des deux autres axes :

- l'axe 1, même si on ne sait pas encore si on trouvera un avantage économique à cette solution, et on se fixe un jalon là dessus,
- on souhaite continuer sur l'entreposage, ce qui se traduit par des objectifs de recherche dans le projet que nous avons transmis au parlement, pour améliorer les conditions d'entreposage.

En fait, je crois que ce débat stockage/entreposage a été au cœur de l'équilibre de la loi, il a été fortement discuté au sein du gouvernement, à la fois sur les aspects techniques et sur l'aspect plus philosophique. Je crois que ce qui a emporté la décision pour le stockage c'est l'avis de l'autorité de sûreté disant qu'elle ne « sentait pas », sur le plan de la sûreté la solution de l'entreposage pérennisé. C'était aussi l'avis du président Tissot de la CNE, qui a dit qu'au niveau d'une décision de principe, les données étaient acquises pour un stockage (même s'il faut continuer les recherches pour préciser certains points). Par contre, deux points ont été acquis, l'intérêt de la poursuite de recherches sur l'entreposage et l'intérêt de la réversibilité du stockage. Ce point a été particulièrement mis en avant par la discussion parlementaire. Maintenant il apparaît clairement que le stockage sera une installation qui, pendant 100 ou 200 ans (on n'en sait rien encore et c'est une des objectifs de la R&D pour les 10 ans qui viennent), devra avoir une flexibilité importante, analogue à celle d'un entreposage, et puis qui, après, pourra être fermée par étapes successives. L'obligation de travailler sur la réversibilité est maintenant tout à fait claire, suite au débat. Et quand le ministre a présenté son projet de loi, il a dit qu'il était convaincu que les trois axes étaient complémentaires. Sans le débat, je pense qu'on aurait eu un discours centré sur les deux premiers axes.

GC- *On peut peut-être maintenant s'intéresser à la méthode et à l'aspect grand public. Et puis, comment avez-vous abordé ce débat, comme une opportunité ou comme une contrainte ?*

FF- Dans notre cas ce n'était pas une obligation, cela a vraiment été demandé par le Premier ministre avec un triple objectif : faire comprendre et partager l'information, confier cela à des professionnels du débat, d'où le choix de la CNDP, et éviter un débat purement organisé par l'État, avec ses limites

GC - *Vous pensez au débat de Nicole Fontaine ?*

FF - On avait aussi en tête comment s'était passée la mission granit et on savait que c'était un sujet qui pouvait déraiper très très vite. Pour nous DGEMP, c'était une découverte complète puisque c'était la première fois que nous étions aussi directement impliqués. Au début, moi personnellement par exemple, j'étais assez inquiète parce que j'avais peur que cela dérape au niveau des délais, d'autant qu'une série d'associations souhaitaient un débat

plus long. On n'y est pas allé du tout à reculons, mais par contre, on se posait beaucoup de questions. Heureusement, le président Mercadal a su se forger un positionnement d'arbitre tout à fait équitable, aussi bien vis-à-vis des acteurs institutionnels que des associations. Cela nous a mis très vite en confiance et a renforcé notre implication.

Sur la méthode elle-même, je pense qu'il a eu tout à fait raison d'élargir les thématiques et qu'il a été très efficace dans les séances de Haute Marne. Il y en a eu trois, les salles étaient complètes et pas des seuls experts, et il y avait à la fois des élus locaux et aussi des voisins. Il a mis à la tribune un expert contradictoire à l'Andra et cela a secoué tout le monde. C'était bien car la présence d'opposants à la tribune a permis que le débat se déroule dans un climat serein. Quand on est passé aux séances nationales, on n'a évidemment pas retrouvé la même ambiance.

GC - Si vous pensez que globalement le débat a été de bonne qualité, comment le valoriser par la suite ? Comment faire pour ne pas repartir à zéro la prochaine fois qu'il sera question des déchets ?

FF - C'est vrai que c'est une formule qui a marché et qu'il faudra peut-être reproduire pour d'autres thématiques. Pour l'aspect grand public, je ne sais pas comment faire mieux. À part continuer à mettre des documents à la disposition du public, je n'ai pas beaucoup d'idées. Par contre je souhaite ne pas rompre le lien qui s'est noué entre des gens qui s'intéressent à la problématique, les experts, et l'administration. Comme la loi prévoit tous les trois ans un plan national avec parution d'un décret, il me semble qu'on pourrait avoir des rendez-vous dans lesquels les acteurs puissent se rencontrer pour travailler en commun avant chacune de ces échéances, avec un point sur les recherches, un travail de scénarisation. J'aimerais donc bien instituer dans la durée une instance du dialogue. C'est prévu dans la loi puisque le Haut Comité qui assure la transparence au titre de la loi TSN doit organiser périodiquement des débats sur les déchets. Je ne sais pas encore comment cela va s'organiser. Mais je pense que des travaux du style de celui du groupe de travail sur les scénarios y trouveraient parfaitement leur place.

GC - A propos, la décision de construction d'un stockage supposera t'elle une nouvelle loi ?

FF - Oui, il y aura une nouvelle loi. Cela commencera par un débat public, et puis le rapport de la CNE, etc., tout cela sera transmis à l'office parlementaire des choix scientifiques et techniques. Sur cette base, un projet de loi sur les conditions de réversibilité du stockage sera élaboré et, suite à cette loi, un décret d'autorisation de création sera promulgué. On fera donc voter le parlement non pas sur le stockage (déjà acquis dans son principe dans la présente loi) mais sur l'acceptabilité de son exploitation avec un paramètre clé qui est la durée de la réversibilité. ■

L'important, c'est le cadre l'important, c'est le cadre l'important, crois-moi !

Entretien avec Catherine Vourc'h, médiatrice, membre de la Commission Particulière du Débat Public déchets nucléaires.

Global Chance - *Tout d'abord, je souhaiterais savoir quels objectifs vous vous étiez fixé dans la commission pour ce débat en fonction, bien entendu, des demandes des pouvoirs publics mais aussi de votre propre vision du débat en tant que Commission Nationale du Débat Public ?*

Catherine Vourc'h - Il y a l'objectif tel que nous l'avions défini et, d'une certaine manière, une surprise. L'objectif : «mettre sur la table les arguments» (formule que nous avons souvent répétée au cours du débat), en particulier pour éclairer la décision du parlement en charge de voter une loi déchets. Et puis une surprise : la possibilité, au fil du débat, d'une certaine élaboration, d'un enrichissement, voire d'une transformation des positions des uns et des autres. Il faut rappeler que le projet de débat a pu être ressenti par des élus et par les pouvoirs publics – qui pourtant l'ont demandé – comme une entreprise à risque : le risque d'ajouter à la confusion, de rompre l'équilibre précaire de la loi de 91. Un élu nous a dit «vous allez réveiller le chat qui dort». Or le débat a été possible : on s'est parlé ! Pas seulement un inventaire, un débat ! Et sur une question hautement controversée et touchant profondément chacun, citoyens, ingénieurs, experts. Alors, ce qui a été possible une fois, peut-on l'inscrire dans la durée ?

GC - *Échanger, certes, mais avec qui ? Avec le public, avec des spécialistes ? La mise à plat des arguments est en effet tout à fait compatible avec un débat de spécialistes devant un public spectateur plutôt qu'acteur.*

CV – Oui, il y eut des séquences de débat avec le public et d'autres séquences où a dominé le débat d'experts en public. Mais je répondrais à partir de deux points.

Tout d'abord qu'appelle-t-on «argument» ? Ensuite, la confrontation entre experts devant le public n'a t-

elle pas elle aussi fait bouger la relation avec le public ?

Quand nous disons «argument» nous ne pensons pas seulement à argument scientifique ou technique. Est argument du débat public la perception qu'ont les gens de la situation, le refus d'un risque, l'affirmation d'une identité, l'attachement à une terre, la crainte d'une dépréciation patrimoniale, le «comment voulez-vous qu'on vous croie ?» etc. Il y a là aussi une rationalité. Nous nous sommes d'ailleurs rendu compte dans ce débat que du côté de la maîtrise d'ouvrage et du côté de l'expertise plurielle aussi, une certaine vision du monde et de soi excédait la rationalité scientifique et technique. L'importance par exemple pour tel ingénieur d'être reconnu comme sincère et responsable dans l'exercice de son métier ; la confiance dans la capacité de la science à résoudre à terme les difficultés ; le débat autour du secret défense. Tout cela fait partie des arguments du débat public.

GC - *Cela fait un peu tomber la distinction entre débat public et débat en public ?*

CV - La distinction peut-être pas, mais la déqualification de l'un au nom de l'autre, oui. Il y a eu deux temps dans l'organisation du débat : un premier temps d'audition du public avec en même temps interpellation et débat entre experts à partir des questions ou prises de position du public. La perception par le public qu'il y avait un débat interne à la sphère scientifique a été quelque chose de très important. L'un des éléments majeurs a été la mise en place et le respect par la CPDP d'un cadre du débat.

Premier élément du cadre : une commission tiers, sans pouvoir de décision, mais garante de la possibilité des auditions du public. Et ce rapport a été enrichi par les apports des débats thématiques qui ont suivi, pour aboutir au rapport final. Vous savez comment nous appelions entre nous la commission, plus

les experts, plus les représentants des institutions concernés qui se déplaçaient de ville en ville durant toutes ces semaines ? La caravane. C'est dire ce côté patient et « passeur » (de préoccupations, de savoirs, de doutes, etc.).

Evidemment (et c'est peut-être dommage), une partie de l'iceberg est restée invisible, par exemple comment s'est élaboré le cadre avec le maître d'ouvrage, les associations, les experts, quelles réticences se sont exprimées sur la méthode des scénarios etc. Cette partie préparatoire n'apparaît pas dans le rapport, alors que chacun devine que rien ne va de soi en ces matières.

Reste qu'on a vu les partenaires publics, assez stressés au démarrage, se « rassurer progressivement », au point que certains ont pu s'exprimer en leur nom propre sur un certain nombre de questions, en exprimant clairement que leur position personnelle devait elle aussi être mise à l'épreuve de contraintes et de considérations diverses et que, le moment venu ils seraient chargés d'appliquer une décision législative, ou administrative. Cette capacité à dire « je », de la part notamment de la représentante du maître d'ouvrage a sûrement contribué fortement à ce que les arguments purement rationnels (au sens scientifique et technique) rencontrent la subjectivité.

GC - A quoi attribuez-vous cette ouverture inhabituelle de représentants de l'administration, alors qu'ils se protègent bien souvent derrière le devoir de réserve ?

CV - C'est bien entendu lié aux personnalités concernées mais peut-être surtout à ce que j'ai appelé le « cadre ». Un cadre qui m'a semblé garantir la sécurité de chacun dans ce débat et qui a permis aux gens de dire : voilà, il y a certains points sur lesquels nous pouvons hésiter, voilà comment je vois les choses à ce stade, en sachant que j'aurai à appliquer au bout du compte la décision collective.

Et la méthode ainsi mise en œuvre par le président de la Commission a porté ses fruits puisque des gens, au départ très hostiles au débat, sont venus le remercier, ou que des salles assez remontées ont pu applaudir, lorsque 5 heures plus tard, la séance a été levée. À quoi applaudissaient-elle ? À la possibilité du débat, même si les positions restaient opposées. À sa tenue. À son climat. C'est ma conviction. Chacun a été respecté.

GC Que peut-on dire de l'attitude des élus dans ce débat ?

CV - Quand j'ai rencontré les élus du Cotentin pour présenter la CPDP et préparer l'audition que je devais présider, ils m'ont paru ouverts, intéressés par la procédure, engagés. Ils n'avaient pas d'inquiétude, il est vrai : le nucléaire est localement « inséré ». Mais globalement, d'une région à l'autre, je me demande si les élus ont su tirer du débat le parti qu'ils auraient pu en tirer. Enfin, il n'est pas certain que tous les parle-

mentaires aient accueilli avec intérêt ce débat. Y voient-ils une défiance à leur encontre ? J'ai été frappé d'entendre à plusieurs reprises le public exprimer sa préoccupation à l'égard de ses élus, la conscience que leur tâche est lourde, que le dossier est énorme. Et une certaine inquiétude : sont-ils assez préparés, comment les aider à décider ? Devant l'importance des enjeux, le public semblait appeler de ses vœux la présence des élus pour qu'ils puissent s'imprégner des arguments échangés avant d'engager le débat parlementaire proprement dit.

GC - Mais, est-ce que vous, en tant que Commission, avez tenté de faire une vraie place aux élus ?

CV - Je pense que oui. Nous avons toujours pris soin de rencontrer avant chaque débat les élus des territoires concernés pour leur présenter les étapes et la place du débat public dans l'élaboration de la décision nationale. Ce n'était pas facile pour les élus, sans doute. Les conseils municipaux, généraux et régionaux, et les assemblées nationales sont les lieux de la démocratie représentative. Alors, dans le débat public où la parole du quidam pèse autant que celle d'un poids lourd, puisque c'est l'argument qui compte, pas le nombre de voix qui le portent, une certaine réserve les a retenus. Parler ? Se taire ? La majorité des élus présents sont restés silencieux, laissant la parole au public. Quand les élus n'étaient pas là, le public manifestait une sorte d'inquiétude, voire de colère. Avec le sentiment qu'ils auraient dû être là, à la fois pour consolider leur connaissance, pour entendre leurs électeurs et pour porter ultérieurement leurs préoccupations.

Nous avons fait le maximum pour que les élus ne considèrent pas que le débat se faisait contre eux, mais je ne sais pas si nous y avons réussi.

GC - Un autre point : comment avez-vous ressenti le bras de fer des ONG et des experts à partir de l'affaire du secret défense ?

CV - Notre préoccupation première dans cette période a été de rendre compte de ce conflit au public. Nous le leur devons. Le départ des ONG affaiblissait le débat, mais il a eu le mérite de permettre d'organiser un débat de haut niveau sur le secret défense, qui a eu lieu à Caen. J'ai moins compris de voir les experts engagés dans l'expertise plurielle se retirer du débat ; même si les experts que vous êtes ont eu à cœur de ne pas complètement couper les ponts et de trouver des solutions de sortie de crise. Non pas de maintenir un consensus, mais de permettre de continuer à élaborer. J'aurais souhaité que ceux des experts qui avaient participé dès l'origine à cette expertise plurielle à travers le dossier d'initialisation restent pour assurer coûte que coûte la continuité de cette expertise plurielle.

GC - Mais en même temps, la crainte de voir le débat se poursuivre sans cette expertise plurielle a probablement contribué à convaincre la CNDP de l'intérêt

de donner suite à notre proposition de débattre publiquement de la question du secret défense à Caen. Mais venons-en au dernier point : et après ?

CV- Là, c'est une autre paire de manches. Quelques éléments cependant.

Premier constat, très précieux : on a montré que le débat sur un sujet pareil, un sujet générique et pas n'importe lequel, était possible. Maintenant comment inscrire cette démarche dans la durée ?

GC- *C'est une vraie question, d'autant que cela représente une opération lourde en moyens humains qu'il n'est pas facile de multiplier à l'infini.*

CV- Ce que je pense, c'est qu'il y a quelque chose de la technologie du débat qui doit et qui peut être banalisé quasiment sans frais. J'ai retrouvé dans ce débat des éléments de mon activité de médiatrice et qui

sont transposables dans d'autres débats : par exemple l'importance d'accueillir ce que dit l'autre en lui assurant la parole sans le juger. C'est une condition d'autant plus indispensable à garantir que l'enjeu est polémique. Si je peux dire ma préoccupation, mes valeurs, ma perception, sans me sentir jugé ou déqualifié, j'accepterai sans doute mieux d'entendre l'autre dire sa perception et argumenter.

GC- *Donc, si je comprends bien, l'important pour vous est de diffuser cette expérience du point de vue méthodologique ?*

CV- Il y a en effet une méthode du débat public (avec des variantes selon les commissions particulières, parfois non négligeables). Pourquoi ne pas en tirer des enseignements et les appliquer à d'autres échelles ou dans d'autres contextes ? Sur une question aussi vive que l'avenir de nos villes par exemple... ■

L'essence même du débat public, c'est le renversement des puissances

Entretien avec Georges Mercadal, Président de la CPDP déchets, et François Bertault, secrétaire général de la CPDP déchets

Global Chance - C'était la première fois que la CNDP s'engageait dans un débat générique et, qui plus est, réputé très complexe. Il nous a donc paru intéressant d'en analyser avec vous à la fois les résultats thématiques et les résultats méthodologiques. Je vous propose que nous commençons par les résultats thématiques.

Georges Mercadal - Aujourd'hui quand on parle des résultats du débat, il ne s'agit plus du compte rendu du débat, mais de ce qui est passé dans les faits, et notamment dans la loi. Je pense qu'on peut d'abord mettre à l'actif du débat déchets la reconnaissance qu'il fallait un délai de l'ordre de 10 à 15 ans avant de prendre la décision de travaux lourds concernant le stockage. Cette reconnaissance a eu lieu assez vite ; dès la deuxième réunion, à St Dizier, les jeux étaient presque faits, mais manifestement cela ne l'était pas du tout avant. Au point que je ne suis pas sûr que les toutes premières moutures de la loi faisaient allusion au moindre délai. C'est un premier point et c'est peut-être le plus significatif. Sans ce point, le reste n'aurait en effet pas eu grand intérêt.

Choisir dans 30 ans ?

*Ghislain de Marsily, membre de la CNE
(Extrait de la lettre de Confrontation Europe, 4^e trimestre 2005)*

La gestion des déchets nucléaires possède aujourd'hui au moins une alternative : l'enfouissement en profondeur, réversible ou non, et un entreposage de longue durée en surface ou en faible profondeur, surveillé et entretenu en permanence, pour un siècle ; au delà, si nécessaire, l'entrepôt pourrait être reconstruit, de siècle en siècle. La faisabilité réelle de l'enfouissement reste aujourd'hui à confirmer par la poursuite des recherches. Le choix sera donc celui de stocker les déchets en profondeur, sans obligation de maintenance, ou les garder proches de la surface, avec contraintes de surveillance et de maintenance pour les générations futures. Dans un cas, le risque encouru est de nature géologique, par occurrence d'un événement non prévu venant perturber le stockage. Dans le second cas, le risque est de nature sociétale, de pérennité et de stabilité, pour la surveillance et la prise en charge des coûts. Les risques de conflits ou attentats sont aussi à considérer. Lesquels de ces risques apparaîtront les plus acceptables ?

Ce choix, difficile, concerne l'ensemble de la société française, tant nationale que locale. Il faut donc laisser le temps à la société de prendre conscience des choix possibles, de voir des démonstrations in situ de l'une ou l'autre option, puis de se concerter et de choisir. Il me semble aujourd'hui urgent de conduire sereinement la poursuite des recherches à Bure ; d'étudier un second site ; de prolonger ou renouveler les entrepôts existants, pour enfin choisir. Dans trente ans ?

Je crois qu'il y a un deuxième paquet important, qui est la conséquence des deux débats, celui sur les déchets et celui sur l'EPR, c'est le paquet transparence.

D'abord, le fait que la loi sur la transparence soit ressortie du tiroir. La première fois qu'on a parlé de cette loi, à partir des questions de Michèle Rivasi, à St Dizier, on a eu une réponse vraiment du bout des lèvres de la DGSNR (Direction générale de la sûreté nucléaire), sur le mode « nous ne sommes pas hostiles à ce que la loi transparence soit liée d'une manière ou d'une autre à la loi déchets » Et puis, peu à peu les choses ont progressé ; la réunion de Caen sur le secret y a certainement contribué et, finalement, la loi transparence est sortie avant celle sur les déchets. Certes, les choses dites dans le débat n'ont pas toutes été retenues dans la loi, mais cela a quand même fait bouger les choses.

Dans ce paquet, je range d'autres choses, notamment le fait que Florence Fouquet, de la DGEMP, se soit assez rapidement rendu compte qu'il fallait élargir la problématique à l'ensemble des matières dangereuses et ne pas se cantonner aux déchets de haute activité, le fait que la méthode des scénarios ait été assez vite reconnue comme un outil efficace par l'ensemble des partenaires, après les réticences initiales. Voilà le paquet des résultats que je nous reconnais pour la transparence.

GC - *Ce n'est effectivement pas négligeable, même si ces points sont très imparfaitement retranscrits dans la loi. Au-delà de ces premiers points, d'autres avancées ?*

GM – Après, c'est plus délicat, notamment sur la manière de prendre en compte le fait territorial. Là, je pense que, non seulement dans ce débat-ci, mais aussi dans de nombreux autres débats, le fait territorial n'a pas été bien pris en compte. Je vais l'illustrer par un cas pris en dehors de notre débat, celui de Fos, sur le doublement du terminal de conteneurs. L'objet en lui-même ne posait pas de vrai problème de nature environnementale. Par contre ce sont mille camions supplémentaires par jour qu'il s'agissait de faire circuler dans la région, avec en arrière plan cette zone industrielle de Fos qui croît chaque année. On passe de la Camargue et des taureaux, il y a 40 ans, à la sidérurgie, avec les fumées et la dioxine, on parle d'un incinérateur de déchets, d'un terminal méthanier, etc.. Pas étonnant dans ces conditions que les habitants des villages concernés, Port Saint Louis du Rhône, Fos et Port de Bouc, soient inquiets. La réaction d'opposition de la population à ce changement d'identité de l'endroit où ils habitent s'exprimait par tous les pores de la peau. À Fos, certains ont essayé de dire qu'il y avait peut-être une façon d'aménager les choses qui, d'une part assure la sécurité, mais aussi redonne un certain plaisir de vivre là. D'où l'idée d'un observatoire de la qualité de l'air qui s'est imposée pour assurer la sécurité et l'idée d'inviter un aménageur qui a fait des propositions qui permettaient de reconstituer une identité du lieu.

Si on revient maintenant à Bures, où, indépendamment des problèmes essentiels de sécurité, c'est le problème de développement économique qui est posé de façon très grave, quasiment la survie du territoire, la loi continue à parler de compensation, d'accompagnement. Ce n'est pas à la hauteur, ce n'est pas dynamique, ce n'est pas partenarial. Alors que dans la réunion de Joinville par exemple, on a bien senti que le public nous disait, « donnez-nous des raisons d'espérer dans ce territoire ».

GC - *Je me souviens de propositions autour d'une exploitation des ressources forestières de la région à des fins énergétiques ?*

GM - Oui, ce type de choses a été évoqué au cours des débats, mais, quand on demande aujourd'hui aux locaux « qui s'occupe de ces questions ? », on apprend que c'est le comité des responsables de haut niveau institué par le ministre, qui s'est tenu une fois avec le ministre au plus haut niveau, mais qui n'a bien évidemment rien de permanent. Si cela n'est pas suivi sur le long terme et plus précisément, il ne se passera pas grand-chose. Ça, c'est un point plus négatif.

Le quatrième point, c'est l'intérêt de la stratégie des deux sujets de recherche, stockage et entreposage, que le débat a bien mis en évidence. À titre personnel, je suis tout à fait convaincu, indépendamment du sujet, de la vertu de maintenir en parallèle et un peu en concurrence deux pistes de recherche. C'est pour moi un peu une philosophie de l'évolution de la recherche scientifique, avec deux fers au feu et des fertilisations croisées. Là, nous avons échoué à faire passer cette idée dans la loi.

Cela dit, il y a eu un élément de justification de la part du Ministère de l'industrie, qui m'a semblé recevable et qui est le suivant : quand il s'agit de faire faire 25 milliards d'euros de provisions à des organismes de la taille d'EDF, il vaut mieux qu'une loi affirme la nécessité de provisionner sur la base du procédé le plus coûteux. Ce n'est pas une précaution superflue.

Et puis il y a le nouveau passage au parlement qui est prévu pour faire le point sur la réversibilité et qui pourrait être l'occasion d'accrocher des recherches sur la pérennisation de l'entreposage en subsurface.

Alors, on a le sentiment que tout n'est pas joué. C'est le cas en particulier pour la directrice de l'Andra qui est sensible au fait que, dans le stockage géologique profond, on ne peut plus rien mesurer du jour où on le bouche, ce qui a été souligné dans le débat.

Voilà donc ce que je pense des avancées du débat.

GC - Cela, pour ce qui apparaît dans la loi. Mais à votre avis, en terme de culture administrative, de culture des grands organismes comme le CEA, l'ANDRA, EDF, etc., est-ce que le débat les a fait un peu bouger ? Autrement dit quand on reparlera du nucléaire, pensez-vous qu'on en parlera autrement ?

GM - Là, il me semble qu'il faut distinguer selon les acteurs.

Je pense qu'EDF, avec les deux débats, est sur la voie d'une ouverture au débat.

François Bertault - EDF est d'ailleurs en train de monter un programme de formation au débat public pour ses cadres à partir d'un film qu'ils vont diffuser dans leurs directions régionales, avec une cellule très concernée par cette question.

GM - Je crois que le président d'EDF est profondément convaincu que la valeur du nucléaire en France, à tous les sens du mot, est son acceptabilité par le public, et que, pour cultiver cette exception, pardon, cette acceptabilité, l'ouverture au débat est indispensable.

GC - Votre lapsus n'en est pas un puisque l'acceptabilité française du nucléaire est bien une exception !

GM - Oui, donc du côté d'EDF, je crois qu'il y a vraiment un mouvement d'ouverture profond. Du côté DGEMP, je pense que, au-delà de Florence Fouquet qui quitte cette administration, il y a aussi un changement d'attitude. Ils disent que ce débat a montré qu'on pouvait discuter. De même, du côté du cabinet du ministre de l'industrie qui parle aujourd'hui du débat dans des termes très différents d'il y a un an. Je me souviens de sa réticence quand nous avons parlé d'aller débattre à Bar le Duc. Donc cela a changé. Pour le CEA, je ne suis guère capable d'apprécier.

GC - On a l'impression pourtant qu'après des réticences évidentes, le CEA, par exemple, avait bien joué le jeu des scénarios et était donc de fait entré dans la discussion ?

GM - C'est tout à fait vrai. Mais là, il faut parler d'individus car, derrière, on a du mal à savoir si ce type de culture va diffuser dans l'institution. Mais il est assez significatif que le CNRS par exemple ait envisagé de nous confier l'organisation d'un débat public sur une autre grande question générique, les nanotechnologies. Si notre débat déchets avait été ressenti comme une catastrophe, je suppose que l'hypothèse d'un débat de ce genre n'aurait même pas été évoquée.

FB - A ce propos, j'ai perçu que le débat serait faisable quand nous avons réussi à mettre au point l'exposition de la Villette alors qu'on nous avait prédit l'infaisabilité d'une telle exposition.

GM - Dernier point, l'IRSN, qui à la suite du débat, a décidé de monter un comité d'éthique sur l'expertise plurielle.

GC - A ce propos, il y a quelque chose de curieux, c'est le petit fascicule rédigé après la tenue d'un séminaire interne au CNRS pendant plusieurs mois et qui n'est absolument pas apparu au cours du débat, alors qu'il présentait une expertise en fait très proche de celle des experts indépendants qui ont participé au document d'initiation du débat. Comment se fait-il que cette expertise collective ne soit pas apparue ?

GM - En fait, nous avons eu deux des participants de ce séminaire au cours du débat, mais c'est vrai que nous n'avons pas eu connaissance de la synthèse du séminaire. Bien entendu, si nous avions eu vent de ce rapport, nous aurions fait intervenir plus activement les participants de cette expertise collective au débat. Mais c'est vrai qu'ils ne se sont pas manifestés. Peut-être attendaient-ils d'être sollicités ?

GC - Peut être aussi que l'institution ne les pousse pas à jouer le rôle d'expert, en particulier dans ce domaine où le CEA est omniprésent.

GM - Revenons à l'initiative de l'IRSN qui est évidemment très intéressante. Mais, si l'on veut vraiment de l'expertise plurielle, il me semble qu'il faut trouver une manière de susciter un peu partout de l'expertise et, à ce titre, l'IRSN pourrait susciter de l'expertise plurielle sur ses avis les plus classiques qui sont diffusables et diffusés, mais dont l'information n'est pas toujours réellement partagée. Il serait utile par exemple que des experts externes puissent, dans le cadre des CLI, être présents pour participer à ce partage critique de l'information des avis de l'IRSN. Autrement dit, et là je reviens aux conséquences du débat, moi je trouve qu'avec la manière dont a été posée la question de l'expertise plurielle et même sa solution (les scénarios etc.), l'initiative de l'IRSN et l'existence du Haut Comité pour la transparence prévu par la loi, il y a matière à des avancées significatives pour l'avenir.

GC - Deuxième point : c'était le premier débat générique organisé par la CNDP. Quels sont les points positifs et négatifs du type d'organisation et de méthode que vous aviez défini et que vous avez mis en œuvre ?

GM - Si j'écoute ce que l'on dit à droite et à gauche, il me semble que l'idée de débat générique rencontre une large approbation. À l'actif du débat, je trouve que cette idée de commencer par aller chercher l'expression des gens concernés est quelque chose de fondamental. Par contre, à la Villette par exemple, je m'attendais à ce que du monde extérieur, venu se promener à la Cité des sciences, entre et sorte de la salle et participe peu ou prou au débat. Cela n'a pas été le cas. Quant aux séances de synthèse que nous avons faites, qu'on n'imaginait pas au départ, je crois que nous aurions dû les organiser plus, mieux les préparer, car c'est de là que sont sorties de nom-

breuses propositions. On a fait un groupe scénarios, on aurait peut-être pu faire un groupe « alternatives », pas seulement d'experts mais aussi de non-spécialistes, qui, dans les séances d'audition, s'étaient montrés les plus concernés. Autrement dit, dans un débat générique comme celui-ci, je crois qu'il faut concevoir le débat comme des séances en public, mais entrelardées de réflexions qu'on réinjecte dans le débat. Donc un peu plus de synthèse et surtout plus de chaînage.

GC - Et la technique d'accumulation ou de capitalisation que vous avez choisie, quel bilan en faites-vous ?

GM - J'ai été insatisfait parce que cela n'a pas assez fonctionné auprès du public. Ce qui m'aurait plu, c'est que le public participe à cette accumulation en commentant, critiquant les synthèses des débats précédents. Mais cela ne s'est pas tellement produit. Il y a une idée que nous avons eue mais que nous n'avons pas mise en œuvre et qui aurait contribué au meilleur chaînage et à la meilleure capitalisation du public, c'est, au-delà du résumé des épisodes précédents du débat, un témoignage sur l'estrade des gens du public qui étaient intervenus dans les auditions. Il aurait fallu un groupe de 3 ou 4 personnes sur l'estrade qui réagisse en fonction de ce qu'il avait entendu dans les séances d'audition.

GC - Comment diffuser cette expérience, comment faire mieux et moins lourd si on recommence ?

GM - Je commencerais volontiers par le coût. Je crois que diffuser le dossier initial à 15 000 exemplaires est sans intérêt réel. Il me semble qu'il en faut 1 000 exemplaires. Au-delà, il n'est certainement pas lu et cela représente un coût considérable, sans réelle justification. Il faut donc résister à la fausse impression qu'une très large diffusion des documents est un gage de démocratisation du débat. Par contre, il est dommage qu'il n'y ait pas une information suffisante, après, sur les conclusions et le déroulement du débat. Et là, cela mérite peut-être la diffusion à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires d'un 4 pages de résultats.

GC - Cela, c'est le service après vente, mais il y a aussi ce qu'on peut transposer pour d'autres débats. Il y a peut-être des méthodes à transmettre ?

FB - Attention, nous ne sommes pas du tout dans une logique de normalisation ni de codification du débat public comme nous le réclame parfois la communauté des chercheurs par exemple. Il faut éviter que cela devienne une pré-enquête publique.

GM - Ce que nous disons tous les deux, c'est que l'intérêt du débat public dans la France telle qu'elle est, c'est d'essayer de donner une occasion aux gens de dire des choses, qui, dans les procédures classiques, ne s'expriment pas. Si on norme trop, on retombera dans le défaut des procédures existantes. Il faut garder un aspect happening au débat si on veut que le public s'y sente à l'aise.

GC - C'est vrai, mais en même temps il y a un formalisme et une légitimité qui font que non seulement les arguments sont donnés mais aussi qu'ils sont entendus dans le débat.

GM - Ce qui, à mon avis, est l'essence même du débat public, c'est ce qu'on appelle dans les écoles le renversement des puissances. D'habitude le fort est l'institutionnel, le maître d'ouvrage, et le débat va de lui vers le public. Là, c'est l'inverse, du public vers lui. J'ai dit aux institutionnels : en tant que président, je n'hésiterai jamais à vous couper la parole, vous le « puissant », pour la donner au public et je ne couperai jamais la parole au public pour vous la donner. Cette inversion des puissances est essentielle au débat. C'est une attitude de base plus qu'une méthodologie. Mais c'est ce qui donne de l'autorité à la Commission.

Au-delà de ce point, je trouve que la méthode des scénarios est tout à fait excellente pour un débat générique. On est sur des débats qui engagent le long terme pour au moins 20 ou 30 ans. Personne ne croît aux prévisions sur des périodes de ce genre. Donc les scénarios me semblent une méthode irremplaçable pour dresser des images discutables. Je trouve que là où la discussion nous a amené et qui consiste à dire que ce ne sont pas les scénarios en eux-mêmes qui sont importants, mais les écarts qui se révèlent entre eux qui sont significatifs, ça c'est vraiment un point majeur.

Et puis, l'expertise plurielle évidemment. À ce propos, la composition du dossier initial et la place qui y a été réservée à l'expertise indépendante me semblent un élément majeur du dispositif. Ce faisant, on signale à tout le monde, et avant même le débat, quelles en seront les règles du jeu.

En ce moment, je réfléchis aux raisons qui font qu'en France le débat public a été introduit par la loi. D'où cela vient-il ? Et j'ai trouvé une amorce d'explication dans Rosanvallon qui a fait une comparaison de l'exercice de la démocratie entre la France et les USA. Il conclut que la France est plus démocratique parce que l'idée du peuple souverain y est omniprésente et que, par contre, la démocratie américaine est beaucoup plus « réflexive » au sens qu'il y a beaucoup plus de retours, de négociations du bas vers le haut que dans notre pays. Et si je crois au débat public, c'est pour qu'il apporte à la démocratie française un peu de réflexivité.

Alors évidemment, dans notre cas, nous avons eu une chance exceptionnelle qui est celle du calendrier. Non seulement parce que la loi n'était pas déjà votée comme pour l'EPR, mais aussi parce que son vote intervenait tout

de suite après. C'est cela qui m'a permis d'aller à l'Office parlementaire des choix scientifiques et techniques, au Comité économique et social, au Comité de l'énergie atomique, etc..

C'est évidemment difficile de reproduire des conditions aussi favorables. Mais cela veut dire qu'avant de lancer un débat de cette nature, il faut chercher un point d'accroche, parce qu'autrement on a toutes chances de parler en l'air.

Par contre sur le plan du coût, humain, et financier, je crois qu'on peut appliquer ces principes à plein d'autres sujets génériques moins lourds, comme ceux des carrières ou des incinérateurs que nous avons envisagé d'engager à la CNDP.

GC - *Est ce vous êtes sûr que ce sont des sujets moins lourds que celui des déchets ? Parce que la technologie finalement n'a pas tellement joué dans ce débat, et heureusement d'ailleurs !*

GM - C'est vrai, vous avez raison. En fait, on avait une image très technologique et très compliquée de la question. On s'aperçoit au bout du compte qu'à quelques exceptions près (par exemple sur des problèmes de géologie), ce n'est pas aussi compliqué qu'on voulait bien le dire ou le croire. Quand par exemple Ghislain de Marsily nous a cité l'exemple de la modification de l'argile sous l'action de la chaleur pour justifier un délai important avant de prendre une décision, c'était lumineux ! Tout le monde a compris pourquoi il n'était pas équivalent d'observer l'évolution de l'argile sur quelques mois, quand il est chauffé par une résistance électrique, et de laisser pendant des centaines d'années, voire des milliers, ce même argile chauffer sous l'action de la radioactivité. Cela veut sans doute dire qu'en fait, toute une série de questions génériques pourraient être mises en débat avec profit. ■

Nucléaire et débat public

Résumé des conclusions de la CNDP

Le secteur nucléaire : une thématique forte pour la CNDP en 2005-2006

(extraits du rapport annuel de la CNDP)

Dans le domaine du nucléaire, toutes les possibilités offertes à la CNDP pour l'organisation des débats ont été utilisées : débats publics organisés par une CPDP (« Réacteur type EPR – Flamanville 3 », auquel on a associé le projet de « ligne THT « Cotentin-Maine » », « Iter en Provence »), débat public organisé par le maître d'ouvrage (« Renouvellement de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse à Tricastin »), concertation recommandée au maître d'ouvrage (« Réacteur nucléaire de recherche Jules Horowitz »), et enfin débat organisé sur demande ministérielle et portant sur les grandes options en matière d'environnement ou d'aménagement (« Gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue »). Certains de ces débats présentent la particularité d'être très liés les uns aux autres. Il peut s'agir de liens thématiques (« Réacteur type EPR – Flamanville 3 » et « Gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue ») ou de liens fonctionnels (« ligne THT « Cotentin-Maine » » et « Réacteur type EPR – Flamanville 3 », la ligne THT étant la conséquence du nouveau réacteur pour le transport d'énergie qu'il génère).

Le « Réacteur de type EPR – Flamanville 3 »

Par une lettre du 4 novembre 2004, le président d'Électricité de France saisit la Commission nationale du projet de réalisation d'une centrale électronucléaire tête de série du type EPR, nommée « Flamanville 3, réacteur de type EPR ».

Aux termes du décret du 22 octobre 2002, la création d'une installation nucléaire de base fait l'objet d'une saisine obligatoire de la CNDP lorsque le nouveau site de production nucléaire correspond à un investissement d'un coût supérieur à 300 M€, ce qui est le cas en l'espèce.

Lors de sa séance du **1^{er} décembre 2004**, la Commission nationale décida d'organiser elle-même un débat public en raison du caractère d'intérêt national du projet, de ses enjeux économiques et sociaux et des impacts du projet, notamment sur l'environnement.

La Commission nationale, faisant référence à la lettre de saisine du président d'EDF qui annonçait l'envoi prochain par Réseau de transport d'électricité d'un « dossier de saisine relatif aux ouvrages nécessaires à l'insertion de la nouvelle centrale dans le réseau public de transport », avait précisé qu'elle apprécierait au vu du dossier qui lui serait adressé les liens à établir entre les débats sur le projet de réacteur EPR et sur le projet de ligne électrique à très haute tension.

Par ailleurs, considérant que ce débat était de nature à soulever des problèmes dont l'évocation ferait référence pour d'autres débats éventuels sur des équipements de même nature, la Commission nationale avait mis en place des modalités particulières de suivi.

Enfin, la Commission nationale avait désigné l'un de ses membres comme président de la commission particulière chargée d'animer ce débat : Monsieur Jean-Luc Mathieu. Le 2 mars 2005, Mesdames Danièle Faysse, Annie Sugier et Françoise Zonabend, Messieurs Michel Colombier et Roland Lagarde avaient été nommés membres de la CPDP, assurant ainsi, pour la première fois, la parité dans la composition d'une CPDP.

Dans sa séance du **1^{er} juin**, la CNDP fit droit à la demande du président d'EDF en accordant au maître d'ouvrage une prolongation d'un mois au délai de 6 mois prévu à l'article 8-1 du décret du 22 octobre 2002 pour la remise du dossier du débat.

Le 6 juillet 2005, la CNDP jugea le dossier du débat suffisamment complet pour être soumis au

débat public et en fixa le calendrier **du 19 octobre 2005 au 18 février 2006**.

Le 25 juillet 2005, la CNDP approuva les modalités d'organisation du débat qui s'articulait en deux volets : un volet local et régional (correspondant au territoire d'implantation de l'ouvrage), un volet national (parce que EPR est présenté par EDF comme une possible tête de série).

Pour assurer l'information et l'expression de tous les publics concernés, un site Internet, un système de questions-réponses et un journal du débat furent mis en place. Surtout, et ceci constitue la seconde novation dans la courte histoire du débat public en France, tous les acteurs institutionnels du débat sur le nucléaire civil ayant été identifiés préalablement au débat acceptèrent de présenter leurs positions à l'égard de l'EPR dans un cadre commun à tous, et constituèrent ainsi un cahier collectif d'acteurs intitulé «EPR et choix de société» qui a été mis à la disposition du public en même temps que le dossier EDF. D'autres cahiers d'acteurs ont été édités au cours du débat. Enfin, des ateliers thématiques ont été organisés dont les résultats ont été diffusés lors des débats publics.

Une des contributions à ce cahier collectif d'acteurs faisant état d'informations classées «secret défense» fit naître une polémique : à la suite du retrait par la CPDP du paragraphe litigieux sur la demande du haut fonctionnaire de défense auprès du ministère de l'Économie, plusieurs associations de défense de l'environnement annoncèrent leur décision de ne plus participer au débat.

Dans un communiqué du 20 septembre 2005, la CNDP constata «*le conflit d'exigences nées l'une et l'autre de l'application de la loi*», entre la règle particulière qui impose le secret défense et «*les considérations d'ouverture et de transparence reposant sur une information pluraliste*»; elle réaffirma sa volonté de mener le débat de façon ouverte, aucune question ne pouvant être écartée, et elle se déclara prête à apporter sa contribution à la recherche d'une solution.

Le Premier ministre proposa que la CNDP organise une réunion pour examiner ces questions; les réunions, qui ont eu lieu à la fin septembre et à la mi-novembre 2005, conduirent des experts à participer à nouveau au débat.

Malgré la perturbation résultant du refus des associations de sauvegarde de l'environnement de participer aux réunions faisant intervenir certaines d'entre elles, **la CNDP décida le 19 octobre 2005 que le débat public – commencé le jour même – devait se poursuivre jusqu'à la date prévue initialement**. Elle prit acte du fait que la réunion de lancement prévue le jour même à Cherbourg n'avait pu avoir lieu. Cet incident amena la CNDP à préciser que, si cela était regrettable, l'absence des associations dans l'organisation des réunions ne pouvait remettre en cause le

débat qui s'adresse à tout public et pas seulement aux groupements organisés. Il a été décidé à la même date que le président de la CPDP devrait proposer un aménagement des modalités de ce débat à la séance suivante. Ces aménagements devaient être réduits au minimum pour ne pas modifier la structure générale du calendrier initial; ils furent présentés par la CPDP et adoptés par la CNDP lors de **sa séance du 2 novembre 2005**. Le remaniement des réunions a permis de conforter les liens avec les autres débats en cours portant sur la problématique du nucléaire et de réaffirmer sa volonté de voir les questions de sécurité débattues. Sur ce dernier point, une séance commune avec la CPDP «gestion des déchets radioactifs» fut organisée le 14 novembre, un groupe de travail dont le rapport fut annexé au compte rendu du débat mis en place, et une expertise complémentaire décidée et réalisée sur l'accès à l'information en matière de sécurité nucléaire dans quelques pays occidentaux. C'est dans cet esprit que fut décidée l'organisation de l'expertise complémentaire.

En outre, dans le cadre tant du débat sur l'EPR que sur celui de la ligne THT Cotentin Maine qui lui est associé, un groupe de travail destiné à évaluer la façon dont sont estimés les besoins à venir en électricité a été institué, répondant ainsi à des questionnements sur l'opportunité du projet EPR.

Le compte rendu et le bilan ont été rendus publics le 11 avril 2006

Ce débat revêtait une importance particulière dans la mesure où il constituait le premier débat en la matière et qu'il répondait par son existence même à la critique de l'absence de discussion sur les choix de politique énergétique depuis l'apparition de l'énergie nucléaire. La CNDP avait pris soin de préciser dès sa première décision qu'il s'agissait d'un débat sur EPR (sous tous ses aspects – sa nécessité, ses enjeux, ses caractéristiques, ses impacts) et non sur la politique énergétique de la France.

Le fait que la loi sur les orientations en matière énergétique ait été définitivement votée avant que le débat public ne soit terminé et avant qu'il ne soit même commencé a posé problème. Il restait néanmoins certain que d'autres étapes restaient à franchir avant que la décision de construire l'EPR n'intervienne. La Commission nationale a donc considéré que le débat public était possible et qu'il était souhaitable.

Bien qu'il ait été trop tardif, le débat a eu un contenu assez riche. Il a permis de tirer des enseignements sur le principe du débat public lui-même, son moment, son objet et son intérêt pour l'information et l'expression des opinions. Sur le fond, le débat public a permis entre autres des échanges sur l'évaluation prospective des besoins qui a fait l'objet du groupe de travail sur le «bilan prévisionnel de RTE» et a notam-

ment permis sa confrontation avec d'autres bilans exposés par des participants au débat.

Par ailleurs, le débat a traité largement des questions partiellement couvertes soit par le secret industriel ou commercial, soit par le secret défense, permettant d'expliquer les raisons de ces règles particulières mais aussi de livrer le maximum d'informations, répondant ainsi à la recherche de la plus grande transparence possible dans le débat. Sur ces deux points, la CNDP a noté que les rapports des deux groupes de travail (sur le « Bilan RTE » et sur l'accès à l'information) étaient annexés au compte rendu et donc, comme celui-ci, soumis à la réflexion de toutes les parties ; elle a ajouté qu'il était attendu que prennent position sur ces questions importantes les parties concernées qui étaient à la fois le maître d'ouvrage (EDF) et les pouvoirs publics (Premier ministre et ministre de l'Industrie), à qui tous ces documents ont été adressés.

La **décision du maître d'ouvrage** concernant les suites qu'il entend donner au débat, qui devait intervenir au plus tard le 11 juillet 2006, a été prise par le **conseil d'administration d'EDF dès le 4 mai 2006**. Outre la décision de poursuivre la réalisation de l'EPR à Flamanville, le maître d'ouvrage, tenant compte des conclusions du débat public, a pris des engagements précis sur l'accès du public à l'information, l'accompagnement local du projet et sa participation active à la réflexion que va engager la Direction générale de l'énergie sur les perspectives énergétiques nationales.

La gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue

L'article L.121-10 du Code de l'environnement précise que « *le ministre chargé de l'Environnement, conjointement avec le ministre intéressé, peut saisir la Commission nationale du débat public en vue de l'organisation d'un débat public portant sur des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement* ».

Le 16 février 2005, la CNDP a été saisie par le ministre délégué à l'Industrie et le ministre de l'Écologie et du Développement durable. Avant le débat du projet de loi sur le sujet devant le Parlement en 2006, ils souhaitaient l'engagement d'un débat public pour permettre à la population de s'informer et de s'exprimer sur la problématique des déchets nucléaires et sur les enjeux relatifs à leur gestion. Le **2 mars 2005**, la Commission nationale **décida**, au vu du caractère d'intérêt national évident de la question, de l'importance de ses enjeux et de ses conséquences socio-économiques et environnementales, **d'organiser un débat public**. Il fut aussi décidé que la CNDP l'organiserait elle-même en confiant son animation à une

commission particulière du débat public, sous la présidence de Monsieur Georges Mercadal, vice-président de la CNDP. Le 6 avril 2005, les personnalités suivantes furent désignées membres de la CPDP : Mesdames Catherine Vourc'h, Paula Ceccaldi, Messieurs Jean-Claude Darras, Robert Guillaumont et Jean-Paul Schapira ; et suite à une consultation écrite Monsieur Dominique Boullier fut nommé membre de cette CPDP le 23 mai 2005.

Une des particularités de ce débat réside dans l'implication de tous les types d'acteurs concernés par cette question ainsi que dans la **diversité des contributions** apportées : contributions parlementaires, ministérielles, professionnelles, associatives et personnelles, personne ne semble être resté indifférent à ce débat.

Au titre des études parlementaires, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques adoptait le 15 mars 2005 un rapport intitulé « Pour s'inscrire dans la durée : une loi en 2006 sur la gestion des déchets radioactifs ». Ce rapport présente une analyse des résultats obtenus par la recherche depuis 1992 et propose des recommandations précises dans la perspective de l'élaboration du projet de loi examiné au Parlement en 2006. La Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale consacrait sa réunion du 5 avril 2005 à la présentation et à la discussion des recommandations de l'Office dans ce domaine. Le compte rendu de cette réunion a été communiqué par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques à la CNDP le 30 mai 2005.

De nombreux autres acteurs concernés par la problématique du nucléaire ont proposé de s'associer à ce débat ou ont fait parvenir des documents permettant de l'enrichir. Ainsi, l'Association nationale des commissions locales d'information a fait connaître tout l'intérêt que ses membres portaient à ce débat et lui a communiqué son Livre blanc sur « la gouvernance locale des activités nucléaires », daté du 30 mai 2005. Ces propositions – et d'autres aussi – intervinrent rapidement, avant même que le dossier du débat ne soit approuvé par la CNDP. **C'est le 25 juillet 2005 qu'elle le jugea suffisamment complet pour être soumis au débat public**. Elle en fixa le calendrier du **12 septembre 2005 au 13 janvier 2006**.

Un site Internet, un système de questions-réponses, des cahiers d'acteurs, des comptes-rendus exhaustifs de réunions, ont été mis en place pour permettre l'information et l'expression de tous les publics concernés. Durant le débat, treize réunions publiques furent organisées (dont quatre audiences du public, trois journées « scientifiques et technologiques » à la Cité des sciences et deux réunions de synthèse et de clôture) au niveau régional et national. Trois d'entre elles se sont déroulées sur une journée complète.

À partir du 22 septembre 2005, avec la CPDP, la Cité des sciences et de l'industrie à Paris a proposé une exposition sur les déchets radioactifs, leurs enjeux techniques, humains et environnementaux ; 54 000 personnes y ont participé.

Dans les circonstances créées par l'application du secret défense dans le débat public sur le projet EPR, et la décision de cinq associations et des experts qui leur sont proches d'interrompre leur participation non seulement à ce débat mais aussi au débat des déchets nucléaires, la CNDP décida alors de tout mettre en œuvre pour que les séances sur la gouvernance prévues du 9 au 24 novembre se déroulent dans le bon esprit qui caractérisait jusque-là les auditions publiques et les tables rondes techniques.

Elle demanda par ailleurs au ministre délégué à l'Industrie et au ministre de l'Écologie et du Développement durable d'autoriser les fonctionnaires qui leur étaient directement rattachés et qui étaient responsables de la définition et de la mise en œuvre du secret défense de participer à ce débat, et notamment à la séance du 14 novembre à Caen portant sur le partage des connaissances pour un débat public équitable.

Elle entreprit enfin d'organiser une rencontre avec les parlementaires et plus précisément avec ceux qui étaient intéressés par les questions scientifiques et techniques, pour leur faire part, d'une manière approfondie, du contenu des débats. Le bureau de l'Office parlementaire – réuni par Monsieur le sénateur Henri Revol – répondit favorablement à cette demande et informa le Président Mansillon que l'Office parlementaire d'évaluation se réunirait le mardi 31 janvier 2006 à 17h30 pour le recevoir, accompagné d'une délégation de la CPDP sur la gestion des déchets radioactifs. Il était précisé que le compte rendu de cette audition serait publié au Bulletin des commissions.

Monsieur Mercadal, président de la commission particulière, présenta une synthèse du débat en quatre points. Le débat a d'abord fait apparaître qu'il fallait encore 10 à 15 ans de recherche pour être bien sûr que l'on pouvait réaliser, dans les conditions voulues, le stockage en couche géologique profonde, et que ce temps devait être mis à profit pour chercher des solutions. Il est ensuite apparu que la loi future devait avoir un large champ d'application, c'est-à-dire qu'elle ne devait pas concerner seulement les déchets à vie longue mais l'ensemble des déchets et matières nucléaires, même si elle devait comporter des dispositions particulières pour les premiers. Les échanges ont également mis à jour les inquiétudes des populations immédiatement concernées. Sur ce dernier point, il a été demandé que l'on passe de la notion d'accompagnement économique à celle de projet de développement du territoire. Enfin, toutes les voies prévues par la « loi Bataille » ont été débattues. On a

plus particulièrement confronté le stockage en profondeur et l'entreposage selon deux critères : réversibilité/irréversibilité, confiance dans la géologie/confiance dans l'homme. À cette occasion s'est dégagée la notion d'entreposage pérennisé et non plus provisoire.

Cette rencontre répondait à un souhait unanime du public présent au débat de voir les élus informés de la teneur des échanges, à défaut d'y avoir été présents. Comme l'a souligné le Président Mansillon, ce débat aurait pu ne pas avoir lieu (la saisine par le gouvernement étant facultative) et, malgré un certain nombre de réserves, il a eu lieu. Tous les points de vue se sont exprimés et il y a eu, non une succession de monologues, mais une confrontation de positions, qui n'étaient pas toujours opposées et qui ont parfois évolué au cours des quatre mois du débat.

En ce qui concerne les suites à donner au débat public, le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a présenté au Conseil des ministres le **22 mars 2006 un projet de loi de programme relatif à la gestion des matières et des déchets radioactifs**.

Le projet de loi institue un plan national de gestion des matières et déchets radioactifs et fixe un programme de recherches et de travaux, ainsi qu'un calendrier pour le mettre en œuvre. Il prévoit aussi un renforcement des procédures d'évaluation ainsi qu'une amélioration de l'information du public et de la concertation.

Le Minefi a aussi rendu public, le même jour, un document intitulé « **Gestion des déchets radioactifs – les suites au débat public** ». La phrase de Monsieur Dominique Maillard, directeur général de l'énergie et des matières premières, mise en exergue de ce document, traduit bien son esprit : « *Le débat public a été riche d'échanges et d'enseignements ; au moment d'aborder la rédaction du projet de loi, il a constitué pour le gouvernement un appui précieux sur la thématique de la gestion des matières et déchets radioactifs, complémentaire des résultats de recherche et de leurs évaluations. Disons-le tout simplement : le projet de loi n'aurait pas été le même sans ce débat.* » Le document présente les décisions ou orientations prises par le ministère en regard de chacun des points mentionnés dans le résumé du compte rendu du débat que la CPDP a réalisé. ■

Les débats de la CNDP : Un verre à moitié plein ou à moitié vide ?

Table ronde avec Benjamin Dessus (Global Chance), Hélène Gassin (Coordination collectif Associations de protection de l'environnement*), Frédéric Marillier (Greenpeace), Ruth Stégassy (Journaliste), Yves Marignac (Wise)

Ruth Stégassy - Tout d'abord, comment avez-vous accueilli ces deux débats sur le nucléaire, celui sur les déchets et celui sur l'EPR ? Une réponse des experts, pour commencer ?

Benjamin Dessus - Je me souviens d'avoir été interrogé très vite par le président de la CPDP déchets, Georges Mercadal, pour savoir ce que je pourrais y apporter en tant qu'expert indépendant. Instantanément, je lui proposé, en collaboration avec Bernard Laponche, un canevas plus ambitieux et plus large qu'un simple débat sur les déchets de haute activité, de l'étendre à l'ensemble des matières dangereuses et d'inscrire cette démarche dans le temps à travers des scénarios diversifiés. Nous ne nous sommes donc pas tellement posé la question de notre participation ou non au débat, mais nous avons eu plutôt une réaction d'expert en disant, si vous faites un débat, voilà le périmètre et la sémantique qui nous semblent pertinents. Et j'ai eu le même réflexe vis-à-vis de la CPDP EPR.

RS - Et dans le milieu associatif ?

Hélène Gassin - Sur la question de l'EPR le débat était prévu, on y était préparé. On avait l'habitude de travailler ensemble, nous les associations, depuis le débat de Nicole Fontaine et le « vrai débat » que nous avons organisé à l'époque. Dès qu'il a été décidé, on a saisi le président de la CNDP et celui de la Commission particulière, Jean Luc Mathieu, pour lui faire des propositions méthodologiques.

Frédéric Marillier - J'ajouterais que pour nous le débat était vécu comme une opportunité de présenter nos arguments, car c'est toujours pour nous une très grosse difficulté que de faire apparaître officiellement ces arguments dans un système où les contre pouvoirs n'ont pas de lieu pour s'exprimer, en particulier sur le nucléaire. Par contre, cela a posé un grave problème de disponibilité pour nous, associations, confrontées à la nécessité d'alimenter deux débats à la fois. Cela a pompé toutes nos forces. Nous y avons dépensé beaucoup d'énergie en négligeant du coup le reste.

RS - À travers ces premières réflexions, on sent à la fois une certaine expérience et de la méfiance. Ou si on ne peut pas parler de « méfiance », vous n'arriviez pas à ces débats en naïfs : tant du côté des experts que des associations, il y avait déjà un certain passif à l'égard de ce type de débats

YM - Je crois que nous avons eu conscience dès le début qu'il s'agissait de processus nouveaux. Pour la première fois le débat public, avec tout son dispositif, abordait le nucléaire, on avait vu ce dispositif fonctionner sur d'autres sujets et on en savait l'intérêt potentiel. De plus, ce sont les présidents des deux commissions qui ont souhaité nous rencontrer en tant qu'experts qu'ils considéraient comme indépendants, en nous demandant d'intervenir en tant que contradicteurs dès le dossier d'initialisation du débat. C'était évidemment une grande nouveauté.

RS - Nouveauté que vous avez continué à ressentir tout au long de la phase préparatoire des débats ?

BD - Oui. Georges Mercadal, par exemple, a affirmé dès le départ sa volonté de mettre en parallèle deux expertises, celle de l'administration et des promoteurs du nucléaire et celle d'experts indépendants sous la forme d'une expertise contradictoire qui fait partie du dossier initial. Cela voulait clairement dire pour nous qu'au cours du débat, il donnerait autant la parole aux experts indépendants qu'à l'administration ou aux industriels concernés. Cela participait clairement pour lui à ce qu'il a appelé « l'inversion des puissances » (voir entretien Georges Mercadal, page 50).

* Agir pour l'Environnement, Les amis de la terre, France Nature Environnement, Greenpeace France, Réseau Action Climat, WWF France

RS - Et du côté de l'EPR cela a-t-il été le cas également ?

BD - Dans le cas de l'EPR, je crois qu'il y avait la même volonté d'expertise plurielle, même si elle était moins clairement affirmée, mais la différence essentielle est que le débat était vicié à la base par la décision parlementaire déjà prise de lancer un EPR à court terme. L'énorme avantage du débat déchets, c'est qu'il précédait de quelques mois la rédaction d'un projet de loi et sa discussion au parlement. On pouvait donc imaginer, peut être naïvement, une influence du débat sur ce projet de loi. C'était évidemment le contraire pour l'EPR. Au-delà des pratiques différentes des deux commissions, c'est un point majeur de distinction des deux débats.

YM - Je crois aussi que la volonté d'expertise plurielle de la Commission EPR était indéniable. C'est ainsi que la Commission est venue me solliciter en tant qu'expert indépendant pour jouer le rôle de conseiller scientifique et technique sur la préparation du débat, et en particulier du « cahier collectif d'acteurs », qui a réuni les contributions de 12 acteurs sur le sujet EPR. Par contre, autant il était possible dans le cas des déchets d'avoir une discussion en amont sur le périmètre du débat, autant elle était difficile, dès le départ, pour l'EPR.

RS - Dans vos associations, compte tenu de l'investissement humain indispensable et de l'aspect plus ou moins vissé à la base du ou des débats, qu'est ce qui vous a poussés à participer, contrairement à d'autres associations (le réseau « Sortir du nucléaire » par exemple) ?

HG - Dans le cas du débat EPR, où notre participation était la plus difficile à défendre au départ au sein de nos associations, très vite s'est dégagée entre nous l'idée que ce débat était une opportunité de faire sortir nos analyses dans un cadre public, ordonné et équitable, avec des règles du jeu garanties, ce qui ne nous arrive jamais dans le domaine nucléaire. Et puis on s'est dit que de toute façon, et même si la décision était déjà prise, les Français avaient quand même droit à un débat. C'est pour ces deux raisons que nous avons décidé d'investir dans la préparation de ces débats.

FM - C'est vrai que nous avons tout de suite senti une vraie honnêteté intellectuelle des gens qui géraient ce débat. Mais la vraie question était plutôt de savoir dans quelle mesure les débats serviraient à quelque chose du point de vue concret des décisions. Question récurrente qui fait qu'un certain nombre d'associations n'ont pas eu la même attitude au long du débat. Les grandes ONG, Greenpeace, FNE etc., ont participé car elles demandaient ce débat depuis longtemps, mais la méfiance était beaucoup plus grande et l'est restée dans les associations à vocations plus territoriales qui se trouvent en confrontation directe avec les industriels, l'Andra, etc., avec la peur de se faire manipuler à travers ce débat.

YM - Je voudrais prolonger la discussion sur cet aspect du cadre du débat que signalait à juste titre Hélène Gassin. La longue phase de préparation, qui est une spécificité du débat public, comporte elle-même une élaboration commune des règles du futur débat. On a donc non seulement un cadre précis du débat, mais l'aménagement de ce cadre fait l'objet de discussions avec tous les acteurs, y compris les experts indépendants et les associations, avant sa mise en place définitive.

BD - Un point sur les experts : on s'est aussi retrouvés débordés par le débat en tant qu'experts dits « indépendants » (au sens d'une non-dépendance vis-à-vis des intérêts industriels, commerciaux ou politiques). En effet, quand on fait le tour de ces experts en France, on n'en trouve guère plus d'une dizaine, ceci étant la conséquence d'une monoculture extrême du nucléaire dans notre pays qui fait que la plupart des personnes compétentes dans le domaine sont à la fois juges et parties. Et cela, c'est un vrai problème pour organiser un débat.

RS - Ce qui me frappe dans ce que vous dites les uns et les autres c'est que, somme toute, vous êtes arrivés à ces débats avec une certaine ouverture d'esprit. Vous n'étiez pas blindés, déjà assurés de ce qui allait se passer. Et cette incertitude pouvait être génératrice d'inattendu. Finalement, avez-vous trouvé ce même état d'esprit chez les autres participants ou bien le système était-il verrouillé ?

BD - J'ai le sentiment, par exemple dans le débat déchets, où la DGEMP me semblait assez réticente au départ, d'une progression très rapide de leur ouverture. Par contre, les parlementaires sont restés fermés. Ils considéraient ce débat comme une concurrence à leurs propres prérogatives. Le CEA, ou au moins, ceux qui ont participé à l'élaboration des scénarios qui ont cadré la discussion, ont aussi un peu bougé. J'ai également cru qu'EDF, dans le débat EPR, bougeait aussi et je suis surpris qu'ils aient refusé de donner une interview dans ce numéro de Global Chance où presque tous les autres acteurs ont répondu oui à notre demande, comme s'il y avait une sorte de rétractation. Donc les acteurs ont tous été peu ou prou, y compris nous, affectés par ce débat.

RS - Sauf les acteurs politiques ?

BD - Ils n'en sortent pas non plus indemnes parce qu'ils sont embêtés. Ce débat, et en particulier le débat générique sur les déchets, a été considéré comme sérieux, il a fait un peu école, d'autres débats génériques sont envisagés, et il faudra bien que les parlementaires y entrent d'une façon ou d'une autre.

FM - De la part des parlementaires, il y a eu dès le départ une contestation assez forte sur l'enceinte et la légitimité de ce type de débat. Mais je suis beaucoup plus mesuré que Benjamin Dessus sur le fait que le débat ait fait

bouger les lignes des acteurs. Je pense que, derrière une simulation de bonne volonté, en fait, les institutions et les industriels n'ont pas vraiment joué le jeu et n'ont pas répondu aux questions posées par le public ou les experts. On reparlera de l'épisode secret défense, mais il est caractéristique, et je suis sorti assez frustré du débat déchets par exemple, car, si je reconnais un souci d'équité dans la présentation des arguments des uns et des autres, je n'ai pas eu le sentiment d'un véritable échange.

HG - Sur les parlementaires, je suis bien d'accord. Mais pour les autres acteurs, EDF par exemple, on a bien senti que malgré une certaine ouverture de l'équipe du débat, on avait bien du mal à sortir d'un discours convenu avec une délimitation assez nette des éléments sur lesquels ils étaient prêts ou non à communiquer. Dès qu'on sortait un peu de la communication prévue, blocage ou mensonges étaient au rendez-vous. EDF voulait bien communiquer sur le contenu du cahier de maître d'ouvrage qu'ils avaient rédigé, mais si on en sortait un peu en réclamant des détails, en posant une question connexe, on n'obtenait plus de réponse.

RS - C'est le problème de périmètre que nous évoquions au début de cet entretien

BD - Non pas seulement ! Par exemple, sur la politique industrielle où nous sommes arrivés à une réunion publique avec une série de questions argumentées et précises (voir encadré page 19), nous n'avons eu aucune réponse ni d'EDF, ni d'Areva, ni de la DGEMP : manifestement ils avaient décidé de ne pas entrer dans ce débat-là !

YM - Je reviens quelque peu sur l'attitude des uns et des autres. Chacun est arrivé dans ce débat en percevant différemment ce que pouvait être un « bon débat ». Pour certains parlementaires, leur conception même du débat rendait illégitime sa tenue, pour les industriels et l'administration, c'était un processus nouveau et beaucoup plus ouvert que ce dont ils ont l'habitude. Cela les a fait probablement bouger, au moins sur un minimum de consensus concernant l'intérêt d'une expertise pluraliste. Mais dans le cas du débat EPR, l'affaire du secret défense, en conduisant les associations à se retirer du débat, a évidemment changé le rapport de force et n'a pas permis d'aller aussi loin qu'on aurait pu l'espérer dans la discussion.

RS - Il y a donc eu possibilité de faire reconnaître l'expertise plurielle, c'est entendu. Mais vous, associatifs, est-ce que votre niveau d'expertise pouvait être reconnu, ou avez-vous eu l'impression d'assister à un débat d'experts en public ?

FM - Moi, j'arrive à suivre les débats d'experts, même si je n'en suis pas un. Mais je pense que le débat est vraiment resté au niveau des experts, on ne peut pas appeler cela un débat public : il n'a probablement pas été touché, il n'était pas très présent, c'est donc pour l'essentiel resté un débat d'experts en public. C'est pour cela que la partie la plus intéressante pour nous a été la phase de préparation, avec la contre expertise qui a pu s'y développer et qui a été mise en avant, mais le déroulé des débats eux-mêmes a été décevant et les échanges avec la salle assez réduits.

RS - Je remarque en vous écoutant que vous vous situez de fait du côté des experts et dans la démonstration qu'il y a une expertise associative.

HG - C'est vrai qu'il y a une expertise forte au niveau associatif. L'objectif n'est pas pour nous de nous substituer aux experts indépendants, mais d'être capables de les comprendre et de transmettre leur connaissance aux militants associatifs, dans un rôle de médiation. Dans la préparation des débats, les associatifs étaient considérés comme les autres acteurs. Simplement on n'accordait pas d'importance particulière à un collectif d'associations numériquement importantes comme les nôtres par rapport à un groupuscule associatif. Je n'y suis d'ailleurs pas hostile, mais parfois cela a produit quelques déséquilibres dans les plateaux qui préparaient le débat. En effet nous représentions à un ou deux un collectif de 5 ONG importantes et, souvent, nous avions devant nous 4 ou 5 interlocuteurs groupusculaires qui monopolisaient un peu la parole. Néanmoins, l'expertise associative comme celle des experts, a bien été mise en avant et reconnue comme un besoin, ce qui pour moi reste un acquis fondamental de ces débats.

FM - Mais nous, au-delà de notre expertise, nous apportons une préoccupation spécifique au débat et nous sommes là pour que nos préoccupations soient prises en compte et que les questions correspondantes trouvent des réponses. Et effectivement, à ce niveau nous avons été écoutés comme porteurs de ces préoccupations d'environnement.

YM - On était en fait dans une forme d'apprentissage collectif de ce processus et cela a été un vrai travail, au début, de faire comprendre les différences de positionnement entre les associations représentées par des salariés ayant une expertise sur les sujets traités et les experts indépendants. Il a fallu du temps pour que l'ensemble des acteurs comprenne bien cette différence fondamentale de positionnement. En ce qui concerne la nature du débat, public ou en public, il est difficile de se faire une idée claire car l'affaire du secret défense a beaucoup joué, en amputant les débats de la présence des ONG à la tribune.

RS - Cela nous amène à cette fameuse affaire du secret défense. Pouvez-vous rappeler tout d'abord les faits ?

YM - L'affaire est partie d'une contribution de Réseau Sortir du nucléaire au cahier collectif, où quelques lignes faisaient allusion à un document confidentiel défense d'EDF sur la tenue de l'EPR aux chutes d'avion. Le problème juridique était la proposition par le Réseau, dans un document public, de mise à disposition de cette lettre d'EDF à qui le souhaiterait, ce qui était évidemment une violation de la confidentialité en question. La Commission EPR a donc été amenée à supprimer ces quelques lignes en en avertissant les auteurs, ce qui a évidemment déclenché toute une série de réactions de la part des associations, puis des experts indépendants. Les associations ont suspendu leur participation au débat, les experts indépendants ont fait de même. S'en est suivie toute une série de discussions et d'interventions dans lesquelles la Commission nationale du débat public s'est fortement impliquée, en reconnaissant un conflit d'exigence entre les lois portant sur le débat public et sur le secret défense. Après plusieurs semaines de tractations, il y a eu reprise des débats avec une réunion publique commune des deux CPDP sur le sujet du secret et de l'accès à l'information en présence du Haut fonctionnaire de défense du ministère de l'industrie et du DGSNR. Cette réunion a elle-même débouché sur la création d'un groupe de travail multi-acteurs sur l'accès à l'information. Cela a permis le retour d'une partie des experts dans le débat, mais pas celui des associations.

RS - Quel regard portez-vous sur cette affaire ?

HG - Le coup de tonnerre a été le courrier adressé par Jean Luc Mathieu à l'ensemble des acteurs annonçant la censure du passage de la contribution du réseau dont nous venons de parler, d'où les réactions qui ont suivi. Mais il y a un élément qui reste étonnant et qui fait douter de la bonne foi d'un certain nombre de gens : c'est le fait qu'on ait découvert cette affaire 4 mois après le rendu des contributions des acteurs. C'est en effet en août seulement qu'EDF signale le problème au président de la CPDP. S'ils l'avaient signalé en mai, avant l'impression du document, on n'aurait pas eu ce problème ; pourquoi EDF, tout d'un coup, découvre-t'il le problème ? Mais cela a eu l'avantage de faire sortir cette question du secret défense qui rend impossible le débat. Et, finalement, cet acte malheureux a fait sortir ce sujet. Il y a eu alors toute une période, de septembre à fin octobre, avant le retrait définitif des associations qui, à mon avis, a fait plus bouger les lignes dans l'administration et les différentes instances que si il y avait eu débat et pas de censure. Parce qu'on a vu la question de l'accès à l'information posée publiquement, parce qu'on a vu la CNDP se mouiller pour sortir de l'ornière. Une partie de l'administration aussi a commencé à bouger, on allait vers un compromis, et puis, on a reçu un courrier d'un ministre sifflant la fin de la partie, en disant, non il n'y aura pas accès à la documentation etc. Reste que cela a débouché sur le groupe de travail dont nous venons de parler. Les choses ont donc un peu bougé.

RS - Et vous les experts ?

BD - Je suis assez d'accord avec l'analyse d'Hélène Gassin. Ce qui m'a surpris c'est que, sous la pression des associations d'abord et ensuite des experts (qui eux se posaient néanmoins la question de sauver le débat), et sous l'impulsion de Georges Mercadal, on ait réussi à déclencher la réunion publique de Caen. Réunion dans laquelle on a pu exposer très clairement la problématique contradictoire des deux exigences (transparence du débat, exigence de secret) devant les hauts fonctionnaires concernés. C'était la première fois qu'ils voulaient bien se confronter à un public sur ces questions et consentaient à participer au groupe de travail proposé en réunion. Cela me paraît une avancée tout à fait intéressante, et je l'attribue d'abord au rapport de force engendré par le clash précédent.

FM - Je ne suis pas convaincu que la création d'un groupe de travail soit la panacée. Moi, je trouve qu'à Caen, il ne s'est rien dit. Ce que je retiens, c'est qu'on n'est pas prêts à débattre vraiment du nucléaire en France car ce qu'on a vu pour le secret défense est aussi vrai pour le secret commercial ou le secret industriel. Et en plus, tout cela est à géométrie variable et ce sont en grande part les industriels qui en décident.

RS - En disant cela vous pensez donc qu'il n'y a pas eu d'avancée ?

FM - Non, ce qui est intéressant c'est que c'est sorti au grand jour. Le public et les médias ont enfin pu voir à quel point le périmètre possible pour le débat était retreint.

YM - Je suis assez mal placé pour commenter sous cet angle les conclusions du groupe de travail « Accès à l'information » puisque j'en étais le rapporteur, ce qui est en soi une ouverture. Il faut aussi mentionner une étude financée par la CNDP sur les pratiques étrangères de secret à laquelle j'ai été également associé avec le CEPN. Je pense que ce groupe de travail, s'il n'a pas fait bouger les frontières du secret, et d'une certaine manière on le savait d'avance, a en revanche considérablement éclairé les bonnes et les mauvaises raisons de justification de ces différents secrets. Et cela, c'est quelque chose dont tout un chacun peut se saisir. En fait, personne n'a repris ce rapport et l'on peut se poser la question de savoir si, quand on dit « on ne peut pas avoir de débat nucléaire aujourd'hui en France à cause des problèmes de secret », cela n'arrange pas un certain nombre d'acteurs de tous bords, parce que cela permet de diaboliser l'adversaire et d'éviter le débat au fond.

HG - J'ai envie de revenir sur la réunion de Caen. On peut considérer qu'il ne s'y est pas dit grand-chose, mais on a y vu clairement que le périmètre du secret n'était pas vraiment défini, et qu'il y avait un flou qui permettait

la mauvaise foi. Quand nous demandons un document, on nous répond souvent « non car cela pourrait mettre en danger le secret ». Cette sorte de secret de bienséance, non codifié, est apparu clairement au public de Caen où l'on a bien vu que Mr Lacoste (DGSNR) ou Mr Lallemand (Haut fonctionnaire de défense) ne voulaient pas répondre. Et c'est déjà bien. On a ainsi pris conscience que, quand le débat vient gratter des sujets sensibles, il est bien tentant pour l'administration ou les industriels d'invoquer le secret pour éviter le débat, alors qu'on sait très bien que l'information en cause n'est pas classifiée. Le vrai problème n'est donc pas le secret, somme toute limitée, c'est la mauvaise foi des administrations et des industriels qui a explosé publiquement à Caen. La France n'est pas mûre pour avoir un débat public sur le nucléaire avec tout cela. Le débat, par contre, aura réussi à dresser un diagnostic sur notre capacité à débattre.

RS - On voit bien, à travers vos propos, successivement positifs et négatifs pour chacun d'entre vous, la difficulté de dresser un bilan de cette affaire complexe. Si maintenant on s'intéresse au fond, à l'objet lui-même, le nucléaire, avez-vous l'impression que ces débats ont fait bouger les choses ou les gens ?

BD - Sur le débat déchets que j'ai suivi d'assez près, je crois que les décisions n'ont guère changé ; on continue, dans la loi, à faire du stockage comme avant le débat, mais par contre, à la fois le vocabulaire, la sémantique, le périmètre et le rapport au temps ont évolué grâce, me semble-t-il, au débat. On ne parle plus seulement des déchets ultimes, mais de l'ensemble des matières dangereuses, y compris celles qui sont potentiellement valorisables. Autrement dit l'approche culturelle qu'on a de ce domaine s'est élargie. On a commencé à prendre en compte par exemple ce qui va se passer dans les 100 ou 150 ans qui viennent, alors qu'on avait l'habitude de focaliser l'attention soit sur le très long terme, au-delà de 1 000 voire de 10 000 ans et le très court terme (5 à 10 ans). Tout cela me semble un progrès sur le plan culturel.

RS - C'est donc de nouveau une question culturelle avant d'être une question technique. Frédéric Marilier vous n'avez pas l'air d'accord ?

FM - Non. Je pense en effet que les commissions sont arrivées à des conclusions assez intéressantes et ont fait sortir de nouvelles options, comme par exemple l'entreposage pérennisé. Mais je pense par contre que cela n'a absolument pas influencé les décisions. Et nous, au contraire des experts, si nous allons au débat, ce n'est pas seulement pour y apporter nos arguments, mais pour faire changer les décisions, et, sur ce plan, je trouve le bilan très négatif. Cela pose pour moi la question de la finalité même de ces débats. Comment articuler le débat avec les décisions législatives ? Il y a là un trou énorme qui justifiait la méfiance des organisations, avant même le débat, et qui a renforcé cette méfiance. Et si c'était à refaire, je passerais moins de temps dans le débat qu'à l'extérieur pour que nos arguments trouvent une caisse de résonance plus forte et plus polémique.

YM - Je voudrais d'abord souligner une différence importante sur le fond entre les deux débats. En effet alors qu'on pouvait être contre ou pour l'EPR, les opinions étaient forcément plus nuancées sur la « gestion de déchets » qui s'impose même si elle peut recouvrir des modes très divers. Cela a permis d'avancer plus sur le fond dans le débat déchets que dans le débat EPR. Dans le débat EPR, on a été conduit par des événements extérieurs ou par les questions du public ou les préoccupations des acteurs à traiter deux questions, celle de la place de l'EPR dans le système énergétique français, et celle de l'accès à l'information, mais par contre très peu la question de politique industrielle qui était pourtant la justification centrale d'EDF. Donc on est passé un peu à côté de la question.

HG - Je suis d'accord avec les propos précédents sur la politique industrielle, alors qu'EDF disait « on en a besoin, c'est notre politique industrielle, un point c'est tout ». On n'a pas réussi à discuter de la pertinence de cette politique qui, pourtant, est remise en cause tous les jours par les événements relatés dans la presse. Pour revenir à la question de Ruth Stégassy, je pense qu'il y a eu des individus qui ont beaucoup évolué dans leur perception des dossiers. Beaucoup de gens ont réalisé à quel point il était difficile de débattre de ces sujets, y compris dans l'administration, la CNDP, etc. Par contre, j'ai le sentiment que les pouvoirs publics et les industriels qui avaient jusque-là joué le jeu du débat sans réticence affichée « en répondant aimablement à la dame », là, parfois, ils se sont dits, c'est plus sérieux que cela, donc des moments de flottement devant une évolution des débats qui pouvait les mettre en cause. J'ai alors senti une sorte de retour de bâton après la fin de ces débats, comme si certains s'étaient fait peur. La loi déchets et la loi transparence ont été gérées comme au pire temps du nucléaire, la procédure parlementaire bafouée, EDF se reprend les pieds dans le tapis sur les enquêtes publiques, donc une sorte de rétractation après l'ouverture.

RS - J'ai quand même l'impression à vous entendre qu'un coin a été enfoncé sur le plan sémantique et culturel, avec la mise au grand jour de concepts soigneusement masqués jusque-là. Par contre, sur l'EPR, peut-être avez-vous été victimes d'une entourloupe. Je voudrais ajouter que de mon côté, j'ai vu des gens bouger lors des débats. Je pense comme vous qu'on assiste à une reprise en main, mais qu'elle est un peu cafouilleuse, comme si l'administration et les industriels étaient embarrassés, qu'ils ne savaient plus trop quoi faire.

FM - Je pense que le débat déchets, en dédramatisant la question et les enjeux, s'est révélé à double tranchant. On a joué le jeu du débat, mais ce faisant, on n'a pas réussi à cristalliser l'opinion sur un certain de points importants

et, finalement, cela nous a démunis d'un certain nombre d'arguments. Du coup, la loi est passée comme une lettre à la poste, sans vraie opposition du public, alors qu'elle divergeait profondément des conclusions du débat.

BD - Cette remarque me fait penser à un point. L'un des acquis du débat déchets en particulier, c'est qu'on peut parler en public de questions qui paraissent a priori comme extraordinairement compliquées. Et la conclusion du débat c'est que les vraies questions qui se sont posées, au moment de la synthèse, sont des questions éthiques ou politiques dont le public peut se saisir pleinement. Et tout le monde avait oublié la technique. Mais ce faisant, on a effectivement déminé les questions, et en les déminant, on prive peut-être un certain nombre d'acteurs d'arguments subjectifs.

RS - Reste le problème majeur de l'attitude des politiques dont vous avez parlé en début de débat.

FM - À ce propos, je voudrais rappeler que le gouvernement avait imposé un délai très court à Georges Mercadal pour réaliser le débat déchets, ce qui nous posait des problèmes. En contrepartie, il s'était engagé à défendre l'idée d'une poursuite du débat sous une forme à définir, après le vote de la loi. Mais manifestement il n'a pas réussi à convaincre les politiques de cette idée.

RS - Je me demande s'il ne faudrait pas porter ce type de débat au niveau des collectivités locales qui me semblent beaucoup plus ouvertes à l'idée de démocratie participative ?

YM - On a vu dans les deux débats la très grande difficulté d'intéresser le public en dehors des collectivités locales dont les populations étaient directement concernées. Ce n'est donc pas simple. Mais je suis bien d'accord que cela vaut la peine d'y réfléchir sérieusement. ■

Nucléaire : Débats bidons ?

Stéphane Lhomme
Porte-parole du Réseau « Sortir du nucléaire »

L'énergie nucléaire a été imposée en France depuis des décennies sans même que les citoyens ne puissent donner leur avis sur la question. Or, signe des temps, quatre débats publics viennent d'être organisés en quelques semaines, respectivement à propos du projet de réacteur nucléaire EPR, des lignes THT associées, des déchets radioactifs, et enfin du projet de réacteur ITER.

La démocratie serait-elle enfin de mise concernant le nucléaire ? Nous allons voir que nous sommes encore très loin du compte.

D'abord, les débats organisés par la Commission nationale du débat public (CNDP) sont purement consultatifs, les décisions étant in fine prises, aujourd'hui comme hier, par le pouvoir politique. On est donc bien loin de la véritable démocratie participative inventée à Porto Alegre, où les habitants sont même habilités à affecter collectivement une partie du budget municipal.

Toutefois, la CNDP n'a pas manqué de rappeler que les débats peuvent tout de même influencer les décisions ce qui, en effet, est théoriquement possible. Hélas, concernant le nucléaire, la réalité a été une nouvelle fois fort décevante. Ainsi, les parlementaires ont adopté la construction du réacteur EPR le 13 juillet 2005, AVANT même l'ouverture du débat public sur ce réacteur et du débat sur les déchets radioactifs.

Logiquement, les principales organisations de protection de l'environnement ont décidé le boycott, et l'ouverture du débat sur l'EPR a été repoussée de septembre à novembre, le temps que des intervenants « de rechange » ne soient recrutés.

Des experts et certaines associations ont néanmoins accepté de participer à un « débat sur le débat », en particulier sur la question des informations classées : en effet, la CNDP a été amenée à censurer la contribution du Réseau « Sortir du nucléaire » qui faisait

état d'un document « secret défense » concernant l'EPR. C'était la démonstration, si elle était encore nécessaire, que le nucléaire est par nature une industrie soustraite au contrôle citoyen, quels que soient le nombre et la qualité des débats.

Les associations et collectifs opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs, ainsi que le Réseau « Sortir du nucléaire », ont aussi boycotté le débat de la CNDP sur les déchets : en effet, une des revendications qu'ils comptaient porter était qu'il fallait, avant tout, arrêter au plus vite de produire des déchets radioactifs. La décision préalable de construire l'EPR - futur producteur de déchets - rendait donc intenable la participation au débat.

Notons aussi que le débat sur le réacteur ITER (fusion nucléaire) a été organisé début 2006, après qu'ait été signé un accord international décidant la construction de cette installation. Sans surprise, les associations antinucléaires ont aussi boycotté ce qu'elles ont considéré comme une parodie de démocratie.

Mais, envisageons - hypothèse semble-t-il totalement incongrue ! - que les débats sur la question du nucléaire se déroulent AVANT les prises de décision. Que faut-il penser des débats de la CNDP ?

Peut-on croire que les décideurs politiques sont susceptibles de tenir compte des avis exprimés dans ces débats ? Très clairement, concernant le nucléaire, nous n'en croyons rien. En effet, en France, l'atome est une idéologie avant même d'être une technologie. La quasi-totalité du personnel politique est acquise au nucléaire. Nous ne croyons pas un seul instant que, à la fin d'un débat, on nous dise « *Bon, vous nous avez convaincus, nous n'allons pas décider de la construction du réacteur nucléaire EPR* ». Il n'existe pas une chance sur un million que ce scénario se produise.

De fait, même si ce n'est pas la volonté des membres de la CNDP, les débats publics servent in fine à donner une apparence démocratique à des décisions

prises comme autrefois et par les mêmes personnes qu'autrefois (ou leurs « dignes » successeurs).

C'est exactement ce qui se passe concernant les projets de réacteurs EPR et ITER, présentés comme les aboutissements de processus démocratiques ! Quant au débat sur les déchets, il a fait apparaître une supposée alternative, concernant les déchets les plus radioactifs : enfouissement profond ou stockage en surface (ou sub-surface). Mais, même si cette hypothèse a pu être brièvement évoquée, il n'est absolument pas ressorti du débat public qu'une bonne option serait d'arrêter au plus vite de produire de tels déchets. Le pouvoir et l'industrie nucléaire sont donc ressortis renforcés de ce débat.

Alors que faire ? Il faudrait un « vrai » débat (mais ils sont toujours présentés ainsi !), faisant un véritable bilan de 50 ans de nucléaire en France, comptabilisant en particulier les sommes inouïes d'argent public

investies et qui permettent de faire apparaître indûment l'électricité nucléaire comme étant bon marché.

Mais surtout, puisqu'on nous fait toujours valoir qu'il n'y a pas de consensus pour arrêter le nucléaire, il faudrait revenir au débat originel : il n'y avait pas non plus consensus pour commencer le nucléaire ! Cette industrie n'aurait donc jamais dû exister et ce sont les pronucléaires qui devraient être réduits à manifester vainement pour la construction de centrales nucléaires.

Il apparaît donc que le seul débat qui vaille n'est pas un débat technique tronqué (« Faut-il un nouveau réacteur tout de suite ou dans quelques temps ? » ; « Faut-il enfouir les déchets radioactifs ou bien les garder à la surface ? ») mais un débat actant de l'illégitimité de l'industrie nucléaire et décidant de revenir à la situation originelle, quand il n'y avait pas de centrales atomiques. ■

Un débat introuvable et tronqué, une information trop tardive...

Hervé Nifenecker
Président de « Sauvons le Climat »

Que pouvait-on attendre de ces débats ?

Il est bien entendu hors de question qu'un débat public réunissant quelques centaines de personnes puisse décider de la politique énergétique de notre pays en se substituant au parlement ou au gouvernement. Économiquement et financièrement irresponsable, il ne saurait pas non plus imposer des choix à une entreprise comme EDF, ni, d'une façon générale aux partenaires de la filière nucléaire. Dès le début des débats, la règle en avait été clairement indiquée par les organisateurs : faire en sorte que chacun des acteurs du débat puisse s'exprimer et rendre publiques son approche et ses propositions. À cet égard, la rédaction des cahiers d'acteurs a été une étape importante et utile.

EDF a constamment souligné que sa décision de réaliser l'EPR à Flamanville n'était pas prise et qu'elle ne le serait qu'au vu des conclusions du débat. Malheureusement, des messages contradictoires ont émané du gouvernement, du parlement et, finalement, du Président de la République, semblant indiquer que la discussion n'était plus de mise. Cette ambiguïté a probablement découragé un certain nombre de nos concitoyens et limité la couverture médiatique du débat et peut expliquer son faible succès d'audience.

Pour ce qui concerne le débat sur la gestion des déchets radioactifs, le parlement n'a voté la loi correspondante qu'après la clôture du débat.

On aurait pu espérer que, dans le courant des débats, des suggestions ou contributions seraient faites et, éventuellement, retenues par EDF ou les autorités politiques. À l'exception de la mise au point d'une procédure permettant de traiter la question des secrets défense et industriel et d'un intéressant travail sur l'estimation des besoins de stockage pour différents scénarios de recours au nucléaire, cet espoir ne s'est pas concrétisé, d'une part parce que les processus de décision semblaient trop avancés, d'autre part parce que ce genre d'approche pragmatique n'intéressait aucunement les organisations antinucléaires.

On peut se demander si le terme « Débat Public » est bien adapté à une procédure qui vise plutôt « l'information et l'expression du public ».

Le débat introuvable

Les organisations antinucléaires ont saisi le premier prétexte qui leur a été fourni par la maladresse du Haut Fonctionnaire de la Défense auprès du Ministère de l'Industrie pour se retirer du débat EPR. Ces organisations sont coutumières du fait puisqu'elles avaient refusé de participer au Débat National sur l'Énergie et se sont également retirées du Débat sur la Gestion des Déchets Radioactifs. Alors qu'elles n'hésitent pas à ramener tous les débats à une dénonciation généralisée des organismes publics et des industriels, elles semblent ne pas du tout apprécier de voir leurs thèses soumises à un examen contradictoire. Il aurait pourtant été intéressant de savoir quelles sont leurs propositions concrètes, aussi bien pour diminuer les consommations énergétiques, pour produire de l'électricité sans émissions de gaz à effet de serre que pour gérer les déchets nucléaires existants. Sur tous ces sujets, en dehors des slogans du style « n'y a qu'à, faut qu'on » et de la manipulation de la peur, nous n'avons pas eu grand-chose à nous mettre sous la dent.

Pour les organisations antinucléaires, les débats ne semblent que des occasions de répandre leur propagande en profitant des facilités qui leur sont offertes par la publication des cahiers d'acteurs, par exemple. Pour éviter une simple instrumentation des débats publics aux fins d'en tirer des avantages financiers, il nous semble que les orga-

nisations se retirant en cours de débat devraient rembourser les frais des prestations dont elles auraient bénéficié (publication des cahiers d'acteurs, par exemple).

Certains proposaient, au début du débat, d'attendre les réacteurs de Génération IV dont ils vantaient les qualités. Mais les mêmes rejetèrent immédiatement la proposition du Président de la République d'en réaliser un prototype dès 2020. Ils semblaient aussi avoir oublié leur farouche opposition à Super Phénix qui était une préfiguration des réacteurs de quatrième Génération.

La question d'une expertise réellement indépendante des projets nucléaires n'a pas été réglée de manière satisfaisante, puisque les experts français sont soit considérés par les uns comme trop proches des auteurs des propositions, soit marqués, pour les autres, comme idéologiquement antinucléaires. Cette situation provient d'un effacement du monde académique dans le débat. Dans ces conditions il serait désirable, à l'avenir, de faire davantage appel à des experts étrangers dont la qualité soit garantie par les institutions scientifiques reconnues (par exemple des académies des sciences ou de médecine françaises ou étrangères).

Un débat tronqué

Le débat sur l'évolution de la demande électrique, pour intéressant qu'il fût, était plus la continuation de celui qui avait été mené sur l'énergie sous la houlette du précédent gouvernement qu'un élément de décision pour la construction d'EPR. Actuellement, même en période de faible croissance économique, la consommation électrique du pays augmente au rythme de 1,5 à 2 % par an. Sur les 7 ans qui nous séparent de la mise en service de l'EPR, ce sont donc au moins 10 % de besoins supplémentaires qu'il faudra satisfaire, aussi longtemps du moins que de fortes mesures gouvernementales n'auront pas infléchi la tendance. C'est sur cette base qu'EDF et les autres producteurs d'électricité doivent raisonner. En effet, la mission d'EDF (et des autres opérateurs) ne saurait être d'organiser la pénurie mais bien de faire face à la demande. L'EPR ne fournira donc que le cinquième des besoins. Les quatre cinquièmes manquants ne sauraient être produits par les Énergies Renouvelables (éolien surtout) car la production de l'électricité éolienne a le caractère d'une énergie fatale, qu'il faut accepter quand elle se présente, et qui viendra essentiellement en déduction (et non en surplus) de la production nucléaire. Les kilowattheures manquants seront donc produits par des centrales à combustibles fossiles. Dès maintenant, EDF remet en service d'anciennes centrales à charbon ou à fioul tandis que les centrales à gaz se multiplient. La Programmation Pluriannuelle des Investissements présentée le 7 juillet 2006 par le Ministre de l'Industrie prévoit d'ailleurs la réalisation, d'ici 2015, de 17 000 Mégawatts d'éolien, de 6 100 Mégawatts de Thermique à Flamme et d'un seul EPR. Notons d'ailleurs que le coût en investissement du programme éolien atteindra à lui seul plus de 27 milliards d'Euros soit celui de 8 EPR. Par contre, l'électricité produite par un tel parc d'éoliennes ne dépassera pas celle de 3 EPR au mieux. Devant ces chiffres, le discours affirmant que la construction de l'EPR empêche le développement des énergies renouvelables est tout simplement ridicule. On eût aimé que ce gigantesque programme éolien ait bénéficié également d'un débat public, dans les mêmes conditions que l'EPR.

Par ailleurs, à moins d'imposer l'utilisation de la technique de capture et stockage du gaz carbonique, le programme de réalisation de centrales thermiques à flamme conduira à des rejets supplémentaires de CO₂ de l'ordre de 40 millions de tonnes. Là aussi un débat ne s'impose-t-il pas ?

Un stockage géologique sûr mais dont l'acceptabilité est loin d'être acquise

La faisabilité technique du stockage géologique dans l'argile du plateau de Bures est démontrée, une incertitude demeurant sur sa dimension et son coût. Par contre, son acceptabilité par les populations locales semble loin d'être acquise. Les rumeurs les plus folles sont répandues et encouragées, allant jusqu'à convaincre les pêcheurs à la ligne que les rivières seront empoisonnées. En face de cette débauche d'informations mensongères la communication des autorités et spécialement de l'ANDRA, a été indigente, refusant de préciser aux populations l'ordre de grandeur des risques encourus du fait du site de stockage. Dès le début du débat, « Sauvons le Climat » avait souligné la nécessité de donner cette information. Il fut soutenu dans cette démarche par le Président de la CPDP, Georges Mercadal, qui obtint de l'ANDRA qu'elle soit donnée dans son rapport de Maître d'Ouvrage. Nous constatons d'ailleurs, avec satisfaction, que les valeurs du risque données par l'ANDRA sont cohérentes avec nos propres estimations telles que précisées dans notre cahier d'acteur : une irradiation supplémentaire maximum des populations les plus exposées de moins du centième de la radioactivité naturelle dans quelques centaines de milliers d'années. Malheureusement le mal causé par une information trop tardive est largement fait.

Notons aussi le paradoxe qui veut que l'entreposage ait les faveurs des antinucléaires alors que cette solution est sûre aussi longtemps que les compétences nucléaires persistent, mais devient extrêmement risquée en cas de sortie du nucléaire. ■

Éléments de conclusion provisoire...

Rédaction de Global Chance

Il serait évidemment présomptueux pour Global Chance de prétendre apporter des conclusions à ce débat sur les débats nucléaires, alors même que des approches et des opinions très diverses se sont exprimées dans ces colonnes, sans même compter ceux qui n'ont pas eu l'occasion ou pas voulu s'y exprimer malgré notre insistance. Il nous semble cependant qu'à partir des propos tenus dans ce numéro par les uns et les autres se dégagent quelques thèmes de convergence qui méritent d'être soulignés.

Vous pouvez répéter la question ?

Aussi bien pour le débat déchets que pour le débat EPR, le débat public (ou débat en public pour certains), avant même d'apporter des éclairages diversifiés à la question initiale du maître d'ouvrage, a eu pour conséquence une profonde « remise en question » de la question elle-même.

C'est très clairement le cas pour le débat déchets qui, parti du cadre étroit de la seule gestion des déchets nucléaires à haute activité et longue durée de vie, a vu très vite s'élargir le périmètre de son intérêt à l'ensemble des matières nucléaires dangereuses, valorisables ou non.

Pour l'EPR c'est un peu plus complexe. D'un côté les frustrations engendrées par l'indigence du débat national sur les énergies de Nicole Fontaine ont conduit le public à revenir sur toute une série de questions qui auraient dû logiquement être considérées comme déjà traitées : prévisions des besoins électriques, maîtrise de la demande, moyens de production, etc. D'un autre côté, la question des limitations à l'accès à l'information concernant ce projet, pointées par les associations et le public, a pris une importance majeure dans le débat et est apparue publiquement.

Ré-interrogation des concepts de base, des sémantiques et des vocabulaires établis, des périmètres, du

jeu des acteurs, sont donc au rendez-vous des débats publics, tels que nous les avons vécus, et ce n'est pas un des moindres intérêts de cette confrontation. On est dans un exercice où la surprise fait volontairement partie intégrante du déroulement de l'opération, où le happening et le rebond restent possibles, puisque l'initiative n'appartient plus uniquement, comme bien souvent, au porteur du projet, souvent donneur d'ordre du débat : elle revient aussi au public ou aux corps intermédiaires de la société qu'il légitime lui-même sur le sujet. Ce « renversement des puissances », comme le qualifie Georges Mercadal, est un principe constitutif de la conception du débat public. D'où le stress inévitable des « puissants », de ceux qui détiennent l'autorité et la connaissance, devant ce retournement, même partiel, ouvrant la possibilité d'un « dérapage » du débat sur des terrains non prévus par le maître d'ouvrage et donc peu ou mal balisés. Est-ce ce phénomène qui a poussé, quelques mois après le débat EPR, aussi bien EDF que la DGEMP à décliner fermement notre invitation à exprimer leur point de vue sur le bilan de ce débat ? Comme si, dans le feu de l'action, leurs troupes s'étaient un peu trop dévoilées et qu'il devenait urgent de reprendre l'affaire en mains, dans les termes et sur le terrain traditionnellement choisis par ces deux acteurs. Dans les deux cas, pour refuser l'entretien, on ne parlait d'ailleurs plus de « débat », qui implique confrontation de points de vue sur cette expérience commune, mais d'un non-désir de « communication » avec l'aspect sens unique sous-jacent qu'on y associe.

Un match d'impro !

Tous les intervenants ont insisté sur l'importance de la phase de préparation du débat qui précède les réunions publiques et, en particulier, sur l'élaboration du dossier initial qui doit être mis à la disposition du public. La DGEMP reconnaît que cela l'a forcée, pour

préparer le débat déchets, à synthétiser l'ensemble des données dont elle disposait pour les présenter de façon logique et intelligible et de travailler avec les autres acteurs pour dégager un faisceau commun de données factuelles. Les membres des deux Commissions particulières insistent sur l'importance d'analyses plurielles dans les dossiers d'initialisation des débats, avec plusieurs ambitions : apporter une information diversifiée, montrer d'entrée de jeu que les arguments d'autorité n'ont pas plus droit de cité que d'autres dans le débat, enfin permettre une élaboration commune des règles du jeu du débat. Cela apparaît de première importance puisque cela contribue à fixer de façon précise et consensuelle le cadre même du débat, garant d'une parole équilibrée entre tous les acteurs.

Délices et dangers du plébiscite d'une « expertise plurielle »...

Tous les intervenants ou presque ont relevé le rôle majeur attribué à l'expertise indépendante dans les deux débats, jugeant pour la plupart cet apport extrêmement positif. On peut ajouter que le débat public introduit non seulement le principe de ce pluralisme d'expertise mais aussi, et c'est essentiel, les moyens financiers que cet exercice suppose.

C'est ainsi que la CPDP déchets a intitulé la contribution qu'elle avait commandée à trois experts dits « indépendants » une *expertise contradictoire*. Leur mission était donc bien d'apporter des éléments de contradiction cohérents au discours du maître d'ouvrage, des institutions et des industriels, en charge de la gestion des déchets nucléaires. À noter que l'indépendance indispensable vis-à-vis des acteurs du secteur nucléaire, ne doit pas alors être confondue avec une mythique « neutralité » puisqu'il s'agit justement, non pas de décréter la vérité, mais de plaider une thèse avec le maximum de cohérence et d'honnêteté intellectuelle. Catherine Vourc'h, quant à elle, insiste sur l'importance pour le public de la mise en scène d'un débat interne à la sphère technico-scientifique.

... à géométrie et définition variable

En ce sens, la proposition de « Sauvons le climat » de garantir une plus grande « indépendance » des débats, en substituant à ces formes d'expertise pluraliste l'intervention des experts académiques nous semble aller contre la conception majoritairement partagée du rôle du débat. D'abord, l'excellence académique n'a jamais été garante de l'indépendance vis-à-vis des acteurs comme l'ont bien montré de nombreuses affaires récentes. Et puis, l'on ne voit pas pourquoi, sous prétexte de connaissance, un scientifique devrait et même pourrait renoncer à avoir une « opinion » sur l'action à conduire, dont on sait bien qu'elle inclut des rationalités autres que scientifiques. C'est d'ailleurs

bien la confrontation de ces rationalités sur la base de connaissances scientifiques partagées qui fait sens pour le débat.

En revanche, l'intérêt de faire intervenir des experts étrangers dans le débat semble reconnu par tous comme une idée féconde, là encore pas tellement du fait de la neutralité supposée des experts, mais bien de leur indépendance du contexte culturel, politique et économique français.

Bien entendu, l'influence reconnue de cette expertise « pluraliste » ou « indépendante » au cours du débat lui-même, n'implique en aucun cas que les décisions finales, ni dans le cas de l'EPR ni dans celui de la loi déchets, en tiennent le moindre compte. Florence Fouquet l'exprime à sa manière dans son entretien avec Global Chance : à la question « Pensez-vous que, dans la sphère décisionnelle, le dossier d'initialisation du débat déchets a été lu ? » elle répond avec une grande honnêteté « Ah oui sûrement, *pour la partie rédigée par nos soins en tout cas* ». Même la référence aux travaux académiques, malgré la neutralité qui leur est prêtée par certains acteurs institutionnels ou industriels, peut-être sélective : ainsi ces acteurs ont soigneusement écarté le rapport publié en mai 2005 à l'Académie des sciences par Robert Dautray, lui-même académicien et ancien Haut Commissaire à l'énergie atomique, sur les « isotopes du plutonium et leurs descendants dans le nucléaire civil », rapport dont certaines conclusions le rapprochaient bien plus de l'analyse contradictoire que du discours officiel qu'ils soutiennent.

D'où les frustrations exprimées par les associations qui expriment leurs doutes devant l'influence réelle d'une contradiction, certes cohérente, mais souvent ignorée délibérément, ou qui, en s'exprimant publiquement, peut servir de caution démocratique à des « puissants » bien décidés à rester campés sur leurs positions.

Sauve qui peut, les assoc' quittent le navire !

À travers des expressions parfois imagées, par exemple le « tam tam démocratique », tous reconnaissent l'importance du rôle des associations d'environnement comme « corps intermédiaires », capables, à la fois de mobiliser le grand public, de lui expliciter les objectifs et les enjeux principaux, d'apporter au débat les préoccupations spécifiques de leurs militants et d'obtenir des réponses à ces préoccupations. Le départ du débat, après l'affaire du secret défense, de celles qui avaient décidé d'y participer, a été unanimement ressenti comme une perte importante, à l'exception encore de « Sauvons le climat » qui considère que ces associations cherchaient en fait le premier prétexte venu pour quitter un débat dans lequel ils risquaient d'être mis à mal. Mais nombreux signa-

lent cependant la contrepartie positive qu'a eu ce départ en médiatisant cette affaire de secret et en amenant les CPDP et la CNDP à organiser une réunion publique sur le sujet de l'accès à l'information et à créer un groupe de travail sur cette question.

En filigrane cependant, la tentation du boycott, à laquelle n'a pas résisté le Réseau Sortir du nucléaire, traverse les autres associations qui constatent que la participation active au débat, avec l'écoute et l'échange qu'elle entraîne, risque de provoquer un effet démobilisateur sur leurs sympathisants au moment crucial des prises de décision gouvernementales.

Plus malins en groupe ?

Plusieurs intervenants constatent dans ce numéro, au-delà de la capacité du débat à « mettre les choses à plat » que s'est parfois révélée la possibilité d'une élaboration, d'un enrichissement, d'une transformation des positions des uns et des autres. L'exemple le plus typique est celui du concept d'entreposage pérennisé, totalement absent dans le dossier initial du débat déchets, qui s'est élaboré au fil des réunions publiques pour apparaître en fin de course comme une alternative majeure aux propositions du gouvernement.

La même capacité d'analyse et d'élaboration s'est notamment exprimée dans le débat EPR avec la mise en évidence, grâce au débat public, des contradictions législatives, jusque-là restées dans l'ombre entre les exigences du secret et celle du débat public, et l'élaboration d'une série de propositions consensuelles de pistes concrètes pour tenter de dépasser ces contradictions.

Un contrat de confiance ?

Les entretiens soulignent tous, sous différents aspects, l'importance des méthodes et du cadre du débat.

Chacun reconnaît, au-delà des réticences initiales, le rôle positif de la scénarisation temporelle d'alternatives comme un moyen de fixer un minimum de base de données factuelles communes au débat public. Notre association, qui prône depuis bien longtemps ce type de méthode et dont un des membres l'a expérimenté avec succès dans le cadre d'un rapport sur le nucléaire au Premier ministre (rapport dit « Charpin Dessus Pellat »), ne peut que s'en féliciter et adhérer à la proposition de Georges Mercadal d'élargir son champ à la mise en scène d'alternatives de décisions. On peut d'ailleurs relever que certains constatent, a posteriori, l'utilité qu'aurait pu avoir cette méthode pour aborder l'épineuse question du choix de stratégie industrielle incarnée par l'EPR.

D'autres insistent particulièrement sur le cadre d'organisation des séances publiques, sur la nécessité d'accueillir sans discrimination et dans leur ordre

d'arrivée toutes les questions du public, d'y répondre en permettant la constitution d'une contradiction à la tribune même et donc la présence, en plus des acteurs institutionnels, d'experts indépendants capables d'apporter cette contradiction.

Mais tous constatent une carence de « service après vente » et de suivi des conclusions des débats.

C'est le cas pour la CPDP EPR qui pointe à la fois une difficulté structurelle à faire connaître les apports du débat et l'absence de volonté des pouvoirs publics d'exploiter ces résultats, en particulier les rapports de ses groupes de travail (sur les scénarios prévisionnels et prospectifs de demande électrique comme sur l'accès à l'information dans le domaine nucléaire).

C'est le cas pour la CPDP déchets qui s'inquiète de la pérennité du Comité de haut niveau chargé d'élaborer des propositions partenariales de développement aux territoires concernés par un éventuel stockage.

C'est le cas pour les associations qui ont le sentiment, au travers de la discussion des lois au parlement et de l'enquête publique de Flamanville, d'une parenthèse vite refermée après les deux débats.

Cause toujours, c'est moi qui décide !

De nombreuses interrogations se sont manifestées sur les relations entre les débats et la décision politique ou industrielle.

Une partie de ces interrogations est nourrie de la conception même que certains semblent se faire du débat, manifestant une certaine incompréhension de sa nature. Ainsi, une partie des parlementaires concernés, considérant clairement ce type de processus comme une atteinte au principe de représentation nationale, contestent la légitimité même du débat public sous sa forme actuelle. D'autres, comme le Réseau sortir du nucléaire, adoptent une attitude symétrique en déniaut d'avance au débat le droit de ne pas conclure « à l'illégitimité de l'industrie nucléaire et à l'engagement de revenir à la situation originelle ». D'autres enfin ont décrété une fois pour toutes que les débats sur les questions nucléaires sont bien trop complexes pour être soumis à débat public.

Ces visions sont construites sur une conception du débat public comme processus de décision en soi, une forme de démocratie directe que n'est clairement pas, comme l'ont rappelé plusieurs organisateurs et acteurs des débats, le processus de débat public défini par la loi : son rôle est d'éclairer la décision et non de se substituer à elle.

Mais cette vision plus modérée soulève d'autres interrogations, liées aux garanties de prise en considération de cet éclairage dans la décision elle-même. Les deux débats ont connu de ce point de vue des situations différentes.

Ainsi, le phasage logique entre débat public et loi était en soi inversé dans le débat public sur l'EPR. Ce n'était pas la seule difficulté d'articulation entre le débat et la décision : on peut en effet souligner qu'un choix de politique industrielle de l'opérateur national, EDF, était pour la première fois soumis au débat public alors même que les évolutions rapides du marché européen et surtout son changement de statut faisaient justement de ce choix, pour la première fois, un choix non plus public mais privé.

Ancré au contraire dans un phasage cohérent, puisque préparant le projet de loi, le débat déchets se caractérisait également par la nature moins binaire (faire le projet ou non) de la décision à prendre et donc des positions d'acteurs. Au final, ce débat a bien montré qu'il était tout à fait possible de débattre en public d'un sujet réputé très technique, en le ramenant finalement pour l'essentiel à un débat de nature politique et éthique parfaitement accessible aux citoyens.

Il reste donc à trouver les moyens d'impliquer la représentation nationale dans le processus du débat, sans qu'elle puisse en retirer l'impression d'une dépossession de la décision finale, à qui seule l'onction du suffrage universel donne sa légitimité, et à s'assurer que le cadre du débat s'articule bien avec celui de la décision, aussi bien en termes de phasage que d'interlocuteurs.

Prêts pour le super banco ?

Globalement les acteurs consultés considèrent ces deux débats comme des avancées sur le chemin d'une meilleure information des citoyens, avec la présentation et la discussion publiques d'alternatives aux projets mis en débat. Par contre, il reste bien du chemin à faire pour que les conclusions des divers débats soient réellement intégrés par la représentation nationale.

Pour Global Chance, ces débats doivent être considérés comme une étape de processus qui doivent s'inscrire dans la durée : c'est à travers d'autres débats de ce type que l'on pourra bénéficier de l'apprentissage qu'ont constitué ces premiers exercices. Mais c'est aussi à travers des évolutions qui devraient découler des conclusions de ces débats, dans les pratiques d'élaboration de la prospective énergétique, dans la mise en œuvre de la loi «transparence», ou encore dans le suivi citoyen des différents rendez-vous fixés par la loi déchets, que l'on pourra mesurer les progrès éventuels, et juger dans la durée des avancées réelles que l'on peut espérer de ces nouvelles pratiques. Affaire à suivre donc et de près ! ■

Les 15 derniers numéros

N° 8 - juillet 1997

Développement durable et solidarité

N° 9 - novembre 1997

De Rio à Kyoto

La négociation Climat

N° 10 - mars 1998

Le climat, risque majeur et enjeu politique - De la conférence de Kyoto à celle de Buenos Aires.

Coédité avec le Courrier de la Planète

N° 11 - avril 1999

Le nucléaire en débat - N'avons-nous pas le temps d'élaborer des solutions acceptables

N° 12 - novembre 1999

Environnement et mondialisation

N° 13 - novembre 2000

Faire l'économie du nucléaire?

Un rapport récent relance le débat

N° 14 - mars 2001

Changements climatiques

Les politiques dans la tourmente

Coédité avec le Courrier de la Planète

N° 15 - février 2002

Les énergies renouvelables face au défi du développement durable

N° 16 - novembre 2002

Maîtrise de l'énergie et développement durable

N° 17 - septembre 2003

Débat énergie

Une autre politique est possible

N° hors série - janvier 2003

Petit mémento énergétique

Eléments pour un débat sur l'énergie en France

N° 18 - janvier 2004

Le réacteur EPR : un projet inutile et dangereux

N° 19 - juin 2004

Climat, Énergie : éviter la surchauffe

N° 20 - février 2005

Les utopies technologiques : Alibi politique, infantilisation du citoyen ou lendemains qui chantent.

N° hors série - septembre 2005

Petit mémento des déchets nucléaires

Eléments pour un débat sur les déchets nucléaires en France

N° 21 - mai 2006

Développement, Énergie, Environnement : changer de paradigme.

Abonnement

Les cahiers de Global Chance 2 numéros par an

Nom : Organisme :

Adresse :

Code postal : Commune :

Abonnement individuel 25 euros

Abonnement d'institutions et organismes 80 euros

Ci-joint un chèque à l'ordre de l'Association Global Chance

A facturer

Total : euros Date : Signature :

Association Global Chance, 17 ter rue du Val - 92190 Meudon

L'association GLOBAL CHANCE

GLOBAL CHANCE est une association de scientifique qui s'est donné pour objectif de tirer parti de la prise de conscience des menaces qui pèsent sur l'environnement global (« global change ») pour promouvoir les chances d'un développement mondial équilibré.

La situation actuelle comporte des risques de voir se développer des comportements contraires à cet objectif :

- comportement fataliste, privilégiant le développement de la consommation sans prendre en compte l'environnement,
- comportement d'exclusion des pays du Sud du développement pour préserver le mode de vie occidental,
- comportement d'intégrisme écologique, sacrifiant l'homme à la nature,
- comportement de fuite en avant technologique porteuse de nouvelles nuisances et de nature à renforcer les rapports de domination Nord-Sud.

Mais la prise de conscience de ces menaces sur l'environnement global peut aussi fournir la chance d'impulser de nouvelles solidarités et de nouvelles actions pour un développement durable.

Pour GLOBAL CHANCE, un tel développement suppose :

- Le développement réel de l'ensemble des pays du monde dans une perspective humaniste,

- Le choix d'une méthode démocratique comme principe supérieur d'action,
- Le retour à un équilibre avec la nature, certes différent de celui que nous connaissons aujourd'hui, mais qui n'apparaisse pas comme incompatible avec le développement humain. Ce retour à l'équilibre prendra du temps. Mais après une phase transitoire d'adaptation une telle condition implique de tendre :
 - vers des prélèvements globaux mineurs et décroissants de ressources non renouvelables,
 - vers des rejets nuls ou mineurs d'éléments non recyclables (sur des durées de l'ordre de quelques générations) dans les processus de la nature.

Après discussion interne au sein de l'association, GLOBAL CHANCE se propose de mettre les compétences scientifiques de ses membres au service :

- d'une expertise publique multiple et contradictoire,
- de l'identification et de la promotion de réponses collectives nouvelles et positives aux menaces de changement global, dans les domaines scientifique et technique, économique et financier, politique et réglementaire, social et culturel, dans un esprit de solidarité Nord Sud, d'humanisme et de démocratie.

